

PRO FRIBOURG

Septembre 1998

Trimestriel N° 120



1848 *Les acquis du régime radical*

CONSTITUTION

DU

Canton de Fribourg.

*Folly Juge Cant. l.
publiée le 19 Mars 1848.*



FRIBOURG,

Chez L.-J. SCHMID, Imprimeur, rue de la Préfecture, 498.

1848.

Exemplaire de la Constitution fribourgeoise au nom d'un des premiers juges cantonaux (voir en p. 25) et député au Grand Conseil de 1848: Jean-Joseph-Théodore Folly

db

*CHRISTOPHE AEBY
HANS BAECHLER
PATRICE BORCARD
JEAN-PIERRE DORAND
JEAN DUBAS
MAX R. SCHNETZER
HERMANN SCHOEPFER*



1

1848

Les acquis du régime radical

SOMMAIRE

Max R. Schnetzer	Le radicalisme suisse, 150 ans au service du pays	5
	<i>150 Jahre im Dienst des Landes</i>	11
Jean Dubas	Vie et mort d'un régime mal-aimé	12
	<i>Leben und Tod einer ungeliebten Regierung</i>	15
Gérard Bourgarel	Les radicaux face aux réalités	16
Bernard Garnier	La Constitution du Tribunal cantonal fribourgeois en 1848	25
	<i>Die Einsetzung des Kantonsgericht</i>	26
	La loi sur l'instruction publique	27
	<i>Das Schulgesetz vom 23. September 1848</i>	28
Patrice Borcard	Les Gruériens et l'apprentissage de la démocratie	29
	<i>Die Greyerzer und das Erlernen der Demokratie</i>	34
Christophe Aeby	Le Parti radical fribourgeois de 1856 à la Première Guerre mondiale	35
	<i>Die freiburgische Freisinnige-Demokratische Partei von 1856 bis zum ersten Weltkrieg</i>	38
2 Hans Bächler	<i>Die Rolle des Murtenbiets und Seebezirks im Kanton Freiburg</i>	39
	Le rôle du Moratois et du district du Lac dans le canton de Fribourg	49
Hermann Schöpfer	<i>Die Architekten und die Architektur der Radikalen</i>	51
	Les architectes et l'architecture des radicaux	59
Jean-Pierre Dorand	Julien de Schaller et la question ferroviaire	62
	<i>Julien de Schaller und die Einsenbahnfrage</i>	71

Les résumés en français et en allemand sont de Bernard Garnier.

Crédit photographique: archives de Pro Fribourg, sauf pages 41 et 50 à 61: Service cantonal des biens culturels, Fribourg.

Illustration de la couverture: les instruments de torture sont brûlés solennellement en place publique le 31 janvier 1848.

IMPRESSUM

PRO FRIBOURG
Stalden 14
1700 Fribourg
Tél. 026 - 322 17 40
Fax 026 - 323 23 87

Conditions d'abonnement

Ordinaire Fr. 46.-
De soutien Fr. 60.-
Réduit (AVS, étudiants, apprentis) Fr. 36.-

CCP 17-6883-3

PRO FRIBOURG
1700 Fribourg

Imprimerie MTL SA, Villars-sur-Glâne. Tirage 3000 exemplaires

LES CONFLITS SONT ÉTEINTS, LES ACQUIS RESTENT

Cent cinquante ans ont passé. Les affrontements entre radicaux et conservateurs, entre révolutionnaires et réactionnaires, appartiennent à l'histoire.

Avec ce recul, nous pouvons réévaluer les événements de 1848 avec sérénité, hors d'un esprit partisan. Mais cela n'a pas toujours été de soi. En 1957, un jeune historien publiait son «Essai sur le régime radical fribourgeois» et concluait:

*«La psychologie du radical fribourgeois de 1848, telle que nous l'avons sommairement esquissée, révèle un type d'homme dont l'inadaptation aux réalités publiques est la caractéristique principale.»**

Prenons ces propos pour ce qu'ils sont: le reflet de la pensée dominante de l'époque.

Les fils spirituels des hommes de 1848 n'étaient d'ailleurs pas loin de penser de même, tant la défaite subie en 1856 fut écrasante et nécessita, après un long temps mort, un patient effort de reconstruction.

L'anticléricalisme des radicaux en 1848, vu à distance, s'explique aisément. Le pouvoir civil du Sonderbund s'était effondré, mais son plus solide pilier était toujours en place: une Eglise dont le pouvoir temporel était inébranlé. La laïcisation de la société – de l'instruction publique à l'état civil – provoquera un conflit ouvert qui finira par miner le régime.

Le temps a passé, il est difficile maintenant de se replacer dans l'ambiance de l'époque, polémique et intransigeante. Alors que, de nos jours, on voit sans problème un conservateur catholique – pardon, un démocrate-chrétien – à la tête de l'instruction publique laïque, et qu'on ne s'étonne pas de voir un radical président de paroisse au cœur de la Gruyère...

Que les vieilles querelles ne soient plus d'actualité, personne ne le regrettera, mais ce n'est pas une raison suffisante pour rejeter ce passé dans l'oubli.

Il reste qu'une poignée d'hommes actifs et décidés ont, en quelques années, sachant que le temps leur était compté, transformé le canton et ses institutions et ancré solidement Fribourg au sein de la Confédération moderne. Cela reste un impressionnant achèvement.

On ne peut que souhaiter que, face aux défis de notre temps, nous soyons capables de retrouver l'esprit et l'énergie qui les animaient.

Gérard Bourgarel

* Roland Ruffieux – «Idéologie et nécessité, essai sur le régime radical fribourgeois», Editions universitaires, Fribourg.

LE PARTI RADICAL SUISSE: UN BREF HISTORIQUE

L'histoire des dernières cent cinquante années donne l'impression d'un Parti radical fort, bien structuré et organisé. En réalité, le fédéralisme et la lutte pour le pouvoir reléguèrent au second plan les questions administratives et structurelles. Les radicaux du siècle passé semblent avoir anticipé le mot du général de Gaulle: «L'intendance suivra.»

Nous trouvons les précurseurs des partis cantonaux et du parti suisse parmi les tireurs et les chanteurs. En 1831, les tireurs créèrent l'Association patriotique ou Société de protection de la liberté. En 1847 suivit l'Association populaire suisse qui disparut après la fondation de la Confédération en 1848, pour renaître en 1873 dans le but de réviser la Constitution fédérale. Les jeunes s'organisent dans leurs propres comités. Sur le plan universitaire, des étudiants radicaux se séparent de la Société de Zofingue et fondent l'Helvétia suisse.

En 1878 seulement, la fondation du groupe radical-démocratique de l'Assemblée fédérale réunit des libéraux, des radicaux et des démocrates de diverses obédiences libérales. En 1894 enfin, le Parti radical suisse se constitua formellement à Olten.

Les dissensions ne manquèrent pas. En 1917, des dissidents paysans et artisans du Parti radical fondèrent le Parti des paysans, artisans et bourgeois, parmi eux des membres d'anciennes familles déchues du pouvoir en 1798. En 1941-42 se forma une dissidence radicale à Zurich et Winterthour, sous la dénomination de «démocrates», réintégrés au Parti radical en 1971. Des partis économiques telle l'Alliance des Indépendants se créent à Zurich.

L'introduction du système électoral proportionnel en 1919, appuyée par les Jeunesses radicales et des radicaux de gauche, mit fin à la prédominance radicale aux Chambres fédérales. Les radicaux conservèrent toutefois une représentation plus forte que les autres partis au Conseil fédéral. Ce n'est qu'en 1959 que, sous le parrainage des catholiques-conservateurs, la «formule magique» d'un gouvernement de coalition fit son entrée sous la coupole fédérale.

La liberté – recherche constante, parfois obsessionnelle de l'être humain. Rêve d'un bonheur jamais atteint, la liberté se heurte à deux angoisses: la solitude et la peur existentielle de l'homme face aux incertitudes de la vie et de l'évolution. D'où l'antagonisme perpétuel entre les mouvements libertaires et les tendances paternalistes, dictatoriales ou étatistes de gauche et de droite, mais aussi entre le rationalisme et le romantisme, sensible aujourd'hui notamment dans la quête d'une démocratisation directe de toutes les affaires publiques et un renouveau du populisme. L'égalitarisme du mouvement de 1968 et la renaissance d'un retour à la nature puisent leurs racines chez Rousseau et les romantiques du XVIII^e siècle. Ce qui est nouveau dans la renaissance écologique, c'est l'appui d'une partie des scientifiques inspirés par le Club of Rome.

*Henri Druet
(1799-1855)*

Dépasser l'antagonisme entre la liberté d'une part, l'autocratie et l'étatisme d'autre part, et constituer un Etat démocratique fort, tel est le projet du radicalisme, notamment dans sa conception hegelienne, dont les racines remontent au grand Vaudois Henri Druet, membre du premier Conseil fédéral et disciple du philosophe allemand Georg Friedrich Wilhelm Hegel. Aujourd'hui, c'est le renouveau du romantisme et d'un certain nationalisme nostalgique qui constituent pour le libéralisme européen en général et le radicalisme suisse en particulier un défi trop longtemps sous-estimé.

Racines communes et but révolutionnaire.

Tributaire de la Révolution française et de la pensée libérale anglo-saxonne, le radicalisme ne s'est pas contenté au siècle passé d'un ordre libéral établi sur les Droits de l'homme, mais a transformé la société en abolissant les privilèges et en luttant pour un Etat fédéral sur la base des droits populaires. Pour atteindre ce but, le radicalisme s'est même transformé



en mouvement révolutionnaire, en renouant avec les buts de la Révolution française.

Ce radicalisme révolutionnaire marque la période de la régénération depuis 1830. Un de ses moteurs fut, à côté de l'impact des idées, l'impatience des milieux économiques et de la bourgeoisie artisanale des villes de voir tomber enfin les multiples frontières cantonales, les 400 droits de douane et péages à l'intérieur du pays et les 860 monnaies différentes qui circulaient alors en Suisse, mises sur le marché par 79 instituts d'émission autorisés.

Après le rétablissement de l'Ancien Régime en 1815, le cantonalisme atteint son paroxysme: le seul Tessin introduit 13 péages différents et l'obligation de décharger les marchandises au sud du Gothard. Autant de raisons matérielles qu'intellectuelles de préparer un changement radical de la situation.

L'époque était tumultueuse, marquée par la lutte des radicaux pour s'emparer du pouvoir dans une majorité de cantons, afin d'imposer leurs vues à la Diète. Corps francs en-

vahissant les cantons conservateurs ayant réintroduit en 1815 leurs régimes autoritaires, polémiques de presse, efforts radicaux pour convaincre les populations rurales souvent récalcitrantes dans leurs propres cantons, chute passagère du gouvernement radical de Zurich sous les coups de campagne emmenés même par des pasteurs, suite à l'appel d'un professeur athée à l'Université, retour de Lucerne au camp conservateur, séparation violente, appuyée par un corps franc d'Olten, de la campagne radicale bâloise de la Ville attachée à l'Ancien Régime – tel fut le bilan de cette période troublée.

Pour la première fois, les journaux jouaient un rôle important dans ce combat. Le peintre et caricaturiste révolutionnaire Martin Disteli d'Olten, colonel des milices soleuroises, édita même un calendrier fort populaire dans toute la Suisse radicale qui suscita l'ire des milieux conservateurs et ecclésiastiques, alors que le «Luzerner Staatszeitung» défendit le camp adverse de manière non moins virulente. D'autres journaux des deux côtés menèrent le même combat. La préparation d'un Sonderbund, dès 1843, par les cantons d'Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Lucerne, Fribourg et Valais, suite au conflit autour de la fermeture des couvents en Argovie et l'appel des jésuites à Lucerne, augmenta la tension. Lorsque les cantons du Sonderbund, cherchant des appuis, firent appel aux Cours de Paris, Vienne et Turin, la guerre civile devint inéluctable.

La population rurale avait salué au début les revendications radicales, notamment l'abolition de la dîme. Mais une fois au pouvoir, certains gouvernants radicaux inexpérimentés précipitèrent les réformes. L'organisation d'un Etat correspondant aux exigences du temps signifiait de nouvelles charges fiscales, ce qui renforça l'opposition conservatrice.

Facettes multiples de la pensée radicale.

Jusqu'à la fin de la guerre du Sonderbund, l'unité de doctrine resta en vigueur: abolir les puissances du passé et créer un Etat fédéral établi sur des bases communes. La situation tendue et l'équilibre souvent fragile entre deux camps hostiles n'étaient pas propices à des débats internes.

Toutefois, dès qu'il s'agissait d'élaborer la première Constitution fédérale, un premier clivage apparut entre la tendance centralisatrice et les aspirations fédéralistes répandues notamment chez les vaincus de la guerre et les cantons ayant conquis leur souveraineté depuis 1798. Vaud, Argovie, Thurgovie et Tessin, jaloux de leur nouvelle souveraineté, rejoignirent le camp des fédéralistes, renforcés par les radicaux soleurois. Le souci de modération et d'équilibre de ce canton catholique et radical, héritage de sa situation géographique précaire à côté de la puissante Berne protestante, s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Pour la nouvelle Confédération, ce fut une chance qui a permis l'intégration, certes lente et hésitante, et plus tard la réconciliation entre les deux camps, opposés lors de la guerre du Sonderbund. La cohésion nationale du pays est tributaire de ce premier clivage du radicalisme suisse.

Druey et l'influence d'Hegel.

Tandis que la région à l'est du canton de Soleure obéit à un radicalisme inspiré largement du libéralisme économique d'un Adam Smith, des aspirations de milieux industriels et de réfugiés républicains allemands, la Suisse occidentale est plus marquée par le philosophe allemand Hegel, notamment le radicalisme du Vaudois Henri Druey. A juste titre, Hegel peut être qualifié de père à la fois du socialisme et du radicalisme à tendance communautaire ou centraliste. C'est la question des Droits de l'homme, négligée par Hegel, qui marque initialement la différence entre ces deux mouve-

ments politiques. Une différence transformée en opposition farouche à la suite de l'influence grandissante de Karl Marx sur le socialisme. Hegel, défenseur de la propriété privée, ne saurait donc être qualifié de promoteur du marxisme.

Pour Hegel, la quête de la liberté est au centre des aspirations humaines. Toutefois, il renie la liberté individuelle absolue, «la liberté du vide». Pour le philosophe allemand, la liberté suppose une élévation de l'individu par la pensée, la raison et la volonté. elle ne saurait se réaliser que par le Droit, son aboutissement étant l'Etat de droit.

L'Etat est, selon Hegel, formé par la famille et la corporation, enracinées dans la société civile, dans laquelle l'homme vague à ses affaires privées et poursuit ses intérêts économiques. Par l'Etat, aboutissement d'une pensée raisonnable, l'individu sort de son isolement et dépasse son égoïsme. De cette manière, l'individu devient citoyen et trouve la protection de sa personne et de sa propriété. L'économie étant, pour Hegel, le plus fort moteur de la quête de liberté, l'Etat constitue une dimension fondamentale au fonctionnement de la société et à la protection de la liberté.

Cette manière de concevoir l'Etat a laissé des traces marquantes dans le radicalisme vaudois, alors que les radicaux genevois, valaisans et fribourgeois attribuent aux Droits de l'homme une importance plus marquée. Il en est de même en Suisse alémanique, mais il existe une école de pensée radicale proche de Druey qui s'étend de Bâle à Soleure, Berne, Lucerne jusqu'au Tessin. Le premier conseiller fédéral tessinois, Stefano Francini, fut un étatiste tout comme ses collègues Druey et le Bernois Jakob Stämpfli, disciple du déterminisme économique du philosophe allemand Fichte.

Le rôle de l'Etat. Cette école de pensée attribue à l'Etat un rôle prépondérant dans la



Stefano Francini
(1796-1857)

protection de l'homme et de sa liberté. Toutefois, l'homme étant citoyen, son devoir est de contribuer au fonctionnement de l'Etat et de sa souveraineté. En politique extérieure, cette conception de l'Etat et de ses citoyens fit des centralisateurs radicaux les plus fervents partisans de la guerre lors de la séparation de Neuchâtel de la Prusse, en 1856, et lors du conflit avec la France au sujet de la Savoie, en 1860.

Face aux Droits de l'homme, l'héritage Druey et sa conception du rôle de l'individu dans la société se sont toutefois imposés dans l'ensemble du radicalisme suisse. Contrairement à l'Allemagne et à la pensée libérale anglo-saxonne, la Suisse n'attribue pas aux Droits de l'homme un rôle quasiment absolu. Ceux-ci s'insèrent dans la politique de l'Etat, ils sont certes constitutionnellement protégés, mais ne se situent pas au-dessus de l'Etat. Des exemples actuels sont la question des objecteurs de conscience et la protection toujours controversée des données statistiques personnelles.

Clivages et réplique du peuple. Le clivage économique de la pensée radicale se fit jour lors de la « guerre des chemins de fer » qui débuta après la construction de la ligne ferroviaire entre Zurich et Baden en 1847. Fallait-il charger la Confédération de la construction de ce réseau ou au contraire laisser libre champ à l'initiative privée?

A cette époque déjà, le radicalisme zurichois emmené par Alfred Escher, conseiller national et industriel, s'opposa aux « étatsistes » emmenés par Jakob Stämpfli, alors conseiller fédéral. En fin de compte, la victoire revint au camp Escher. Cet héritage politico-économique nous accompagne jusqu'à nos jours, par exemple dans certaines questions sociales, la promotion économique ou l'aide fédérale aux régions économiquement défavorisées.

Les influences régionales ou confessionnelles restent également sensibles, même si elles ont tendance à s'atténuer. Ainsi, face au problème des drogues, la politique montre plusieurs visages. Dans les régions calvinistes de Suisse romande, gouvernements et opinion publique se montrent plus moralisants et intransigeants que le zwinglianisme alémanique. La politique, et avec elle le radicalisme, se trouve dans l'embarras: jusqu'où faut-il rendre l'homme responsable, les drogues sont-elles assimilables à une maladie?

Pour des radicaux attachés à la responsabilité de l'individu, la réponse est certes plus difficile à trouver que pour des socialistes accoutumés à prendre l'homme en charge, à transférer la responsabilité à l'Etat. Toutefois, contrairement aux libéraux, le radicalisme attribue à l'Etat un rôle de gestionnaire du bien public, fidèle en cela à l'héritage Druey, ce qui ouvre une voie à des solutions réalistes des problèmes de la société, et c'est bien cette voie que le radicalisme suisse est en train de choisir face au problème de la drogue. Même le Gouvernement vaudois

vient de se rallier, dans ce domaine, à la politique fédérale influencée par les grandes villes alémaniques qui ont servi, douloureusement, de laboratoires humains.

La victoire du libéralisme économique d'Escher et la construction des chemins de fer, entraînant après l'essor de l'industrie textile celui de l'industrie des machines, eurent des conséquences sur le plan politique. D'abord à Bâle-Campagne, puis dans un nombre grandissant de cantons, la peur d'une nouvelle aristocratie de l'argent fit surface et conduisit rapidement à un mouvement de protestation. Le peuple se dota dans les années soixante de deux nouvelles armes pour défendre ses droits: le référendum et le droit de l'initiative. La notion nostalgique de la *Landsgemeinde* fut ainsi réalisée dans la plupart des cantons et, en 1874, inscrite dans la nouvelle Constitution fédérale, dont le but était de renforcer à la fois la démocratie directe, le pouvoir de l'Etat fédéral et de créer une armée fédérale.

Le Kulturkampf. Dès 1864, la publication du *Syllabus* par le Vatican, énumérant parmi les erreurs modernes le libéralisme, l'école populaire neutre et la prééminence de l'Etat sur l'Eglise, suscita une vive opposition. Après la déclaration de l'infailibilité papale en 1870, une vague d'émotions, de protestations et de craintes secoua le peuple suisse, ouvrant le fossé entre catholiques-conservateurs, catholiques libéraux et milieux protestants. L'expulsion du nonce apostolique par le Conseil fédéral mit l'émotion à son comble.

Cette émotion ne se calma un peu que par l'engagement pour la nouvelle Constitution fédérale de 1874, mais laissait des traces dans le souvenir populaire jusqu'à nos jours. La question ouvrière, concrétisée par la lutte pour des lois sur les fabriques, se vit parfois reléguée à l'arrière-plan, surtout lors d'élections locales et cantonales, dans

des cantons catholiques à forte influence radicale. Ainsi, l'ancien conseiller d'Etat soleurois Alfred Wyser raconte dans ses souvenirs que même lors de la crise de 1919 les ouvriers du «royaume Bally» à Niedergösgen et Schönenerd votèrent massivement pour les listes radicales: l'antagonisme entre conservateurs et radicaux l'emporta encore sur les appels socialistes, reléguant à l'arrière-plan les soucis de l'actualité.

Le radicalisme social. L'abandon de la lutte des classes par le Parti social-démocrate dans les années trente de ce siècle permit au radicalisme d'assouplir sa ferme opposition à ce parti. Ses organisations ouvrières étant restées minoritaires, il fait siennes les thèses de l'économie sociale du marché, ouvrant ainsi, après la Seconde Guerre mondiale, une époque de paix sociale et de prospérité.

Dès 1936, les radicaux, fidèles à leur tradition de surmonter les antagonismes, appuyèrent la politique de la paix du travail issue des accords entre le patronat, emmené par le radical soleurois Dübi, et les chefs syndicaux de l'industrie des machines.

Dans ce contexte, relevons l'action sociale d'un conseiller fédéral tombé dans l'oubli: Adolf Deucher, 1831-1912. Politisé en 1848 dans le climat agité de l'Université de Heidelberg, Deucher milita pour un radicalisme social et marqua de son empreinte la politique du Conseil fédéral d'avant la Première Guerre mondiale, notamment par sa lutte pour la première loi fédérale sur la maladie et les accidents (1912).

La politique sociale radicale s'est tôt occupée de la vieillesse et de l'invalidité. Dès les années trente, cette politique s'est concrétisée sur le plan fédéral. Certes, le conseiller fédéral radical Schulthess échoua avec un premier projet d'AVS, mais après la Seconde Guerre mondiale, le conseiller fédéral radical Walther Stampfli, ancien patron de Von Roll,

réussit, ensemble avec ses partenaires syndicaux, le grand projet de l'AVS/AI.

Qu'ensuite, et jusqu'à aujourd'hui, un de ses successeurs socialistes au Conseil fédéral se targue d'être le «père de l'AVS» est une de ces supercheries propres à toute histoire politique.

Toutefois, l'informatisation, les délocalisations d'entreprises et la globalisation de l'économie, avec leurs cortèges de chômeurs, constituent un nouveau défi pour les radicaux. A ce défi s'ajoutent les déficits publics, l'anémie financière de certaines institutions sociales et le problème hallucinant d'un monde du travail en pleine transformation. Là encore, face à la course aux gains rapides et l'euphorie de la bourse, un radical, Jean-Pascal Delamuraz, met en garde: «Que la devise helvétique reste «un pour tous, tous pour un». Qu'elle ne devienne pas «Shareholder value.»

Nouveaux défis pour le radicalisme. Ajoutons à ce catalogue herculéen la refonte urgente du système fiscal en vue de trouver un nouvel équilibre des finances fédérales et de décharger fiscalement le travail, des solutions pour ceux dont la formation et les capacités professionnelles ne suffisent plus aux exigences d'une économie de plus en plus sophistiquée, les problèmes de l'environnement, le casse-tête lancinant Suisse-Europe et la refonte de notre système fédéraliste dans le sens d'une nouvelle responsabilisation de cet élément structurel de notre pays.

Sans exagérer, il est permis d'affirmer que la politique se trouve en face de problèmes dont la solution nécessiterait une nouvelle génération de réformateurs politiques de la trempe des radicaux du siècle dernier.

Repenser le rôle des partis politiques. Face à de tels défis se pose la question: «Les partis politiques sont-ils encore à même de remplir leur rôle de lien entre les citoyens et l'Etat,

de formuler des politiques portant leur empreinte et de rester ainsi des forces originales et créatives de notre système politique?»

Le manque de moyens personnels et matériels des partis politiques et leur système de milice risquent de leur faire perdre leur influence au profit de groupes d'experts, qui en fin de compte ne sont ni représentatifs ni responsables face au peuple et à ses élus. Sans des partis politiques efficaces, la voie est ouverte au lobbyisme et aux terribles simplifications des populistes.

Pour une démocratie directe, ce sont des dangers qu'il serait grave de méconnaître. Le peuple risque d'être victime de décisions aléatoires, issues d'une agitation momentanée, sans ligne directrice, sans avenir formulé en termes concrets. De compromis en compromis, sans choix véritable, le peuple déserte les urnes et la vie publique. Selon Hegel et ses disciples radicaux, la société privée, où chacun vaque à ses propres affaires, s'étend au détriment de l'Etat – le citoyen disparaît.

Et l'avenir? Avec notre pays, ce sont aussi les partis politiques qui cherchent leur voie. Le radicalisme suisse, fondateur et promoteur constant de notre ordre démocratique, se trouve devant un challenge qui exigera de lui un effort comparable à celui de la première moitié du siècle passé. Perpétuer la démocratie et la souveraineté du peuple dans un monde en pleine transformation, dans une Europe qui cherche encore son identité démocratique propre – voici certes une tâche digne des meilleurs.

Or, nous le savons, notre pays est en proie à l'incertitude et au scepticisme qui ne sont guère susceptibles de mobiliser les forces nécessaires pour affronter ces problèmes. N'oublions pas, toutefois, que même le combat pour l'Etat fédéral et sa première Constitution furent l'œuvre d'une minorité en butte au désarroi des peuples ayant suivi la

chute de Napoléon. Le mérite de ces minorités fut de proposer des buts clairement définis et susceptibles d'entraîner peu à peu l'adhésion populaire.

Voilà sans doute la voie à suivre pour affronter un avenir difficile et plein d'incertitudes. Il est à souhaiter, dans l'intérêt même de notre pays et de ses institutions démocratiques, que le radicalisme suisse puisse mobiliser ses forces vives dans cet effort de renouveau d'un héritage, dont il est le mandataire et qu'il ne saurait abandonner à des experts et des lobbyistes.

Un danger nous guette, si nous tentons d'adapter cet héritage aux exigences nouvelles: le consensualisme. Or, tout renouveau s'étouffe si nous analysons des idées quelque peu hardies et novatrices sous l'angle de leur acceptation finale par une majorité. L'action politique étant un processus, il convient d'entreprendre avant de réussir. Les concessions probables à faire à partir d'une base au préalable arrêtée sont le fruit de ce processus, le prix payé pour la réussite, et non le début.

C'est dire que toute œuvre novatrice exige du courage et de la patience. Que le radicalisme suisse retrouve ce courage plein et entier, émoussé par la cogestion de la «formule magique» et sa coresponsabilité dans des gouvernements multicolores sur les plans fédéral et cantonaux. Que ses forces vives entament le processus de renouveau sans se soucier du résultat qui sortira, à la fin du processus, du moulin consensuel. De cette manière, le radicalisme montrera un visage clairement reconnaissable par les citoyennes et les citoyens. Or, toute politique crédible commence par des auteurs crédibles et des thèses identifiables.

Dans cette optique, un nouvel avenir s'ouvrira devant le radicalisme suisse, fondateur de notre Confédération helvétique, dans une époque aussi mouvementée que la nôtre.

Max R. Schnetzer

150 JAHRE IM DIENST DES LANDES

Dem Streben des Menschen nach Freiheit stehen seine existentiellen Ängste entgegen. Ausgehend vom Gedankengut der französischen Revolution hat sich der Radikalismus dementsprechend zum Ziel gesetzt, Freiheit mit einer starken, demokratischen Staatsform zu verbinden. Dieser revolutionäre Radikalismus prägt das politische Geschehen nach 1830 und führt namentlich zur Abschaffung von kantonalen Grenzen, Zöllen und von 860 verschiedenen Münzen. Es ist die bewegte Zeit der Freischarenzüge, die gegen die konservative Opposition namentlich der ländlichen Bevölkerung ins Feld ziehen. Zum ersten Mal spielt auch die Presse eine bedeutende Rolle. Die Spannungen führen schliesslich zum Sonderbundskrieg. Nach dessen Beendigung treten die ersten Gegensätze innerhalb des Radikalismus auf. Zentralisten stehen den Federalisten gegenüber. Während sich die östliche Schweiz dem Wirtschaftsliberalismus verschreibt, neigt die Westschweiz unter dem Einfluss von Hegel und des Waadtländers Henri Druey in Richtung eines starken Rechtsstaates als Garantie der individuellen Freiheit. Auch Basel, Solothurn, Bern Luzern und Tessin übernehmen solches Gedankengut. Dieses teilt dem Staat eine führende Rolle zu, zum Schutz des Individuums und seiner Freiheit. Die Menschenrechte sind nicht Werte an sich sondern Teil der Staatspolitik.

Die Opposition zwischen liberalen und etatistischen Tendenzen verkörpert durch Alfred Escher und Jakob Stämpfli gipfelte im Eisenbahnkrieg. Diese antagonistischen Tendenzen sind heute noch spürbar zum Beispiel in der Drogenfrage, wo die sittenstrengen Calvinisten den permissiveren Anhängern Zwinglis gegenüberstehen, wobei sich schliesslich die realistische Politik des Bundesrates durchsetzt. Die Erfolge des Wirtschaftsliberalismus von Alfred Escher führten andererseits zu einer Reaktion in Form verstärkter Volksrechte (Initiative, Referendum, Landsgemeinde als Bestandteile der Verfassung von 1874).

Die Bekämpfung von Liberalismus und neutraler Volksschule durch den Vatikan (1864) und die Unfehlbarkeitserklärung des Papstes (1870) warfen neue Gräben zwischen Konfessionen und politischen Anschauungen auf. Gegenüber diesem Kulturkampf spielten die Arbeiterbewegungen und sozialistische Manifeste nur eine untergeordnete Rolle.

Die Aufgabe des Klassenkampfes durch die SP in den dreissiger Jahren ging einher mit der Anerkennung der sozialen Marktwirtschaft durch den Freisinn. Vorbereitend wirkte der freisinnige Bundesrat Adolf Deucher, dem die Schweiz das erste Krankenversicherungsgesetz (1912) verdankt. Im gleichen Sinne wirkten die Bundesräte Schulthess und Stämpfli für die AHV/IV. Dass ein Sozialist die Rolle des Vaters der AHV beansprucht, gehört zu den üblichen politischen Scheinwahrheiten. Auch die Gefahren von Informatisation und Globalisation wurden vom freisinnigen Delamuraz frühzeitig erkannt.

Neue Herausforderungen für den Radikalismus liegen in der Steuerpolitik, der Beschäftigung auch mit geringem Bildungsniveau, der Umwelt, der europäischen Union und der Restrukturierung unseres Bundesstaates. Trotz aller Schwierigkeiten ist die Funktion der Meinungsbildung durch die Parteien unersetzbar. Für den Radikalismus liegt die Zukunft zum Teil in der Besinnung auf das historische Erbe, wobei Mut und Geduld wichtiger sind als die in Mode gekommene Konsensfähigkeit.

Die freisinnig – demokratische Partei ging hervor aus Schützen- und Gesangsvereinen, gefolgt 1847 vom kurzlebigen Volksverein der 1873 wiedererwachte. 1878 bildet sich die Fraktion aus Liberalen, Radikalen und anderen liberalen Demokraten, 1894 wird die FDP formell in Olten gegründet. 1917 spaltete sich die Bauerngewerbe- und Bürgerpartei ab. Trotz Einführung von Proporz dominierten die Radikalen in Bundesrat bis zur Einführung der Zuerformel 1959.

Pour appréhender les heurs et malheurs du régime libéral-radical du canton de Fribourg, il est indispensable de rappeler le climat politique et religieux régnant en Suisse et dans les différents pays européens, au début du XIX^e siècle.

Après une tentative de transformer la Confédération en un ensemble plus cohérent d'États souverains et jaloux de leur autorité, l'Alliance suisse en était restée à son état antérieur. On avait définitivement oublié la République helvétique une et indivisible et ses idéaux de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. Ces principes révolutionnaires avaient soulevé chez nous aussi d'immenses espoirs de régénération. Mais le pays avait dû se contenter d'une simple Restauration. Dans le canton de Fribourg, il fallut ébranler le système politique à grands «coups de bâton» en décembre 1830. C'est alors seulement que les citoyens fribourgeois bénéficièrent d'une Constitution libérale et plus démocratique. Cependant au cours des années, les anciens «démons du pouvoir» refirent surface, anéantissant tout progrès.

Contre ceux qui s'efforçaient de rétablir un ordre dépassé, contre des systèmes d'alliances entre les pouvoirs civils et religieux, des hommes issus principalement de la classe bourgeoise travaillèrent à instaurer une société plus tolérante et plus ouverte au progrès, dans le respect «des religions et des droits de tous à l'égalité et à l'instruction», selon les déclarations du Gouvernement de 1847!

A l'image de la France en particulier et de plusieurs cantons suisses, un groupe d'indépendants et de commerçants, en ville de Fribourg et dans les campagnes, se prépara à imaginer un système politique libéral, promoteur de progrès sociaux et de bien-être matériel. Devant l'évolution autoritaire des hommes installés au pouvoir, dès 1831, certains dirigeants, dégoûtés de la nouvelle dé-

rive politique, abandonnèrent leurs postes et s'isolèrent dans l'espoir de temps meilleurs. Il apparut, aux yeux des plus résolus à implanter à Fribourg un programme plus ambitieux, qu'il devenait nécessaire de faire table rase du passé et d'opérer une réforme radicale. La résistance fut très vive, en particulier en raison de crainte pour une religion solidement implantée dans tout le pays. A la suite de décisions malhabiles dans certains cantons dits régénérés, la Suisse finit par se diviser en deux camps. Sept cantons s'unirent en une Alliance défensive, pour sauver leur politique conservatrice et leurs croyances religieuses. Cette Alliance dite le Sonderbund, illégale en raison du Pacte fédéral quasi imposé en 1815, fut interdite par la Diète. Fribourg adhéra à l'alliance secrète des autres cantons à majorité catholique. L'intervention en séance du Grand Conseil, le 9 juin 1846, de Marcellin Bussard, professeur à l'Académie de droit, révéla l'adhésion du canton au Sonderbund. Des citoyens mécontents de cette évolution politique dans le canton préparèrent un régime nouveau analogue à ceux établis dans des cantons tels que Vaud et Genève. Malgré des tentatives de conciliation, la guerre éclata en raison du refus des cantons alliés de céder aux ordres de la Diète fédérale. Une guerre fratricide s'étendit à travers la plupart des cantons. Heureusement sa durée fut brève et les dégâts limités: un peu plus d'une centaine de morts et des blessés à peine plus nombreux; mais de lourdes contributions de guerre pour les vaincus.

Chez nous, après un bref engagement, le 13 novembre 1847, le Gouvernement capitula. Les troupes fédérales occupèrent la ville de Fribourg. Quelques abus rapidement réprimés par les autorités militaires, sur ordre de Dufour lui-même; quelques mouvements de révolte exorcisés par l'évêque Marilley et son clergé n'empêchèrent pas le calme de

RÉSOLUTION POPULAIRE,

PRISE EN L'ABSENCE DE TOUT GOUVERNEMENT.

L'Assemblée Générale des Citoyens du Canton de Fribourg,

CONSIDÉRANT :

- 1° Que le Gouvernement en foulant aux pieds la Constitution et le Pacte fédéral a provoqué contre le Canton une expédition militaire ruineuse pour le pays, s'est rendu coupable de haute trahison envers la patrie;
- 2° Que non content d'avoir attiré sur le Canton un déluge de maux, il cherche encore par de basses intrigues à exciter le fanatisme et à perpétuer des scènes de sang et de désordre;
- 3° Qu'il est urgent de mettre un terme aux projets criminels des ennemis incorrigibles de la démocratie et de la vraie religion;
- 4° Que la haute Diète a pris sous sa protection les citoyens suisses qui se soumettraient à son autorité;
- 5° Considérant que le Conseil d'Etat a obliqué ses fonctions et a remis ses pouvoirs à une Commission provisoire;
- 6° Considérant que cette Commission provisoire n'a pas accepté les fonctions qui lui étaient déferées, qu'il résulte dès lors que le pays est privé de Gouvernement et livré à l'anarchie;
- 7° Voulant pourvoir le Canton d'une direction et le préserver des maux incalculables qui peuvent résulter de l'absence de tout Gouvernement,

DÉCRÈTE :

- 1° Le Grand Conseil est déclaré dissous.
 - 2° Il est établi un Gouvernement provisoire composé de sept membres qui sont :
MM. Julien Schaller, de Fribourg;
Léon Pittet, Greffier, de Gruyères;
Challoney, Greffier, de Morat;
Robadey, ancien Syndic, de Romont;
Wicky, Colonel;
Broye, Président, d'Estavayer;
Castella, Avocat, de Fribourg et de Gruyères.
 - 3° Ce Gouvernement exercera provisoirement les fonctions législatives, exécutives et administratives.
 - 4° Il pourra quant à l'administration judiciaire révoquer ou maintenir les employés actuels.
 - 5° Tous les actes émanés soit du pouvoir législatif, soit du pouvoir exécutif, depuis le 9 Juin 1846, sont déclarés de nul effet, en tant qu'ils sont en rapport avec le système politique du Gouvernement déchu.
 - 6° Toutes les procédures instruites pour délits politiques sont annulées, et les citoyens constitués en perte par ces poursuites seront indemnisés.
 - 7° Le Gouvernement provisoire pourvoira à ce que les lois du Canton touchant la haute trahison, obtiennent leur exécution.
 - 8° Le futur Grand Conseil revêtra les fonctions de pouvoir constituant et en même temps de pouvoir législatif.
- Donné, pour être publié et affiché aux lieux accoutumés, à Fribourg le 15 Novembre 1847.

Le Président de l'Assemblée,
LOUIS VILLARD, aîné, Procureur-Juré.

Le Premier Secrétaire,
F.-X. SUCHET, Inst.
Frs. SAVARY, Avocat, Secrétaire substitué.

revenir rapidement en ville. L'orage paraissait s'éloigner. Le Gouvernement resté en place après hésitation finit par renoncer à tous ses pouvoirs et laissa le pays sans autorités. C'est alors qu'un groupe de citoyens mit en place un régime nouveau, analogue à celui de la Confédération, régime dit «libéral-radical».

Quelque 300 à 400 citoyens, qualifiés «d'énergumènes peu recommandables et en partie étrangers au canton» se réunirent le lendemain de la capitulation de la ville, au «Théâtre de Ville» situé près de la Chancellerie d'Etat. Cette assemblée prit le pouvoir et fixa la date et le mode d'élection du futur Grand Conseil. Elle nomma un gouvernement provisoire qui devint le nouveau Conseil d'Etat. Dans le courant du mois suivant, le Grand Conseil à tendance libérale-radical fut désigné. Une nouvelle Constitution fut votée par le pouvoir législatif seul, sans être soumise à un vote populaire. Ce coup de force choqua bon nombre de citoyens qui passèrent à l'opposition. Rapidement des mouvements de résistance se multiplièrent dans tout le canton. Il fallut l'appui des troupes d'occupation pour rétablir l'ordre en particulier dans les campagnes de la Glâne et de la Veveysse.

Grâce à la nouvelle Constitution du 4 mars 1848, les Conseils étaient nommés pour une longue période et les divers articles adoptés ne pouvaient être modifiés avant neuf ans.

Ainsi toutes les dispositions étaient prises pour réaliser le programme ambitieux prévu au dernier article de la Constitution.

Dans une première période de trois ans, entrecoupée de nombreux incidents religieux, le Gouvernement fit une œuvre législative et administrative considérable. Dans la seconde partie du régime radical, les autorités furent soumises à des difficultés croissantes. Elles furent, dès lors, réduites à la défensive. Le système se grippa par abus

de pouvoir, par des décisions de plus en plus autoritaires et impopulaires. L'exil de l'évêque du diocèse, la multiplication des charges financières, les arrestations et les bannissements illégaux ainsi que des mesures répétées de répression créèrent un climat de révolte accentuée. Il fallut à plusieurs reprises utiliser les forces armées pour réduire une résistance ouverte. En plus et grâce au droit de pétition, les citoyens manifestèrent leur refus du nouveau système politique. Au sein même des Conseils, la belle unanimité des premières années se brisa. Nombre de députés, voire même de conseillers ne suivirent plus les directives de la majorité radicale. Le grand mouvement contestataire du rassemblement de Posieux de 1852 fit comprendre au Gouvernement que l'heure des réformes avait sonné. Malgré des mesures visant à atténuer certains articles constitutionnels, le «dernier jour du condamné à mort allait vivre son heure ultime». Les élections de la fin de l'année 1856 firent basculer la majorité. Les deux Conseils furent presque complètement renouvelés. Un nouveau gouvernement conservateur dirigea le canton. Une nouvelle Constitution fut adoptée le 7 mai 1857 par le Grand Conseil. Elle fut soumise au peuple qui l'adopta le 24 mai.

Après tous ces malheurs, que reste-t-il du régime radical fribourgeois? Son œuvre législative et de nombreuses réformes administratives furent conservées en grande partie par le nouveau gouvernement. Les divers codes gardèrent leur valeur et furent même des modèles de réforme pour les autres cantons. Surtout, les voies de communication furent fortement améliorées: routes nouvelles, pont sur la Glâne près de Villars et préparation du chemin de fer entre Lausanne et Berne. La répartition du territoire en sept districts simplifia les tâches administratives. Des mesures légales concernant les droits de vote furent enfin établies. Le canton sor-

tait, malgré tout, mieux armé pour continuer à moderniser le pays. L'épreuve avait été rude et pénible pour la pratique religieuse et lourde pour les finances publiques et les divers biens ecclésiastiques.

Malgré les erreurs et certaines mesures antidémocratiques et opposées à la pratique religieuse, et malgré aussi la résistance croissante aux innovations, le régime radical

a fortement contribué à faire entrer le canton dans l'époque moderne, au moment même où la Suisse entière se renouvelait. Le pays en entier passait d'une Confédération d'Etats à un véritable Etat fédéral. Il pouvait dès lors jouer un rôle autre que militaire et se libérer de l'influence de ses grands voisins.

Jean Dubas

LEBEN UND TOD EINER UNGELIEBTEN REGIERUNG

Nach dem kurzlebigen Versuch eines schweizerischen Einheitsstaates blieb anfang des 19. Jahrhunderts Alles beim Alten. Erst im Dezember 1830 setzten sich liberale Kräfte durch.

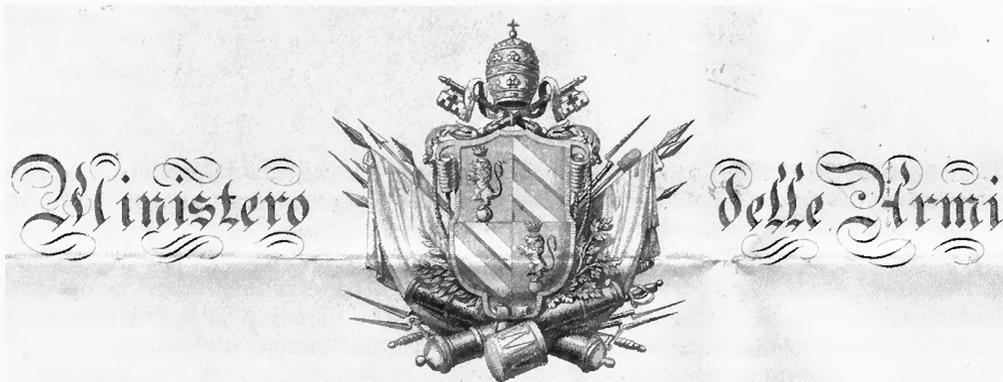
Autoritäre Kräfte waren aber weiterhin am Werk, so dass vor allem Selbständigerwerbe, Handels- und Gewerbetreibende aus Stadt und Land nach einer radikaleren Änderung der Verhältnisse in Richtung Freiheit, sozialem Fortschritt und allgemeinem Wohlstand trachteten. Der Widerstand war aber namentlich von seiten der Religion sehr stark und bewirkte als Reaktion auf unglückliche Massnahmen den Sonderbund, dem Freiburg am 9. Juni 1846 beitrat. Der kurze Bürgerkrieg führte am 13. November 1847 zur Kapitulation von Freiburg, dessen Regierung sich schliesslich auflöste. Die nicht untätig gebliebenen Gegner des Sonderbundes nutzten die Gelegenheit, um mittels einer Volksversammlung im damaligen Theater eine neue Regierung und im Dezember auch einen Grossen Rat einzusetzen.

Im März 1848 wurde dann auch noch eine neue Verfassung ohne Volksbefragung proklamiert. Dies führte zu Aufständen, die mit Hilfe der Besatzungstruppen gemeistert wur-

den. Regierung und Grosser Rat waren durch die Verfassung für 9 Jahre eingesetzt.

Nachdem es in den ersten drei Jahren bezüglich Gesetzgebung und Organisation der Verwaltung Grosses geleistet hatte, verstrickte sich dieses Regime immer mehr in autoritäre und unpopuläre Massnahmen, wie namentlich die Verbannung des Bischofs und die Unterdrückung der Opposition, die dementsprechend rasch anwuchs und unter anderem 1852 im Volksaufmarsch von Posieux zutage trat. Die Wahlen von 1856 ersetzten das radikale Regime durch eine konservative Regierung und einen fast vollständig erneuerten Grossen Rat. Eine neue Verfassung wurde am 24. Mai 1857 vom Volk angenommen.

Das Erbe des radikalen Regimes blieb trotzdem beträchtlich. Neugeschaffene Gesetze und Verwaltungsreform blieben weitgehend unangetastet. Das Strassennetz wurde weiter modernisiert und die Aufteilung in sieben Bezirke bewährte sich. Trotz ihrer Irrtümer, ihres antidemokratischen Vorgehens und ihres Antiklerikalismus hat das radikale Regime doch entscheidend zum Eintritt Freiburgs in die Neuzeit und zur Integration im neuen Bundesstaat beigetragen.



LES RADICAUX FACE À L'ÉGLISE TEMPORELLE

Il est communément admis que la cause majeure de l'échec du régime radical à Fribourg fut son anticléricalisme. Mais se pose-t-on vraiment la question de la réelle marge de manœuvre des radicaux et de savoir s'ils pouvaient agir différemment?

La papauté est, à cette époque, bel et bien une puissance temporelle: l'en-tête ci-dessus orne, en 1852, le brevet de capitaine d'un aristocrate fribourgeois. Les armoiries du pape trônent sur un solide socle de baïonnettes et de canons. Lors des troubles de 1847 qui embrasent l'Europe continentale, l'Église catholique se range dans le camp réactionnaire.

16

A Fribourg, les mandements des évêques débordent sur le plan politique et, au lendemain de la piteuse équipée des corps francs radicaux de janvier 1847, Mgr Marilley célèbre un Te Deum sur une place Notre-Dame hérissée de baïonnettes. Aussi, quand dix mois plus tard l'armée fédérale occupe Fribourg, le culte protestant, célébré sur cette même place, prend l'allure d'une revanche.

Le gouvernement provisoire radical n'aura rien de plus pressé que d'expulser les Jésuites, conformément aux décisions de la Diète fédérale. Dans la même foulée, les couvents sont sécularisés, à une notable exception: celui des Cordeliers qui abrite un vénérable vieillard, le Père Grégoire Girard. Célèbre pour sa méthode d'enseignement mutuel selon le principe que «le meilleur moyen de bien apprendre est d'enseigner», il se heurta aux tenants locaux de l'autorité pour qui, «en faisant raisonner l'enfant, on détruit le respect de la famille et la morale comme la religion dans la société.» Finalement désavoué en 1823 par son évêque, le Père Girard avait dû se retirer à Lucerne. Sous l'influence d'un de ses anciens élèves, Alexandre Daguét, les radicaux envisagèrent de le réhabiliter publiquement, au grand embarras du Père Girard qui, à 82 ans, n'aspirait qu'à la paix. A sa mort en 1850, le Conseil d'Etat décida qu'un monument serait élevé à sa mémoire: réalisé en 1857, il sera inauguré par les conservateurs en juillet 1860...

Entre-temps, le conflit avec l'Église avait culminé en octobre 1848 avec l'arrestation de Mgr Marilley et son expulsion. Conscients de l'opposition d'une grande masse de la population, les radicaux évitèrent tant qu'ils le purent la sanction populaire. En témoignent les débats au Grand Conseil sur le projet de Constitution fédérale. Les remarques fusèrent: «Que ferait le peuple avant de l'accepter, si on la lui soumettait? Il enverrait la Constitution à Rome!» ou encore: «Le peuple n'est pas mûr pour la liberté.»

C'est ainsi que la démocratisation et la modernisation des institutions fribourgeoises furent imposées d'autorité sans le verdict du peuple!



LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

DU CANTON DE FRIBOURG,

Appelé par les circonstances à prendre les mesures les plus urgentes pour arrêter le cours des maux qui accablent la patrie et en prévenir le retour;

Considérant que l'accession du Canton de Fribourg à la ligue antinationale dite le Souderbund est principalement l'œuvre des Jésuites et de leurs affiliés;

Vu l'arrêté de la Diète fédérale en date du 3 Septembre 1847, qui a déclaré la Société des Jésuites incompatible avec l'ordre et la tranquillité de la Suisse, et qui a invité le Canton de Fribourg à les éloigner de son territoire;

Voulant assurer au pouvoir civil la liberté d'action que réclame une pacification durable du Canton;

Eussite des pouvoirs étendus qui lui ont été conférés par la résolution populaire du 15 Novembre dernier;

DÉCRÈTE :

1° Les Jésuites, les corporations, congrégations et corps enseignants affiliés à cet ordre sont expulsés à perpétuité du territoire fribourgeois.

2° Sont compris dans cette mesure :

- a) Les Jésuites;
- b) Les Ligoriens;
- c) Les Marianites, dit frères ignorants;
- d) Les frères de la doctrine chrétienne;
- e) Les Sœurs de St. Joseph;
- f) Les Sœurs de St. Vincent de Paule;
- g) Les Sœurs du Sacré-Coeur.

3° Les corporations et congrégations de cette nature ne pourront à l'avenir sous aucun nom et sous aucun prétexte s'établir dans le Canton ou y acquérir des propriétés, ni y diriger des établissements d'enseignement public ou privé.

4° Les individus appartenant à ces ordres et congrégations quitteront le Canton dans le terme de trois fois vingt-quatre heures, dès la publication du présent décret.

5° Tous les biens, meubles et immeubles que possèdent les corporations sus-mentionnées sont réunis au domaine public. Leur produit sera employé à l'instruction publique.

A cet effet ils sont mis sous séquestre, inventaire immédiat en sera dressé et ils seront placés sous administration civile.

Les cessions ou contrats onéreux, passés, en soustraction d'une partie quelconque de ces biens, dès le 15 Octobre sont déclarés de nul effet.

6° Les Directeurs des Départements de la Police et des Finances sont chargés de l'exécution du présent décret, chacun pour ce qui le concerne.

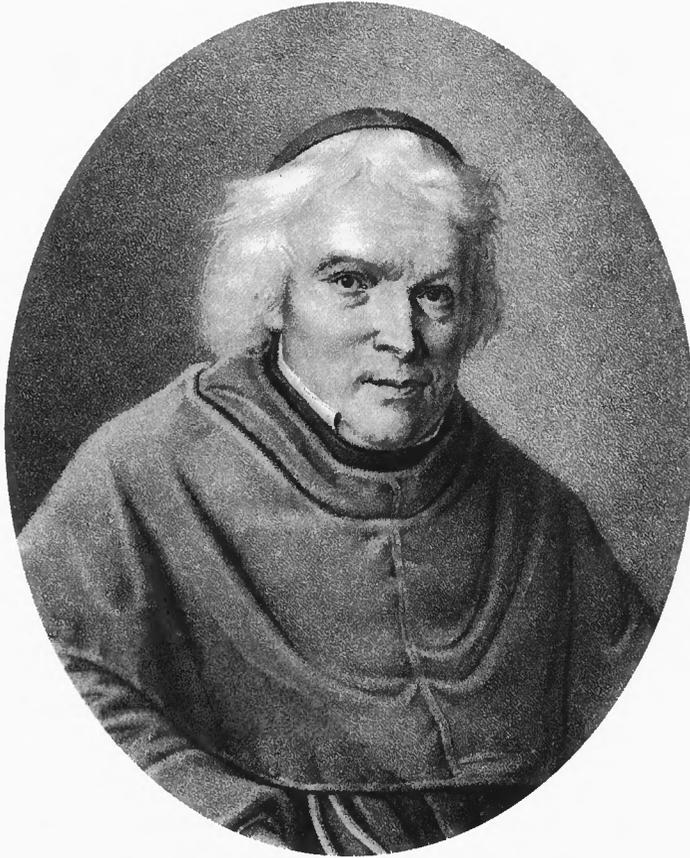
7° Le présent arrêté est rendu exécutoire, dès après sa promulgation, et sera publié et affiché aux lieux accoutumés.

FRIBOURG, le 19 Novembre 1847.

Le Président,
SCHALLER.

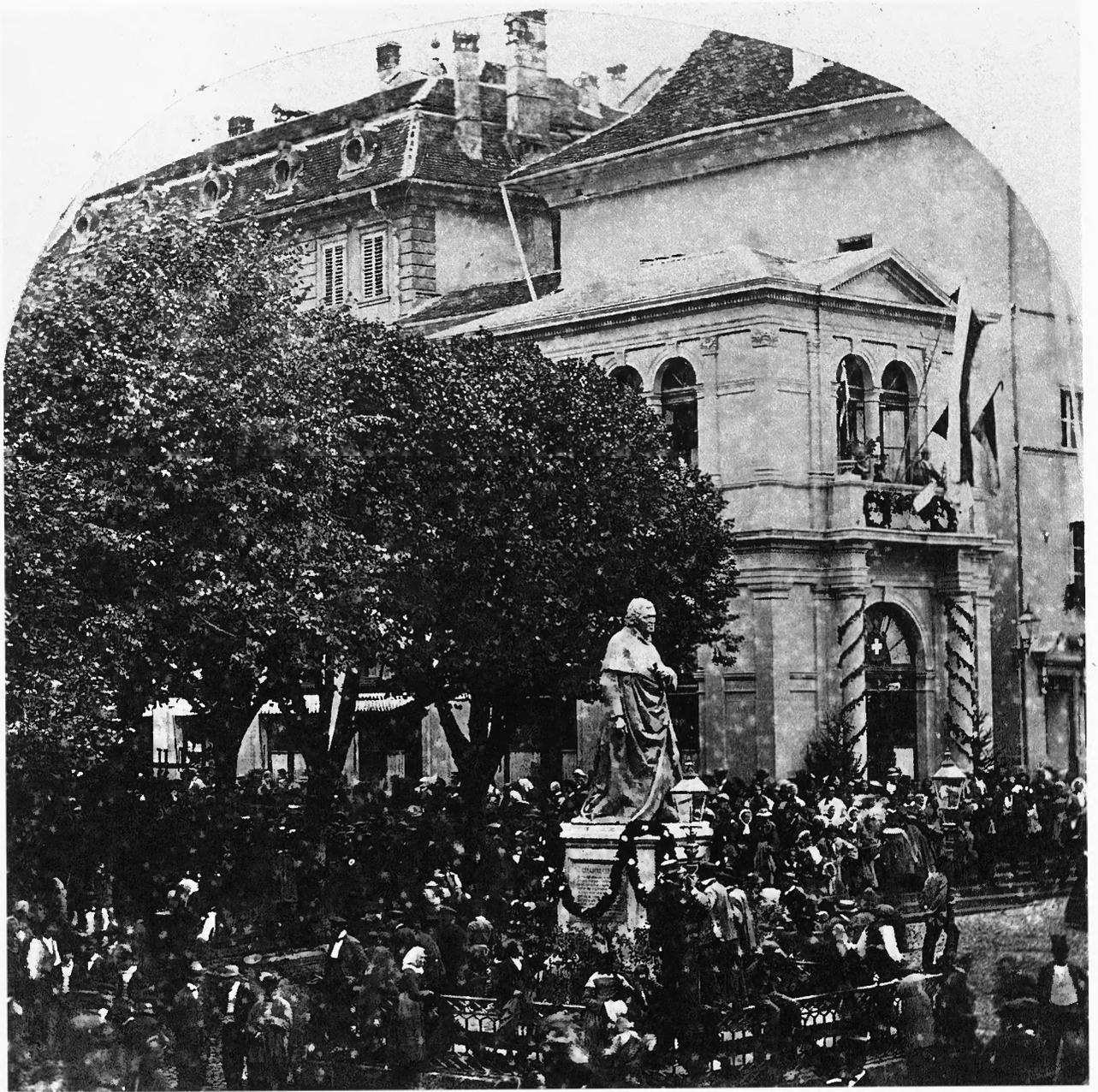
Le Chancelier,
Dr. BERCHTOLD.

Le cinquième jour après
leur prise du pouvoir,
les radicaux expulsent
les Jésuites



«Mes espérances d'un rapprochement religieux se sont évanouies. Le Sonderbund a fait une guerre de religion et il a réussi à éloigner plus que jamais les deux confessions qui divisent la Suisse. Au XVI^e siècle, on s'était divisé par la tête; on ne se réunira que par le cœur, et cette réunion est à présent plus éloignée que jamais».*

* Lettre du Père Girard au pédagogue J.-J. Rapet, directeur de l'Ecole normale de Périgueux, in Revue pédagogique de Paris, année 1895.



LE RÉGIME RADICAL ET LES DROITS POPULAIRES

Pas facile d'imposer un progrès démocratique au peuple fribourgeois renâclant après l'échec du Sonderbund. Le régime radical, sentant sa base fragile, va brûler les étapes. Un Conseil d'Etat autoproclamé, un Grand Conseil élu tambour battant par des assemblées publiques ad hoc pour un terme de neuf années, une Constitution cantonale rédigée en un temps record et aussitôt assortie de la garantie de la Confédération, sans passer par le verdict populaire.

Pour verrouiller la situation, les radicaux chercheront à imposer un serment à la Constitution, au grand dam de leurs adversaires, dont le clergé n'était de loin pas constitutionnelle...

Cette Constitution marque un progrès certain par rapport à la Constitution libérale de 1831 qui rompait déjà avec l'Ancien Régime, mais qui faisait élire les députés par de grands électeurs désignés par des assemblées primaires.

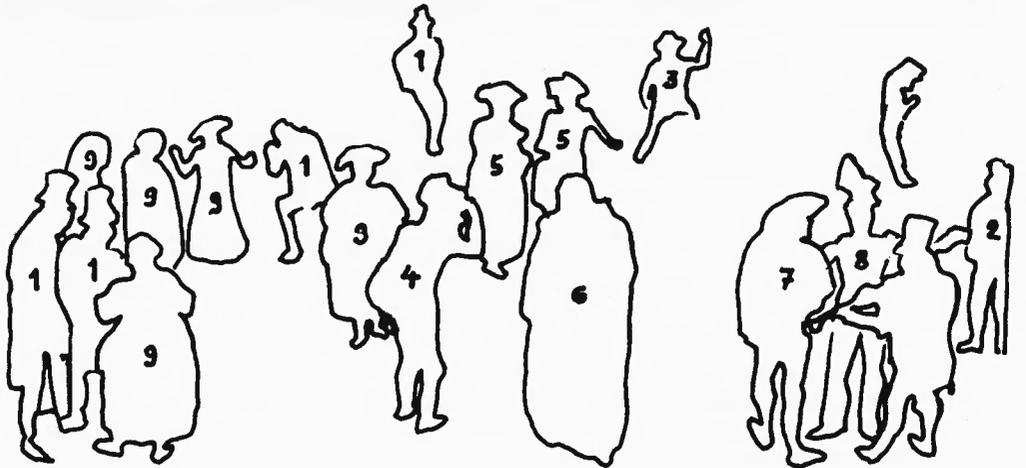
Pour ce qui est des droits populaires, mis à part la démocratie représentative, 1848 n'apporte pas de changements vraiment révolutionnaires. Une aquarelle du Schaffhousois J.J. Oechslin, datée de 1834 présente, à l'entrée du Muggenturm en l'Auge, une scène de rue qui montre la diversité de la population d'alors, ce qui, vu sous l'angle des droits populaires, donne le tableau suivant:

20

1. Ces bourgeois ont toujours les mêmes droits, à condition de n'être pas interdits des auberges!
2. Ce jeune est désormais citoyen dès 20 ans contre 25 précédemment.
3. Ce domestique a maintenant le droit de vote qui lui était jusqu'alors dénié.
4. Mais ce pauvre diable, s'il est insolvable et s'il a reçu des secours de la bourse des pauvres dans l'année qui précède, n'a toujours pas le droit de vote.
5. Ces Jésuites seront expulsés en 1848...
6. Ce capucin passera entre les gouttes: son ordre n'a pas de fortune, mais étant ecclésiastique, il n'a toujours pas le droit de vote.
7. Cet ouvrier compagnon (Wanderbursche), s'il vient d'un autre canton suisse, aura le droit de vote en 1848.
8. Ce soldat, s'il n'est pas au service étranger – désormais interdit – a le droit de vote.
9. Les femmes n'ont toujours pas de droits politiques: elles sont priées de patienter encore un bon siècle.



21



LES RADICAUX ET LES FEMMES

Le régime radical n'a pas même envisagé d'accorder des droits politiques aux femmes; à dire vrai, ce n'était guère dans l'air du temps. Par contre, il va faire un pas important en leur donnant leur chance dans l'enseignement. La loi cantonale sur l'instruction publique de 1848 rend les écoles primaires obligatoires pour les deux sexes, mais elle fait plus: elle institue une Ecole secondaire de filles, ayant le même programme que pour les garçons, «appliqué aux besoins du sexe». Le but affirmé est de former des institutrices qui feront une troisième année d'études secondaires. A cet effet, un subside de 2500 francs par an est inscrit dans la loi et des crédits supplémentaires sont prévus pour les filles se destinant à l'enseignement «dénuées de moyens suffisants et distinguées par leurs talents.» Le député Nicolas Glasson tentera d'obtenir le bénéfice de cette école pour Bulle. Mais Fribourg l'emporte, comptant alors un effectif de 500 à 600 filles à instruire. Cette école ouvre déjà ses portes en 1849.

La nomination d'institutrices se heurte pourtant à des obstacles. Julien de Schaller exprime lui-même des réticences: «...elles ont un caractère faible, elles sont le plus souvent influencées par le curé, et c'est ce qu'il faut éviter...» «Je veux donc favoriser les instituteurs qui, sous le rapport des connaissances, présentent de meilleures garanties» et argument spécieux: «De plus, ils sont citoyens, ils votent aux élections: tout autant de considérations qui parlent en leur faveur.»¹

22

A l'opposé, les Conservateurs exaltent le rôle des femmes, tel l'épisode de Grolley, où le 7 janvier 1847, les femmes du lieu chassèrent de l'auberge un détachement de corps francs. Avec ce commentaire: «Qu'on ne s'étonne pas de la belle conduite des femmes de Grolley: un bon nombre de leurs voisines de La Corbaz et de Belfaux se concertaient dans ce moment même pour s'armer de fourches de fer, de faux et montrer aux corps francs qu'elles savaient manier autre chose que leur quenouille.»²

Lors de l'assemblée monstre de Posieux, en 1852, fréquentée par les seuls hommes, le rôle des femmes n'est pas oublié: «Il est des contrées entières où il n'est pas resté un seul homme, où les femmes avaient été dressées au maniement des pompes, de crainte d'incendie; d'autres où elles sont allées soigner les troupeaux dans les chalets...»³

Mais finalement, en prenant le pouvoir en 1856, les Conservateurs supprimèrent le subside alloué à l'Ecole secondaire des filles, les renvoyant ainsi à leurs quenouilles!

¹ Bulletin des séances du Grand Conseil, 1848, p. 622.

² Déroute des corps francs dans le canton de Fribourg. Fribourg, Meyll impr. 1847

³ H. Charles et S. Passet - Observations sur la réponse du gouvernement de Fribourg au Mémoire du Comité de Posieux. Fribourg, 26.7.1852.



*Extrait d'une
lithographie de
J.L. Schmid-Roth
à Fribourg*

L'association «Femmes Tour» a organisé dans neuf villes suisses des circuits de visite sur le thème de la vie des femmes à l'époque de la fondation de l'Etat fédéral: un regard curieux, critique et instructif. A Fribourg, il est encore possible de participer à ce tour de ville thématique en s'adressant à l'association locale:

Femmes à Fribourg • Tours de ville • Place du Petit-St-Jean 25 • Tél. 026/323 12 06

Cette association a participé à la rédaction d'un ouvrage de synthèse intitulé: «Pognon, piété, patience, les femmes suisses et la fondation de l'Etat fédéral» Editions Metropolis, Genève, 1998, ISBN 2-88340-061-X. 128 p. 29 FS.

«Mit Geld, Geist und Geduld, Frauen und ihre Geschichte zwischen Helvetik und Bundesstaat. eFeF Verlag, Bern, 1998. ISBN 3-905561-17-4. 128 Seiten, 29 FS.

LES RADICAUX FACE AUX POSSÉDANTS

Les cantons du Sonderbund doivent s'acquitter de contributions de guerre, les radicaux vont en présenter la facture à leurs ennemis déclarés, en premier lieu l'aristocratie terrienne. Par décret du 20 janvier 1848, un montant de 1,6 mio de francs est mis à leur charge, sous forme d'un emprunt forcé remboursable sans intérêt au terme de 35 ans. Les femmes sont frappées à l'égal des hommes et les réclamations adressées à l'Assemblée fédérale en donnent des exemples: «on y voit figurer, comme complices du prétendu délit de haute trahison, un certain nombre de personnes du sexe, entre autres une Demoiselle de Praroman, domiciliée à l'étranger depuis plus de cinq ans» ou encore «la famille de Maillardoz de Rue y compris la mère, ... âgée de 72 ans (taxée) pour le capital énorme de deux-cent-mille francs.»

Les radicaux rappellent de leur côté les contributions imposées par le gouvernement déchu aux villes de Morat et Bulle pour leur participation à l'expédition des corps francs, ainsi que les peines infligées aux emprisonnés et exilés.

Les couvents sont privés de leurs biens qui serviront à alimenter, entre autres, les dépenses de l'instruction publique. Les religieux touchés seront indemnisés par une rente.

24

En août 1848, la discussion en Grand Conseil du projet de loi concernant l'impôt sur la fortune est particulièrement vive, au sein même des radicaux qui dominent l'assemblée. Le député avocat Folly dépose un amendement introduisant un impôt progressif, sur le modèle neuchâtelois, allant de 1‰ à 1% (pour les fortunes de 200 000 francs et plus). Il argumente: «Je veux attaquer le riche; ce sont mes ennemis, je ne crains pas les affaiblir.» Il est soutenu par son collègue Weitzel qui établit une distinction entre «celui qui se prive et a gagné son bien à la sueur de son front, tandis que le riche l'a reçu en dormant.» Le libéral de Landerset rétorque: «On dit que les riches sont nos ennemis, ce sont eux qui font la prospérité d'un pays.» Le député Badoud renchérit: «Dieu veuille amener de pareils ennemis, des riches dans notre Canton, il ne serait pas aussi malheureux. Je voudrais être riche pour faire le bonheur du Canton.» L'amendement Folly est finalement rejeté par 43 voix contre deux...

Les radicaux représentent en 1848 une classe émergente de commerçants, de membres de professions libérales, d'hommes s'étant frottés à l'étranger et même de transfuges de leur milieu d'origine, tels Julien (de) Schaller. Dans un canton encore essentiellement agricole, ils se heurtent à l'aristocratie terrienne liée à l'église qu'ils considèrent comme un frein dans la voie du progrès économique et social.

Gérard Bourgarel

LA CONSTITUTION DU TRIBUNAL CANTONAL FRIBOURGEOIS EN 1848

La réorganisation de la justice fribourgeoise est un des hauts faits du régime radical. Le juge cantonal Gilbert Kolly, docteur en droit, y a consacré récemment une étude très fouillée et amplement documentée, publiée dans la revue fribourgeoise de jurisprudence (1998/1). Avec l'autorisation de l'auteur, nous en donnons ci-après un bref résumé.

Sous l'ancien régime, les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire se confondent; le Petit Conseil siège aussi bien comme tribunal d'appel que comme tribunal criminel. Par la Constitution helvétique, Fribourg avec Avenches et Payerne devient l'arrondissement de «Sarine et Broye» où un tribunal du Canton de 13 juges et 12 tribunaux de district de 9 juges sont créés. L'Acte de Médiation transforme la Suisse en une lâche fédération de 19 cantons. Le Grand Conseil de 60 membres, élus à vie, forme en son sein 2 sections: le Petit Conseil et le Tribunal d'appel formé de 13 députés et présidé par l'avoyer. Les autorités judiciaires de première instance sont formées de 26 «justices inférieures civiles et correctionnelles». Les territoires attribués à ces justices sont de taille très différente. Il y a en outre 5 tribunaux criminels siégeant à Fribourg, Morat, Estavayer, Bulle et Romont.

Avec la restauration de 1814, le patriciat et les bourgeois fortunés reprennent le pouvoir et réinstituent le Petit Conseil divisé en deux sections. Le Conseil d'Etat forme le gouvernement et se prononce en dernière instance sur le contentieux de l'administration et sur les délits de police. Le Conseil d'appel, autre moitié du Petit Conseil, juge en dernier ressort des causes civiles et criminelles, celles emportant la peine capitale étant toutefois réservées à tout le Petit Conseil. En première instance, la justice civile et pénale est du ressort des douze tribunaux de préfecture. Le préfet est juge d'instruction.

Le régime de la régénération institué après la Journée des bâtons du 2 décembre 1830

abolit les privilèges et garantit les libertés individuelles même si le droit de vote est refusé à plusieurs catégories de personnes. Un tribunal d'appel indépendant des autres pouvoirs est créé pour juger en dernier ressort les causes civiles et pénales. Il compte 13 juges et 13 suppléants nommés à vie par le Grand Conseil. Son organisation et ses compétences sont précisées par la loi du 30 mai 1831 et le Code de procédure pénale du 27 mai 1839. Les 13 tribunaux de district (la Singine forme le district allemand avec siège à Fribourg) jugent toutes les causes pénales et civiles de leur compétence. Le Conseil d'Etat élit 38 juges de paix. La juridiction de police et fiscale est confiée au préfet.

Après l'entrée des troupes fédérales à Fribourg et le coup d'Etat du 15 novembre 1847, le Gouvernement radical déclare provisoires toutes les autorités (18.11.1847) puis dissout le Tribunal d'appel et nomme le nouveau Tribunal d'appel provisoire composé de 9 juges (dont 6 anciens) et 5 suppléants. Placé sous la présidence de Laurent Frossard, ce tribunal provisoire siège pour la dernière fois le 8 mars 1848. Les articles 62 et suivants de la Constitution du 4 mars 1848 ainsi que la loi d'organisation judiciaire du 26 mai 1848 créent le Tribunal cantonal comme seule autorité judiciaire supérieure du canton. La création d'un tribunal de cassation est rejetée par le Grand Conseil. Les codes de procédure civile et de procédure pénale sont adoptés le 5 juin 1849, respectivement le 11 mars 1850.

La Constitution introduit la procédure orale ainsi que la réduction du nombre des arrondissements à six avec le transfert du siège du Tribunal de la Singine à Tavel. Par la suite la Veveyse devient indépendante de la Montagne (Gruyère). La peine de mort est abolie, toute violence inutile est interdite, l'institution du jury est garantie en matière criminelle, politique et de presse. Les principes inscrits ne seront pas toujours respectés, notamment

dans l'affaire Nicolas Carrard (1853), où le Conseil fédéral doit intervenir contre une justice trop expéditive.

Le Tribunal cantonal de 1848 est dernière instance judiciaire en matière civile et administrative et tribunal de cassation en matières pénales. Celles-ci sont confiées aux cours d'assises et tribunaux d'arrondissement. D'autre part le Tribunal cantonal est aussi, ce que n'était pas le Tribunal d'appel, autorité de surveillance des autorités judiciaires inférieures. Celles-ci sont nombreuses. Enfin il est autorité d'élection conjointement avec le Conseil d'Etat avec lequel il forme le collège électoral. Deux sections sont constituées au sein du Tribunal cantonal: la Commission de modération supérieure, créée en 1831, et la chambre d'accusation. Quant à la langue, elle est en principe celle de la partie du canton concernée.

Le Tribunal cantonal de 1848 compte neuf juges suppléants. Tout citoyen actif fribourgeois est éligible et aucune formation juridique n'est exigée de la part des juges, malgré l'intervention du député Marcellin Bussard, alors professeur à l'Ecole de droit. Contrairement à 1831, la connaissance des deux langues française et allemande n'est plus indispensable. Les juges sont élus par le Grand Conseil pour huit ans et sans limite d'âge. Cela amènera des difficultés, plusieurs juges n'étant par la suite pas en mesure d'exercer leur mandat. Durant ses 150 premières années d'existence, le Tribunal cantonal connaîtra 76 juges.

L'après-midi du 8 mars 1848, le Grand Conseil procède à l'élection des membres ordinaires du nouveau Tribunal cantonal après avoir fixé la veille les traitements qui vont de 1000 à 1500 francs par an. Sont élus: François-Laurent Frossard, Jean-Joseph-Théodore Folly, Jean-Joseph Page, François Michel, Pierre-Antoine Comte-Vaudaux, Samuel Tschachtly, Pierre-Joseph Horner et Johann-

Jakob Kaeser. Sur les neuf juges, six sont députés au Grand Conseil, trois ont une formation d'avocat et deux une formation de notaire.

Le 10 mars 1848 le Tribunal cantonal est formellement constitué. Au début il applique encore l'ancien droit et l'ancienne procédure, notamment la Caroline de 1532 de Charles Quint. Puis entreront successivement en vigueur le nouveau Code pénal et les codes de procédure civile et pénale de 1849 et 1850. Bien qu'issu de la révolution radicale et malgré le perpétuel état d'agitation dans le canton, le Tribunal cantonal fait preuve d'impartialité et d'indépendance à l'encontre du régime en place. Il survivra ainsi à ses pères, ce qui lui permettra en particulier, le 10 mars 1998, de fêter son 150^e anniversaire.

Bernard Garnier

DIE EINSETZUNG DES KANTONS-GERICHTS IN 1848

Während vor 1798 und auch während der Restauration (1814-1830) Exekutive und Justiz von den gleichen Behörden ausgeübt wurden (Kleiner Rat als Regierung und oberstes Gericht), sind in der Helvetik, der Mediation und im liberal-konservativen Regime (1831-1847) die Gewalten getrennt. 1848 findet indes eine grundlegende Reform der Justiz statt, indem einerseits ein Kantonsgericht das frühere Appellationsgericht ersetzt und andererseits die Zahl der Bezirksgerichte von zwölf auf sechs (später sieben) reduziert wird. Neu eingeführt werden mündliches Verfahren und Geschworenengericht. Das Kantonsgericht wird zudem zur Aufsichtsbehörde für jede Gerichtsbarkeit und bildet mit dem Staatsrat das Wahlkollegium, welches die Richter wählt. Die Wahl der Kantonsrichter selber erfolgt durch den Grossen Rat für eine Dauer von acht Jahren (vor 1847 lebenslänglich). In kurzer Folge erscheinen ein Strafgesetzbuch und neue Prozessordnungen. Die Todesstrafe wird abgeschafft und jede unnötige Anwendung von Gewalt verboten. Bis auf die Reduktion der Anzahl der Richter von neun auf sieben und die kürzlich erfolgte Einsetzung eines Verwaltungsgerichtes hat sich das Kantonsgericht in der Form und Funktion von 1848 bis heute erhalten.

Lit: Dr. iur. Gilbert Kolly, FZR 1998, 1, Seiten 1-50.

LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 1848

Le 19 novembre 1847, quatre jours après le coup d'Etat, le nouveau gouvernement radical chasse les jésuites et d'autres congrégations. Il crée ainsi un vide dans l'Instruction publique amplifié par la Constitution du 4 mars 1848 dont l'article 88 précise: «L'enseignement ne peut être confié à une corporation, société ou congrégation religieuse, quelque soit le nom sous lequel elle se présente.» La loi du 23 septembre 1848 doit donc combler ce vide et rapidement assurer la continuité et, dans plusieurs domaines, l'amélioration de l'instruction publique généralisée qui, bien qu'ayant débuté sous le régime helvétique, connaît des vicissitudes.

Dès lors, une législation scolaire détaillée et importante s'impose et en conséquence cette nouvelle loi comporte 261 articles. On peut admettre que son principal auteur est Julien Schaller, président du Gouvernement et directeur de l'Instruction publique. L'anticléricisme des premières heures y fait place au respect des sentiments religieux de la population puisque l'article 1 stipule que l'instruction publique est destinée «à inculquer à la jeunesse les principes de la religion et de la morale, à lui donner l'aptitude et l'amour du travail, à la former aux vertus et devoirs civiques, et à la perfectionner, autant que possible par les sciences et l'éducation supérieure.» Conformément à ce dernier but, la loi traite aussi bien des écoles primaires et secondaires (aussi pour les filles) que du progymnase et gymnase, ainsi que des cours supérieurs ou académiques, préfiguration de l'université. «L'institution d'écoles enfantines ou salles d'asile et celle d'écoles du soir et du dimanche pour les adultes et les industriels est recommandée aux communes peuplées.»

La fréquentation des écoles primaires est obligatoire de 7 à 15 ans et gratuite.

Dans chaque commune du canton il doit y avoir au moins une école publique primaire à l'usage des deux sexes, les petites communes pouvant s'associer à d'autres. En général une école ne doit pas réunir plus de soixante-dix élèves sous le même instituteur, ni moins de douze. Si un doublement s'impose il y a lieu de le faire par âges plutôt que par sexes. La maison d'école doit être établie dans un endroit sain et aussi éloigné que possible des ateliers bruyants et des auberges. L'école doit fournir aux élèves le matériel gratuitement au moins pour les enfants pauvres. La religion et l'histoire sainte figurent au premier rang des objets d'enseignements. Les méthodes d'enseignement admises sont: l'enseignement mutuel, l'enseignement simultané et la méthode dite mixte.

Les instituteurs et institutrices doivent avoir accompli l'Ecole normale, réussi l'examen d'admission à la fonction et postuler pour une place mise au concours. Le minimum de traitement est fixé à 400 francs par an, la commune fournissant en plus un logement convenable, un jardin potager et le bois de chauffage. En cas de décès, la veuve et les enfants de l'instituteur demeurent en jouissance du traitement et des autres avantages. Les instituteurs sont exemptés du service militaire et des corvées communales ainsi que de la finance annuelle d'habitation. Toutes ces dispositions montrent bien la volonté de ce régime de favoriser les vocations et la qualité des enseignants. En principe tous les coûts sont à la charge des communes mais l'Etat peut allouer des subventions aux communes pauvres.

Les écoles secondaires d'une durée de deux ans sont organisées par district. Tous les élèves sont admissibles dès l'âge de 12 ans, soit après la cinquième année primaire. Ces écoles sont aussi gratuites, y com-

pris l'Ecole cantonale qui se divise en trois parties: progymnase ou partie générale (deux classes correspondant à deux ans), gymnase ou partie spéciale, qui comprend une section littéraire, une section industrielle et une section pédagogique (Ecole normale 2 B) et les cours supérieurs ou académiques. L'enseignement est donné en langue française, les élèves alémaniques bénéficiant d'un cours préparatoire spécial au progymnase. Les traitements des maîtres et professeurs vont de mille à deux mille francs par an. Un système de bourses est établi en faveur des élèves «dénudés de ressources suffisantes et distingués par leurs capacités». Enfin, les élèves de l'Ecole cantonale forment un corps militaire et sont armés aux frais de l'Etat.

Les cours supérieurs ou académiques sont de trois espèces: philosophique, de droit et de théologie catholique. Ils ont pour but d'offrir une instruction supérieure et «d'entretenir dans le pays une culture scientifique et littéraire». Il y a six chaires et les cours durent en principe deux ans. En ce qui concerne la théologie, la loi prévoit un concordat avec l'autorité ecclésiastique. Afin de ne pas léser la «communion chrétienne-évangélique-réformée», celle-ci recevra la quote-part des dépenses engagées par l'Etat pour les cours de théologie catholique. La bibliothèque du Collège St-Michel et les diverses bibliothèques des ordres et monastères supprimés deviennent la bibliothèque cantonale, le jardin du collège est converti en jardin botanique. Enfin, un titre sixième permet l'ouverture de pensionnats ou d'instituts privés.

Par sa modernité, sa recherche d'un enseignement de qualité et son souci de l'égalité des chances, cette loi de 1848 mérite qu'on s'en souvienne, malgré les excès anticléricaux qui l'ont précédée et l'inégalité de traitement des langues. Avec la réor-

ganisation de la justice, elle démontre à quel point le régime radical avait soif de progrès humain, culturel et social, cette soif pouvant expliquer, partiellement du moins, certain excès dans la démarche.

Bernard Garnier

DAS SCHULGESETZ VOM 23. SEPTEMBER 1848

Nach der Vertreibung der Jesuiten und anderer im Unterricht tätigen Orden bestand 1848 ein akuter Handlungsbedarf im Schulwesen. Das neue Schulgesetz vom 23.8.1848, an dem Julien Schaller als Erziehungsdirektor sicher massgeblich beteiligt war, geht indessen weit über das unbedingt Notwendige hinaus. Mit seinen 261 Artikeln schafft es die Grundlage zu einer durchgreifenden Schulreform. Für die von sieben bis zu fünfzehn Jahren obligatorische und unentgeltliche Primarschule werden den Gemeinden eine grosse Zahl fester Vorschriften auferlegt, namentlich in Bezug auf den Bestand, die Ausbildung und Entschädigung der Lehrer sowie die Aufsichtsorgane. Die zweijährigen Sekundarschulen für Knaben werden entsprechend der neuen Organisation des Kantons in jedem Bezirk geführt. Für die Mädchen gibt es eine zentrale Sekundarschule, die gleichzeitig als Lehrerinnenseminar funktioniert. Das Collège St. Michel wird zur Kantonsschule mit einem zweijährigen Progymnasium, einem zwei- bis dreijährigen Gymnasium und einer zweijährigen Hochschule, wo Philosophie, Rechtswissenschaft oder Theologie unterrichtet werden. Das Gymnasium selber unterteilt sich in eine literarische, eine industrielle und eine pädagogische Abteilung, die dem Lehrerseminar entspricht. Wie die Primarschule sind auch alle anderen Schulen unentgeltlich und es werden diverse Massnahmen, wie Stipendien u.a.m ergriffen, um Minderbemittelten den Zugang zu sichern. In der Unterrichtsprogrammen steht nach wie vor die Religion an erster Stelle, es wird aber allgemein die Erziehung zu einem progressiven und nationalen Geist postuliert. Neben der Reform des Gerichtswesens bildet auch diese Schulreform einen Markstein in der Geschichte des Kantons.

LES GRUÉRIENS ET L'APPRENTISSAGE DE LA DÉMOCRATIE

Patrice Borcard

Les commémorations ne sont jamais innocentes. Elles sont l'expression de l'affectivité dont sont chargés les personnes, les objets ou les événements célébrés. Force est de constater qu'en cette année commémorative les districts fribourgeois ont manifesté un enthousiasme inégal dans la célébration de 1848. Qu'il s'agisse de l'avènement de la Suisse moderne ou du cent-cinquantième anniversaire de la Constitution cantonale, les Fribourgeois ont témoigné une discrétion révélatrice des sentiments qu'ils portent à ces événements historiques. Dans le canton, il n'est que la Singine qui se soit manifestée de manière festive. Une semaine ne fut pas suffisante pour célébrer les 150 ans du «Sensebezirk». Un ouvrage de quelque 250 pages est venu couronner l'anniversaire de cet événement fondateur.

La Gruyère aurait suffisamment de raisons de célébrer, elle aussi, la révolution de 1848. Mais, étrangement, le plus grand district du Sud fribourgeois n'a pas mordu à l'hameçon commémoratif. La Gruyère ne reconnaîtrait-elle plus ses quarante-huitards? Les a-t-elle une fois reconnus? L'historiographie gruérienne a inégalement arrosé le jardin de sa mémoire. Elle a parfois favorisé l'éclosion de fleurs légendaires, éclairé le geste de ses héros, souligné le caractère original de l'économie locale. Le Moyen Age a attiré les scientifiques. Nicolas Chenaux a inspiré de nombreux chercheurs. L'opposition des Gruériens aux régimes fribourgeois, qu'ils soient d'Ancien Régime ou pythonien, a engendré une riche littérature. Mais le mouvement radical de 1848, au sein duquel les Gruériens se sont pourtant illustrés, a généré relativement peu de recherches historiques.

Il fallut attendre le milieu de ce siècle, à la sortie de ce régime noir foncé que connut durant une dizaine de décennies le canton, pour qu'un ouvrage de référence propose une première appréciation de ce régime radical, longtemps présenté par l'historiographie officielle

comme une parenthèse de l'histoire cantonale². «Idéologie et nécessité. Essai sur le régime radical fribourgeois (1847-1856)», de Roland Ruffieux, demeure, quatre décennies plus tard, la seule analyse fouillée de cette période.

Pourquoi donc les projecteurs de la recherche ne furent-ils pas dirigés vers cette tranche d'histoire de faible importance quant à sa durée mais d'un poids considérable quant à la marque laissée dans la mémoire collective fribourgeoise? En Gruyère, le régime radical fut rapidement considéré comme un échec. Par son caractère dictatorial, sa volonté de faire table rase du passé, sa volonté persistante de faire le bonheur du peuple sans le peuple, le mouvement révolutionnaire n'emporta pas une large adhésion. A cet insuccès s'ajoute l'absence d'identification aux hommes. Les quarante-huitards gruériens ne sont pas de souche populaire: formés à l'étranger, en Allemagne notamment, ils sont les produits d'une culture intellectuelle étrangère à la mentalité régionale. Les héros gruériens du régime – les Bussard, Glasson, Pittet et autres Majeux – ont disparu, sitôt le système évanoui dans les tréfonds de la mémoire collective. Il fallut attendre la fin du XIX^e siècle pour que certains retrouvent une place dans la galerie des hommes illustres du pays, pour que leur itinéraire soit reconnu dans les pages de «La Gruyère illustrée», ce monument élevé par Joseph Reichlen à la gloire du «gruérianisme». Le baptême d'une rue viendra plus tard – à Bulle et La Tour-de-Trême – couronner cette modeste mise en mémoire des «hommes de 1848».

Il faut espérer qu'une recherche approfondie éclaire prochainement le rôle de ces hommes portés par l'esprit démocratique. Leur apport aux événements qui troublèrent le milieu du XIX^e siècle n'est pas encore clairement défini.

La mise sous le boisseau mémoriel de cette période historique est paradoxale tant

la Gruyère fut l'un des moteurs de ce processus dont les étapes sont connues: «révolution» de Nicolas Chenaux, «pétitionnite» de la première moitié du XIX^e siècle, Journée des Bâtons de 1830.

C'est probablement là, dans cette sédimentation de révoltes – aux significations parfois contradictoires – et de revendications, dans ce fourmillement d'idées et d'idéaux que se trouve l'essentiel de l'apport gruérien à la révolution fribourgeoise de 1848 et à l'élaboration de la Constitution du 4 mars 1848.

Perçus du Sud fribourgeois, les événements de 1848 ne portent pas les couleurs de la révolution. Ils semblent davantage le fruit d'une évolution, avec ses avancées et ses reculs, ses heures de gloire et ses défaites. L'histoire militante, et parfois savante, a, par la suite, injecté du sens à ces mouvements revendicateurs. Elle leur a donné une signification imposée par la connaissance ultérieure des événements. Il est toujours plus facile d'écrire l'histoire lorsque sont connus les vainqueurs et les vaincus!

L'histoire gruérienne est riche d'épisodes, preuves de l'avènement de «la république au village», pour reprendre l'expression de Maurice Agulhon. Cette montée vers 1848 est caractérisée, en Gruyère, par une politisation des campagnes. Une politisation dont les étapes sont concentrées autour des dates de 1781, 1798 et 1830. Durant ces décennies à cheval sur la Révolution française se manifestent des tensions croissantes entre Fribourg et la Gruyère qui vivent «une communauté de destins jalonnés de crises au caractère parfois révolutionnaire»⁴. Toile de fond de cette «guerre de tranchées», de cette «lutte séculaire entre Fribourg et Bulle»⁵: la montée d'un libéralisme gruérien durant tout le XVIII^e siècle.

Ce libéralisme, charpente du mouvement qui culminera avec le régime de 1848, fut en Gruyère plus pratique qu'idéologique. Cette philosophie possédait certes dans cette petite

«province» un cadre historique: la perte de la souveraineté comtale, au XVI^e siècle, et le ressentiment né de la domination des baillis patriciens. Mais ce libéralisme est avant tout issu de l'économie alpestre. Des relations commerciales qu'il a entretenues avec l'étranger – la France en particulier – «l'opulent district de la montagne» en a retiré une éthique. A l'exportation du gruyère a répondu une importation idéologique. Et le laisser-faire économique s'est doublé d'une liberté de pensée. Robert Loup qui fut le premier à analyser ce double mouvement écrit: «On comprend dès lors que le libéralisme ait trouvé en Gruyère, au XVIII^e siècle, une terre d'élection. Favorisé par le caractère même du peuple, il prend forme, et se chargea de tout l'apport «philosophique». Les relations fréquentes avec notre grande voisine de l'ouest – service à l'armée et dans les familles françaises, commerce des fromages – entraînaient un échange d'idées qui marquèrent fortement l'opinion publique.»⁶

Comme d'autres, Robert Loup intègre l'insurrection de Nicolas Chenaux (1781) dans les balbutiements de ce libéralisme politique qui fit monter la Gruyère aux barricades fribourgeoises. Ce que l'historiographie appelle aujourd'hui la Révolution Chenaux s'apparente davantage à une de ces insurrections paysannes dont est jalonné tout l'Ancien Régime. Même si les meneurs de ce soulèvement aux aspirations traditionalistes sont eux-mêmes portés par un projet politique d'orientation progressiste. Mais la réhabilitation par le régime radical (décret du 4 juillet 1848) du «héros des libertés gruériennes» suffit à faire de cette révolte le début d'une longue marche vers la liberté. L'imaginaire gruérien s'est enrichi d'un lieu de mémoire porteur, modulable à souhait, dont l'«odyssée posthume» allait connaître de nombreux épisodes⁷.

L'arrivée des troupes françaises fut interprétée par certains comme une «revanche» de Chenaux. La Gruyère, certains villages du

moins, accueille avec un enthousiasme évident les soldats de la Révolution. Si l'imagerie véhiculée par Victor Tissot dans «La Suisse inconnue» appartient au folklore républicain⁸, il n'en demeure pas moins que le libéralisme gruérien réserva un accueil chaleureux aux principes de 1789. Mais la Révolution helvétique ne put s'imposer de manière égale dans le pays du comte Michel⁹.

Ce sont bien les trois premières décennies qui porteront à maturité des idéaux républicains et libéraux. Le libéralisme gruérien fut-il, comme le pense notamment Robert Loup, le «ferment de l'esprit démocrate fribourgeois»? Il eut certainement sa part dans la relative rapidité avec laquelle l'idéal démocratique s'est imposé dans les campagnes du canton. Mais cette descente du suffrage universel et des principes démocratiques au village a pris une voie particulière: celle des pétitions qui pullulent durant le premier XIX^e siècle.

Un de ces libellés retiendra notre attention comme la concentration des idéaux et des revendications le plus souvent formulés. La pétition est signée par le Conseil municipal de la ville de Bulle et datée du 29 novembre 1830, quelques jours avant la Journée des Bâtons (2 décembre). Il est frappant de constater combien son contenu rassemble les idéaux que les radicaux vont tenter de mettre en pratique dix-huit ans plus tard. Cette pétition tient d'un programme de gouvernement avant la lettre. Car les signataires – septante «pères de famille et chefs de maisons» – ne se contentent pas de réclamer le «changement de la forme actuelle de gouvernement», ils proposent de nouvelles institutions, exigent un «autre système d'éducation». Cette pétition n'aligne pas les réclamations, elle présente le projet d'une société plus égalitaire et plus juste. «Nous demandons l'abolition de la bourgeoisie secrète, comme on l'appelait autrefois, ou du patriciat comme on l'appelle aujourd'hui, et par conséquent l'égalité des droits

politiques», écrivent les pétitionnaires. Mais les libéraux bullois visent le cœur du système: ils ne veulent plus d'un enseignement basé sur le grec et le latin, ces «élégantes bagatelles» qui ne «peuvent convenir à la robuste jeunesse de la pauvre Helvétie qui a besoin d'une nourriture solide et substantielle». Les Jésuites, ces «papillons qui viennent sucer quelques fleurs sur les monts helvétiques», ne sont plus désirés. Ce que les libéraux réclament, ce sont les «arts industriels», les seuls capables de nourrir les veines du système économique dont ils sont les chantres. Or, clame la pétition, «les arts industriels, c'est précisément ce qu'on ne veut pas: ils offrent le double inconvénient de dégrader les uns et d'enrichir les autres. Telle est en dernière analyse toute la politique de l'oligarchie». Ici s'expriment les bourgeois bullois, barons du fromage, notaires et banquiers, bercés par les principes du libéralisme économique. Ils réclament des moyens pour entreprendre, pour placer les capitaux importants qu'ils ont retirés d'un commerce fromager devenu international. Ce sont bien deux philosophies qui s'opposent dans ce texte désormais célèbre¹⁰.

L'appel est suivi d'un mouvement de mécontentement: la Journée des Bâtons. Le 2 décembre 1830, le Grand Conseil accepte de réviser la Constitution. Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, par centaines, des paysans du Lac et de la Gruyère. Des Gruériens qui crient en patois: «Liberta!» Dans son analyse de ce mouvement révolutionnaire, Colette Rime conclut à «un rôle décisif» de la Gruyère dans ce qu'il faut bien considérer comme la fin de l'hégémonie patricienne. Vient, par la suite, le temps des «Gruériens au pouvoir». Colette Rime a disséqué les registres, répertorié les bulletins et les arrêtés, consulté la liste des membres de la Constituante élue dès le 7 décembre 1830, analysé les membres du Grand Conseil et ceux du Conseil d'Etat. Force est de constater qu'une génération, défen-

seur fervente de l'idéologie libérale, prend place sur les sièges du pouvoir.

Dix-huit ans plus tard, ils seront nombreux, ces hommes de la Régénération, à s'illustrer durant le conflit du Sonderbund et, surtout, durant le régime radical. Fastidieuse et incomplète serait la liste de ces Gruériens dont l'influence sur les événements de 1848 a compté, ceux également dont les idées ont contribué à l'élaboration de la Constitution du 4 mars 1848. Parmi eux, une figure intéressante sur laquelle il convient de s'arrêter: Marcellin Bussard (1800-1853). Cet intellectuel, originaire d'Epagny, docteur en droit, avocat, professeur de droit au sein de l'Ecole de jurisprudence à Fribourg, est l'un des plus remarquables architectes de l'édifice constitutionnel de 1848. Membre de l'Assemblée constituante en 1830 – date de son entrée en politique – député au Grand Conseil dès 1848, procureur général et conseiller national, Marcellin Bussard peut être considéré comme l'exemple type de ces radicaux gruériens, dont le rôle fut déterminant durant ces années de changements.

Les seuls témoignages dans lesquels le peuple s'est reconnu sont ses œuvres littéraires. C'est un des paradoxes de ces libéraux gruériens embarqués dans les tourmentes de la milieu du XIX^e siècle. Leur principal legs n'est pas politique mais littéraire. C'est en effet autour du mouvement de l'Emu-

lation qu'ils se sont distingués. L'Emulation¹¹? Une petite république des lettres constituée de poètes et d'intellectuels en majorité d'origine gruérienne. Ces «écrivains de la montagne» publieront une revue en deux séries 1841-1846 et 1852-1856. Cette entreprise de «libéralisme littéraire», l'expression est de Robert Loup, prend les formes d'un félibrige animé par plusieurs Mistral. Parmi eux Hubert Charles, Nicolas Glasson, Louis Bornet, Cyprien Ayer, Auguste Majeux, Pierre Sciobéret. Tous, écrit Gaston Castella, «étaient des patriotes libéraux qui croyaient à la «régénération» de l'humanité par la démocratie pacifique. 1830 pour les uns, 1848 pour les autres furent ce que fut pour Michelet «l'éclair de Juillet»: la «grande lumière». Ils croyaient à l'émulation entre les peuples pour la conquête de la liberté, de toutes les libertés»¹².

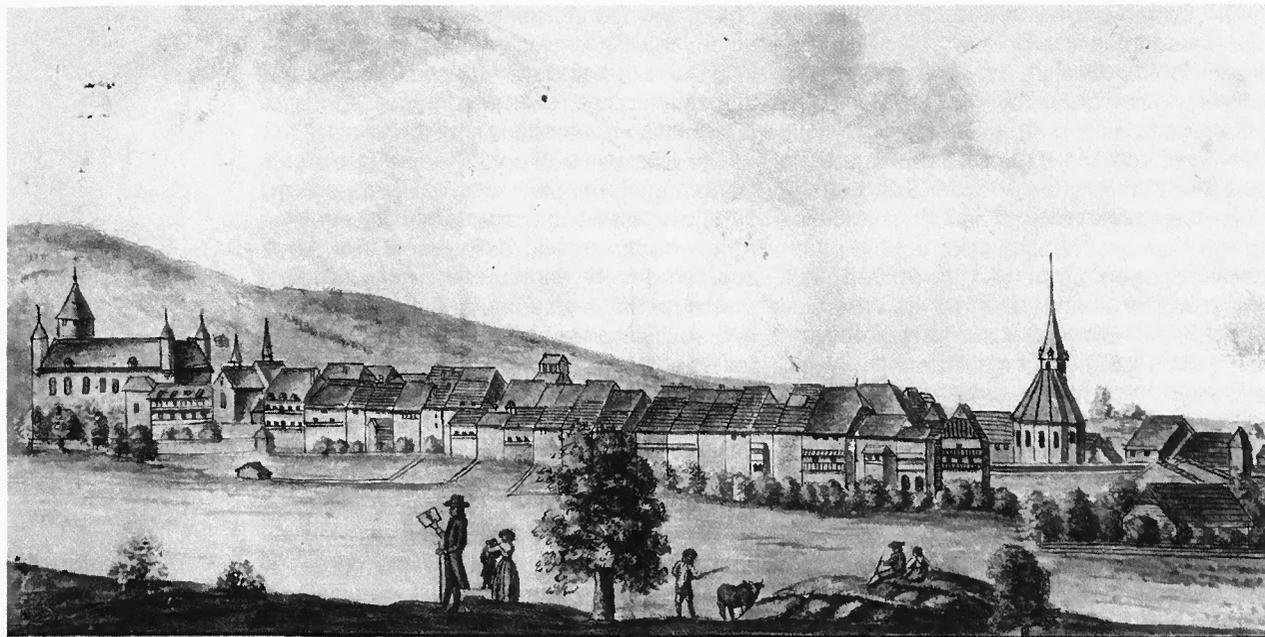
Cette soif de liberté n'est pas restée attachée dans la mémoire collective, au souvenir d'un régime dont l'intransigeance suscitera non seulement une opposition farouche des conservateurs mais également de fortes dissensions internes. Elle est restée gravée dans les pages des poètes de l'Emulation. Et, ironie de l'histoire, le nom de Marcellin Bussard n'est pas connu pour son œuvre législative et politique. Il reste l'auteur, avec le compositeur Jacques Vogt, des «Bords de la libre Sarine», la «Marseillaise» fribourgeoise.

Patrice Borcard

¹ Du 1^{er} au 7 juin 1998, des dizaines de manifestations ont marqué le cent-cinquantième anniversaire de ce district de la Singine qui a pris «pleinement conscience de lui-même» dès 1848. Un supplément des «Freiburger Nachrichten» (22 mai 1998) et un livre («Sensebezirk 1848-1998»), riche de dizaines de signatures rassemblées par Moritz Boschung, éclairent l'importance de cet anniversaire pour ce district.

² Le point de vue de Jeanne Niquille, auteur de «Un siècle d'histoire fribourgeoise», publié en 1941, est révélateur de cette vision manichéenne.

³ «Toutes les sociétés ne se souviennent pas de la même manière», écrit Henry Rousso qui analyse avec pertinence les rapports de la mémoire et de l'histoire. «Elles n'ont pas toutes le même type de rapport au passé. L'histoire savante comme la mémoire évoluent de surcroît avec le temps. Leurs énoncés – les représentations ou interprétations respectives qu'elles proposent – comme leurs modalités – la manière de se souvenir ou d'écrire l'histoire – changent. La mémoire collective comme l'histoire savante sont donc elles-mêmes tributaires d'une histoire, aussi paradoxal



*Vue de Bulle Canton de Fribourg en helvétie prise du côté du Levant
 dédiée à M^r L'abbé Maignon, très Célèbre instituteur de la jeunesse de cette Ville.
 P. G. ***.*

33

que cela puisse paraître. Un même événement ou une même période n'aura pas la même signification une décennie, un siècle ou un millénaire plus tard.» In: «La Hantise du passé», Paris 1998, pp. 25-26.

⁴ Pierre-Philippe Bugnard, «Le Machiavélisme de village. La Gruyère face à la République chrétienne de Fribourg (1881-1913)», p. 17.

⁵ Au sujet du libéralisme gruérien, lire le chapitre introductif de la biographie que Robert Loup a consacrée à Pierre Sciobéret. «Pierre Sciobéret. 1830-1876. Sa vie – Son œuvre», Fribourg 1929, pp. 3-10.

⁶ Robert Loup, op.cit., p. 4.

⁷ Voir à ce propos Georges Andrey, «L'odyssée posthume de Pierre-Nicolas Chenaux (1781-1981)», in «Histoire et légende. Six exemples en Suisse romande», Lausanne 1987, pp. 59-71.

⁸ «Dans tous les villages, on arborait le drapeau tricolore. Des bandes de paysans armés venaient en chantant au-devant des bataillons français», écrit Victor Tissot dans «La Suisse inconnue», p. 431.

⁹ Voir Hervé Maradan, «La Révolution et la République Helvétique en Gruyère», in «Annales fribourgeoises», 1971/1972, pp. 113-228.

¹⁰ Sur ces années qui précèdent le régime radical, on lira: Colette Rime, «Une démocratie représentative à Fribourg: organisation et fonctionnement à travers les autorités gruériennes de 1830 à 1847», Fribourg, 1994.

¹¹ Sur l'Emulation, voir Eugène Dévaud, «Les écrivains de l'Emulation», In Revue de la Suisse catholique 31, 1900; Jean Humbert, «La poésie au Pays de Gruyère», Biene 1947.

¹² Gaston Castella, «Histoire du canton de Fribourg», p. 607.

DIE GREYERZER UND DAS ERLERNEN DER DEMOKRATIE

Die Erinnerung an die eidgenössischen und kantonalen Ereignisse von 1848 hat, ausser im Sensebezirk, im Kanton wenig Begeisterung hervorgerufen. Im Falle des Greyerzerlandes darf man sich fragen, ob die Greyerzer von 1848, die eine wichtige Rolle spielten, mangels historischer Bearbeitung vergessen sind, im Gegensatz zum Mittelalter, zu Nicolas Chenaux oder auch zur Opposition gegen die freiburgische Obrigkeit, die reich dokumentiert sind. Das Werk von Roland Ruffieux «Essai sur le régime radical» (1847-1856) bleibt die Ausnahme.

Offensichtlich hinterliess das radikale Regime nur den Eindruck des Misserfolges. Autoritarismus, Umsturz des Althergebrachten, Missachtung der Volksmeinung machten es unpopulär. Auch die Helden dieser Zeit, die Bussard, Glasson, Pittet, Majeux u.a.m. stammten nicht aus dem Volk. Sie hatten ihre Ausbildung im Ausland, namentlich in Deutschland genossen und gerieten deshalb rasch in Vergessenheit. Dennoch gingen vom Greyerzerland wichtige Impulse aus, Revolution von Nicolas Chenaux, Petitionenflut anfang 19. Jahrhundert, Journée des bâtons 1830. Die aus diesen Aufständen und Forderungen hervorgegangenen Ideen sind die Grundlage des Beitrages des Greyerzerlandes an die freiburgische Revolution und Verfassung von 1848. Vom Süden des Kantons aus gesehen, handelt es sich übrigens mehr um eine Evolution gekennzeichnet durch eine Politisierung des Landvolkes, welches die liberalen Ideen des 18. Jahrhunderts aufnimmt und sich dementsprechend immer mehr der Obrigkeit in Freiburg widersetzt.

Dieser Greyerzer Liberalismus fusst mehr auf praktischen als auf theoretischen Vorstellungen. Dem Käse-Export ins Ausland, namentlich nach Frankreich entspricht auch der Import fremden Gedankenguts. Hinzu kommt als Quelle des Gedankenaustauschs der Dienst in französischen Familien und der

Solddienst. Der Aufstand von Chenaux ist nur einer von vielen Aufständen gegen das Patriat. Seine Rehabilitation durch Dekret vom 4. Juli 1848 macht ihn aber zum Vorkämpfer in diesem lang dauernden Freiheitskampf.

Die Grundsätze von 1789 und in einigen Dörfern auch die französischen Truppen von 1798 wurden im Greyerzerland mit Begeisterung empfangen. In den ersten drei Jahrzehnten des 19. Jahrhunderts reift der Liberalismus. Seine Äusserung sind die Petitionen. Als Beispiel sei die Petition des Stadtrates von Bulle vom 29. November 1830 erwähnt, 3 Tage vor der «journée des bâtons» fordert sie die Abschaffung des Patriats und ein neues Erziehungssystem, das nicht mehr elitär sondern auf praktische Bedürfnisse ausgerichtet sein soll.

An der folgenden «Journée des bâtons» vom 2. Dezember 1830 nehmen Hunderte von Bauern aus dem Seebezirk und dem Greyerzerland teil. In den neu gewählten Behörden sind liberal Gesinnte stark vertreten. Auch 18 Jahre später spielen diese Männer eine gewichtige Rolle, vorab Marcellin Bussard (1800-1853). Gebürtig von Epagny, Jurist, Fürsprecher, Professor an der Schule für Rechtssprechung in Freiburg nimmt er entscheidend Anteil an den Verfassungswerken von 1830 und 1848. Indessen hat diese politische Tätigkeit der Greyerzer wenig Erinnerungen hinterlassen, im Gegensatz zu ihren literalischen Werken, die von 1841-46 und 1852-56 unter dem Titel «Emulation» publiziert werden. Alle diese Autoren, unter ihnen Hubert Charles, Nicolas Glasson, Louis Bornet, Cyrien Ayer, Auguste Majeux, Pierre Sciobéret waren liberale Patrioten, die an die Tugend der friedlichen Demokratie glaubten. Dieser Drang nach einer völkerverbindenden Freiheit wird nicht mit dem zu autoritären radikalen Regime identifiziert. Marcellin Bussard selber lebt in der Erinnerung nur als Autor (mit Jacques Vogt) des Liedes «Les bords de la libre Sarine» weiter.

LE PARTI RADICAL FRIBOURGEOIS, DE 1856 À LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Christophe Aeby

La mise en application des principes libéraux-radicaux à Fribourg, entre 1848 et 1856, effectuée au mépris des réalités cantonales, est un échec. La belle union des radicaux de 1847 au moment de la prise du pouvoir n'est plus qu'un souvenir en 1853 déjà. De nombreux libéraux montrent leur désaccord avec la politique gouvernementale conduite par Julien de Schaller en se ralliant plus ou moins rapidement au programme conservateur-libéral de Posieux. Après la dissidence des modérés, il ne reste plus aux commandes de l'Etat que les radicaux les plus intransigeants. L'exil ou la disparition des chefs après la défaite électorale de décembre 1856 achève de diviser les différentes factions. Complètement laminé, le radicalisme fribourgeois disparaît en 1856 en tant que force organisée. Il ne lui reste plus que trois députés au Grand Conseil, tous du Lac.

Durant les soixante années suivantes, le Parti radical fribourgeois va devoir lutter pour reconquérir le droit de participer pleinement à la vie politique cantonale. Déconsidéré après 1856, puis victime de la montée en puissance de la droite néo-ultramontaine et de l'intolérance des conservateurs, il saura tirer avantage des scandales financiers qui secouent le régime Python à la veille de la Première Guerre mondiale. L'émergence du socialisme facilitera par ailleurs la constitution d'un bloc bourgeois unissant radicaux et conservateurs.

C'est le mouvement de révision de la Constitution fédérale des années 1860 qui relance l'opposition dans le canton. Il faut en effet attendre 1865 pour voir réapparaître un Parti radical organisé, dans le Lac d'abord, où l'on élabore un programme d'action très général qui reprend les grands thèmes du libéralisme. De nouveaux chefs se profilent, tels Edouard Biemann et Auguste Marmier, et tentent de réunir la famille libérale-radical dispersée. Dans un véritable manifeste, ils appellent au réveil dans le *Confédéré* (25 août 1865, p. 3). La nouvelle génération y affirme

son identité radicale, mais elle n'entend pas assumer la responsabilité des excès du régime de 1848. Elle veut marquer sa différence avec ses aînés en affirmant avoir compris les leçons du passé et ne vouloir que la place qui lui sera due par sa force électorale. Ce ne sont pas les idées, mais les méthodes des gouvernants de 1848 qu'elle rejette.

Les forces de l'opposition se regroupent et les délégués des divers districts se réunissent à Romont le 2 octobre 1865 pour adopter le «programme de Morat». La décision d'engager la lutte lors des élections au Grand Conseil de décembre 1866 a le mérite de marquer le réveil du Parti radical fribourgeois, mais elle révèle aussi la faiblesse de sa base électorale et les efforts de mobilisation qu'il reste encore à fournir.

Le radicalisme fribourgeois se compose à l'époque de trois foyers principaux, le Murtenbiet, la ville de Fribourg, la Gruyère (Bulle, Charmey et la rive gauche de la Sarine), disposant chacun de leur propre journal (*Le Murtenbietter*, *Le Confédéré* et *La Gruyère*). L'opposition est aussi active, mais dans une moindre mesure, dans la Broye et la Glâne à proximité des chefs-lieux et en Veveyse (Châtel et les environs de la Verrerie de Semsales). Bien qu'ils adhèrent tous aux principes libéraux-radicaux, ces foyers diffèrent par leur importance numérique, leur orientation idéologique et leur composition sociale.

Le groupe des radicaux de la ville de Fribourg, dominé par les membres des professions libérales, a une grande importance par les liens qu'il entretient avec les radicaux suisses, mais sa faiblesse numérique oblige ses chefs à se faire élire dans le Lac, seul district majoritairement libéral. Les radicaux du Moratois sont pour la plupart protestants et germanophones. Si le gros des troupes provient de la campagne ou des milieux ouvriers de la ville, les chefs sont des notables de Morat: avocats et notaires, médecins, industriels.

Le fait qu'ils parviennent à faire élire des candidats étrangers au district et à ses intérêts, des radicaux parmi les plus extrêmes, montre bien la domination de la ville sur la campagne. Considéré comme une forteresse radicale, le Lac est capable d'élire une députation de combat en toute occasion, excepté en 1906, où la scission de la gauche ouvrière et la défection des paysans de Chiètres montrent que les questions économiques et sociales et les intérêts du district commencent à prendre le pas sur les questions purement politiques. Dans l'ensemble, l'axe Morat-Fribourg est majoritairement constitué de démocrates, situés à la gauche du parti, attachés à l'extension des droits populaires et à la centralisation fédérale.

Le pôle gruérien n'est pas aussi intimement lié à Fribourg que l'est Morat. Plus que l'idéologie, c'est le réalisme qui domine à Bulle. L'objectif étant d'obtenir une majorité antigouvernementale aux élections cantonales, les radicaux gruériens affichent en majorité un radicalisme modéré et obtiennent l'alliance indéfectible d'un millier de conservateurs-libéraux. Les foyers secondaires de la Broye et de la Veveyse sont idéologiquement proches du radicalisme gruérien. Peu nombreux, ils visent plutôt une représentation communale qu'une victoire aux élections cantonales. Le district de la Glâne poursuit les mêmes buts, mais de son côté, sans suivre les mots d'ordre du parti. Il réussit à progresser modérément dans ce district réputé pour sa fidélité au Gouvernement en poursuivant une politique dynamique de recrutement des jeunes dans le Cercle démocratique de Romont.

La grande marge de manœuvre laissée aux districts ne facilite pas une stratégie d'ensemble. C'est l'adhésion au Parti radical-démocratique suisse en 1894 qui donne au Parti radical fribourgeois, devenu Association radicale-démocratique du canton de Fribourg, une structure plus rigoureuse. Chaque district prend en principe la présidence du parti à tour de rôle

et forme le comité central, nommé pour deux ans. Il est chargé des communications avec le parti suisse et de la convocation des assemblées. L'Assemblée des délégués des districts élit un comité cantonal de 15 membres, chargé de définir la politique du parti.

A l'exception des années noires 1856-66 et de l'épisode du séparatisme moratois (1870-76), qui faillit remettre en question l'existence même du parti, les forces libérales-radicales peuvent compter sur un noyau d'environ 6000 électeurs (un cinquième de l'électorat), assistés d'une frange conservatrice-libérale peu disciplinée, pouvant atteindre 4000 voix en cas de scission dans le Parti conservateur (1881-86 et 1896-1901). A ces 10000 électeurs potentiels, il faut opposer des forces conservatrices homogènes et bien disciplinées (16000 voix en moyenne). Au plus fort des offensives de l'opposition (1881 et 1901), le grand parti recueille encore 15000 suffrages, soit la majorité absolue du corps électoral, qui passe de 27000 en 1871 à près de 32000 en 1916. On assiste donc à un déclin relatif du Parti radical, provoqué par l'augmentation du nombre des citoyens actifs (cf. Christophe Aeby, *Les Radicaux fribourgeois*, mémoire de licence, 1996).

Plus grave, les forces radicales sont lentement grignotées par le parti gouvernemental. Le développement économique de la ville de Fribourg et l'arrivée de travailleurs venus des campagnes conservatrices font perdre aux radicaux le contrôle de la capitale. Dans le Lac, ils ne se maintiennent qu'en concédant deux sièges à la minorité conservatrice catholique du sud du district. Confiné dans ses bastions traditionnels qu'il défend tant bien que mal, le parti semble incapable d'élargir sa base électorale.

La montée de la droite et la scission du Parti conservateur en 1881 vont d'abord favoriser le parti. Malheureusement, la politique de soutien inconditionnel aux radicaux suisses, l'anticléri-

calisme virulent de certains et les mauvais souvenirs, laissés par le régime de 1848, mais aussi le dynamisme de l'idéologie néo-ultramontaine vont empêcher la formation d'un grand parti d'opposition réunissant toutes les tendances.

L'espoir d'une intervention fédérale en faveur des minorités libérales dans les cantons catholiques se révélera rapidement illusoire dans un pays bâti sur le fédéralisme, d'autant plus que les radicaux suisses, en butte à de nombreuses oppositions et à la montée du socialisme, cherchent à se concilier la minorité conservatrice.

Alors que les relations entre radicaux et catholiques se normalisent en Suisse, Fribourg se réfugie dans un conservatisme confessionnel étroit. Dès 1886, après le laminage des conservateurs-libéraux, le Parti radical, privé d'une réelle représentation au Grand Conseil et dans l'incapacité de renverser le régime, va modifier sa stratégie. Les radicaux vont concentrer leurs efforts sur le plan communal et national. Sauf en Gruyère et dans le Lac, les élections cantonales serviront de galop d'essai, dans le but de mobiliser les électeurs en vue des élections communales ou des votations fédérales. Cette stratégie est assortie d'un programme revendiquant plus de droits populaires (initiative constitutionnelle, référendum législatif) et une plus grande autonomie des communes, dans l'espoir de créer des contrepoids au pouvoir de l'Etat conservateur.

Cette politique enregistre ses premiers succès, après que les troubles de Fribourg et de Morat en 1890 eurent forcé le pouvoir à proposer la nomination des syndics par le peuple et l'élection des conseils communaux à la proportionnelle facultative. Cette mesure donne la possibilité aux radicaux d'exprimer leur point de vue dans les communes où ils sont minoritaires.

L'éclatement du scandale financier qui provoque la démission du conseiller d'Etat Aloys Bossy en 1906 force Georges Python à proposer la nomination du premier conseiller d'Etat

radical depuis 1856 en la personne d'Antonin Weissenbach, mais, refusant de cautionner la politique financière aventureuse du chef de l'Etat, tous les élus radicaux démissionnent en bloc en 1909.

Edouard Biemann meurt en 1907 et son décès marque la fin d'une époque. Né en 1847, il est le fils de Frédéric Biemann, conseiller d'Etat sous le régime radical. Il devient avocat après des études de droit effectuées à Zurich, Heidelberg et Berlin et un stage chez Maître Stoecklin. A cette occasion il adhère à la franc-maçonnerie. Rachetant l'Imprimerie du Confédéré en 1871 avec son ami Auguste Marmier, il se lance dans la campagne révisionniste. Beaucoup lui reprocheront après sa mort son anticléricalisme virulent et sa fidélité sans faille aux objectifs des radicaux suisses, qui aurait cantonné le parti dans une opposition stérile. Il est vrai qu'il se battait contre la République Chrétienne en tant que telle, pas contre ses abus, convaincu que la Confédération devait imposer le progrès démocratique à Fribourg.

Les hommes qui le suivent n'ont pas son intransigeance. Ils ne s'opposent pas au Gouvernement parce qu'il est conservateur, mais aux abus dont ils sont témoins: partialité de la justice, concentration du pouvoir entre les mains du Conseil d'Etat et surtout de Georges Python, mauvaise gestion financière et absence de contrôle parlementaire. Les luttes politiques leur paraissent stériles face aux problèmes économiques et sociaux du moment. Ils veulent bien s'accommoder d'un canton conservateur-catholique pourvu qu'il soit bien géré et qu'ils y aient leur place.

Leur attitude lors de l'éclatement des scandales de la Banque de l'Etat en 1912 est révélatrice de cette nouvelle orientation. Laisant Jean-Marie Musy «nettoyer les écuries d'Augias» en l'assurant de leur soutien discret, ils renoncent à exiger la démission de Georges Python en échange de leur reconnaissance

comme minorité acceptable par le Gouvernement et de la révision de la loi organique sur la Banque de l'Etat. Ce nouveau statut est traduit dans les faits par l'entente électorale de 1916 et la nomination de Victor Buchs comme conseiller d'Etat aux Travaux publics en 1919.

Même si la presse conservatrice colporte en 1960 encore la *légende noire* du régime ra-

dical de 1848, on peut donc considérer que la page a été tournée en 1912, en partie parce que les radicaux fribourgeois surent faire taire leur désir de revanche, dans leur intérêt propre, bien sûr, mais aussi dans l'intérêt du canton de Fribourg.

Christophe Aeby

DIE FREIBURGISCHE FREISINNIG-DEMOKRATISCHE PARTEI VON 1856 BIS ZUM ERSTEN WELTKRIEG

Die Missachtung der kantonalen Realitäten bewirkte nicht nur das rasche Ende des radikalen Regimes (1856) sondern auch die Zersplitterung der eigenen Kräfte bereits ab 1853, so dass der freiburgische Radikalismus, bis auf drei Grossräte aus dem Seebezirk, 1856 praktisch verschwand.

Erst im Zuge der Diskussion um die Revision der Bundesverfassung bildet sich 1865 eine eigentliche freisinnige Partei, vorerst im Seebezirk. Die führenden Persönlichkeiten wie Edouard Bielmann und Auguste Marmier distanzieren sich klar von den Regierungsmethoden von 1848. Die Versammlung vom Oktober 1865 in Romont genehmigt das «Murtenener Programm» und beschliesst die Teilnahme an den Grossratswahlen vom Dezember 1866. Es fehlt der neuen Partei indessen eine breite Basis und sie stützt sich hauptsächlich auf das Murtenbiet, die Stadt Freiburg und das Greyerzerland sowie einige Hauptorte.

In der Stadt Freiburg gehören zur Partei vor allem Freierwerbende, die mit den Freisinnigen anderer Kantone enge Kontakte pflegen. Die Mitglieder des Seebezirks sind sowohl Landwirte und Arbeiter als auch Freierwerbende (Notare, Ärzte, Industrielle) der Stadt. Die vorherrschende Tendenz der Achse Freiburg-Murten ist demokratisch und zielt auf Erweiterung der Volksrechte und zentralistische Verwaltung. Die Freisinnigen der südlichen Bezirke sind demgegenüber eher gemässigt und sichern sich damit die Unterstützung von gut tausend liberal-Konservativen.

Der Anschluss an die neugegründete FDP der Schweiz 1894 gibt der kantonalen freisinnig-demokratischen Verbindung mehr Struktur mit einem kantonalen Komitee von 15 Mitgliedern. Mit Ausnahme der Tiefpunkte 1856-66 und 1870-76 (separatis-

tische Bewegung des Murtenbiets) umfasst die radikal-liberale Bewegung in etwa 6000 Wähler (ein Fünftel der Gesamtwählerschaft), die je nachdem von zirka 4'000 liberal-Konservativen unterstützt werden, gegenüber 15- 16'000 bedingungslos Konservativen. Ende des 19. Jahrhunderts verliert die Partei zufolge Zuzug von Landbewohnern im Zuge der industriellen Entwicklung die Mehrheit in der Stadt Freiburg. Aber auch die Bekennung zum schweizerischen Freisinn, der virulente Antiklerikalismus gewisser Mitglieder und die schlechte Erinnerung an 1848 stehen einer Ausnützung der konservativen Schwächen und Spaltung (1881) entgegen. Ab 1886 konzentriert sich die Bewegung auf kommunale und nationale Ziele (Gemeindeautonomie, Verfassungsinitiative, Referendum). Nach den Unruhen von 1890 muss die konservative Regierung die Wahl der Gemeindepräsidenten durch das Volk und die fakultative Proporzwahl der Gemeindebehörden zugestehen, sowie 1906 die Wahl des Freisinnigen Antonin Weissenbach in den Staatsrat. Drei Jahre später demissionieren alle gewählten Freisinnigen aus Protest gegen die abenteuerliche Finanzpolitik von Georges Python.

1907 stirbt Edouard Bielmann, Sohn des radikalen Staatsrates Frederic Bielmann, Vorkämpfer gegen die Christliche Republik. Virulent antiklerikal wünschte er ein Eingreifen der Eidgenossenschaft zur Wiederherstellung demokratischer Verhältnisse im Kanton. Seine Nachfolger beschränken sich auf die Bekämpfung der Auswüchse und der Machtüberschreitungen der «christlichen Republik». Als akzeptable Minderheit nehmen Sie die Wahlverbindung von 1916 an, zufolge welcher der freisinnige Viktor Buchs 1919 Baudirektor wird. Die Nachwehen des Sonderbunds finden damit ihr Ende.

DIE ROLLE DES MURTENBIETS UND SEEBEZIRKS IM KANTON FREIBURG

Hans Bächler

Die Ausgangslage. Die Geschichte ist nach Hilty, ehemaliger Rechtsprofessor in Bern, das einzige, obwohl unvollkommene Mittel, die Gegenwart zu verstehen, in die Probleme des Staates, der Gesellschaft und der Politik einzudringen, und die grossen treibenden Kräfte zu erkennen, die von der Vergangenheit über die Gegenwart die Menschheit in die Zukunft geleiten. Um diese treibenden Kräfte im Geschehe unseres Kantons und im speziellen unseres Bezirkes in ihrem Zusammenhang zu verstehen, fühlen wir uns verpflichtet, in den Annalen der Geschichte unserer Vorfahren herumzublättern.

Im Zuge der Regelung der Gebietsansprüche zwischen Bern und Freiburg im Nachhinein der Burgunderkriege, kamen die beiden Stände am 13.6.1484 vereinbarungsgemäss überein, dass Freiburg die Herrschaft Illens samt Plaffeien erhielt, während Bern die Orte Erlach, Ormont, Aigle und Bex in alleinigen Besitz übernahm. Orbe, Echallens, Murten und Grandson blieben Gemeine Vogteien beider Stände. In Schule und Kirche sah Bern zum Rechten, während Freiburg die militärischen Belange regelte.

So war das Murtenbiet, umfassend 21 deutsch und französisch sprechende Gemeinden, die sich während der Reformation zum protestantischen Glauben bekannten, von 1375 bis 1798, dem Jahre des Einfalles des Franzosen, eine Gemeine Herrschaft zwischen den beiden Ständen Bern und Freiburg. Das Senseland inklusive der obere Teil des Seebezirkes (mit Ausnahme einzelner Teile während der Helvetik) gehörten zur sogenannten alten Landschaft, und waren dem Herrschaftsbereich der Stadt Freiburg unterstellt, ein Zustand, der bis zum Jahre 1848 andauerte. Während dieser Zeit dämmerten diese Regionen dahin, praktisch gezeichnet durch ein Nullwachstum, das sich in Murten dahin äusserte, dass mit Ausnah-

me weniger Bauten ausserhalb des Mauer-ringes, die Stadt bis um 1900 auf dem Gründungsplatz beschränkt blieb.

Die über 300 Jahre dauernde gemeinsame Herrschaft von Bern und Freiburg betreffend das Murtenbiet war das Resultat einer durch beide Stände während der Burgunderkriege in gemeinsamen Interesse 1474 durchgeführten Annexion des an der natürlichen, von Grosse St. Bernhard herkommenden Nordsüdachse liegenden militärisch neuralgischen Vorpostens Murten. Letzterer



war ein Besitztum Savoyens, des dazumaligen Schutzherrn der Herrschaft Murten. Beide Stände, gleichsam Opponenten im Gleichschritt in ihrem Drang nach Ausbreitung ihres Herrschaftsbereiches nach Westen, waren am Besitze dieses savoyschen Brückenkopfes interessiert. Sie verwalteten ihn in der Folge in freundeidgenössischem Argwohn, wie sich Hermann Schöpfer in einer Schrift über Murten¹ ausdrückte. Damit fiel die Nachfolge der an der nämlichen Achse sich befindlichen einstmals mächtigen, gallischen Nachbarstadt Avenches nicht an Murten, sondern an die beiden territorial sich ausbreitenden Schwesterstädte Bern und Freiburg. Die sich später daraus ergebenden Schwierigkeiten in der Verkehrspolitik zwischen Seebezirk und Freiburg waren damit vorprogrammiert. Gegenüber dem an der Peripherie des Kantons gelegenen, einwohnermässig viel kleineren Murten, war insbesondere die geographisch zentraler gelegene Hauptstadt Freiburg an einer direkten Verbindung mit dem in der Folge zur Bundesstadt gewordenen Bern interessiert, Politik die sie im 19ten und 20sten Jahrhundert, wie wir noch sehen werden, mit aller Vehemenz verteidigte.

Die gemeine Herrschaft Murten, im Genusse der kleinen, den Untertanen damals zukommenden Privilegien, Rechte und Freiheiten, war eingebettet in eine für die damalige Zeitepoche gekennzeichnete, politische Stabilität. Rahmenbedingungen, die dergestalt waren, dass es Murten nie gelang, nach aussen irgendwelche Rolle zu spielen. Der politische wie der wirtschaftliche Rückhalt fehlten, um grössere Gemeinschaften zu tragen, die aus zweiter Hand leben². Jedoch etwas ganz Wesentliches, das nie genug betont werden kann, ist der Umstand, dass das deutsch und welsch sprechende Murtenbiet schon sehr früh im intensiven Kontakt mit Anderssprachigen eine Sprachenkultur hervor-

brachte, die auf gegenseitigem Verstehen und Toleranz basierte. Es gehört zu seinem über Generationen übertragenen Erfahrungsschatz, dass Zweisprachigkeit gelebt werden und im täglichen Umgang stets wieder neu umgesetzt werden muss.

In prägnanter Weise kennzeichnet Professor Georges Grosjean in seinem Buch über Murten/Morat (1975, SAIA AG Murten) die Bewohner von Stadt und Landschaft Murten indem er von Ihnen sagt: «Hier wohnt ein heiteres und arbeitsames Volk, das die bedächtige, bodenständige Art des Berners mit der geistigen Beweglichkeit und Leichtigkeit des Welschschweizers verbindet», m.a.W. gewissermassen versteckte Welschschweizer.

Die Schaffung des Seebezirkes. Wie ein Paukenschlag wirkte das Aufbäumen des französischen Bürgertums gegen ein autoritäres auf Gottesgnadentum ausgerichtetes politisches Regime mit der französischen Revolution, ein Ereignis von ungeheurer Wirkung auf die Zeitgenossen. Der Franzoseneinfall von 1798 brachte den Zusammenbruch der alten Eidgenossenschaft und damit auch eine Neuordnung der politischen Verhältnisse in der ganzen Schweiz. Die geistige Auseinandersetzung im Zuge der französischen Revolution war begleitet von einem technisch-industriellen Fortschritt mit dem Bau der Lokomotive, Dampfschiffe etc. um die Jahrhundertwende. Für die damalige Zeit sahen sich die Menschen mit ähnlichen Problemen konfrontiert, wie wir sie heute mit jenen erleben, die mit Elektronik, Gentechnologie und Globalisierung der Wirtschaft umschrieben werden können. Es ging und geht um den ewig in der Geschichte wiederkehrenden Kampf zwischen Fortschritt und Stabilität.

Mit der durch Napoleon der Schweiz in Form der Helvetik aufgezwungenen Verfas-

sung wurde der Kanton Saane und Broye in 12 Bezirke aufgeteilt, worunter Freiburg, Schmitten, Murten, Payerne, Avenches etc. figurierten, während in der daran anschließenden von Napoleon neu geschaffenen Mediationsakte im Jahre 1803 Avenches und Payerne dem Kanton Waadt zugeordnet wurden, der Bezirk Schmitten aufgehoben und durch Schaffung neuer Bezirke deren Anzahl im neu geordneten Kanton Freiburg wieder auf 12 aufgehoben wurde. Der Bezirk Murten wurde dazumal definitiv, gegen den Willen der Bevölkerung, dem Kan-

ton Freiburg zugeordnet. Eine Freiburger Delegation unter Leitung von Louis d'Affry der nota bene eine Zweitresidenz im Vorderprehl bei Murten besass- intervenierte diesbezüglich erfolgreich bei Napoleon. Letzteres stellte für den Bezirk Murten einen in jeder Beziehung folgenschweren politischen Entscheid dar, vor allem wenn man weiss, dass sich während den Abstimmungstagen vom 25., 26. und 27. Dezember 1802 19 Landgemeinden des Murtenbiets, inklusive die französisch sprechenden Gemeinden Mur und Praz, den einstimmigen Wunsch

Murten. Ansicht von Osten, um 1905



äusserten, dem Kanton Bern angeschlossen zu werden³.

Erst die Aufhebung der Mediationsakte im Jahre 1813 und die damit verbundene Aussicht auf die alte territoriale Einteilung der Eidgenossenschaft brachte für Murten einige Hoffnung auf Rückkehr unter die alte Gemeinde Herrschaft Bern und Freiburg, so quasi nostalgischem Gedenken huldigend. In Kenntnis, dass der Grosse Rat des Kantons Freiburg sich im Januar 1814 anschicken werde, die vom alten Patriziat ausgearbeitete restaurative Verfassung zu genehmigen, erhob sich in Stadt und Landschaft Murten der Widerstand gegen dieses Vorgehen. Die Landschaft erhob ihren alten Wunsch dem Kanton Bern vorgeschlagen zu werden, während der Stadtrat von Murten sich gegen das widererstarke Ancien Régime auflehnte. Er beschloss am 26. Januar 1814, die Erklärung abzugeben, dass man keine Abänderungen der althergebrachten Rechte und Freiheiten der Stadt und Landschaft Murten ohne deren Einwilligung zulasse, gegen eine einseitige Staatsorganisation protestiere, aber zu Verhandlungen die Hand biete. Darauf beschloss die Regierungskommission, im Sinne der Statuierung eines Exempels, die militärische Exekution gegen Murten. In letzter Minute erhoffte Murten nur noch Hilfe von den in Wien versammelten Mächte, doch die Antwort von dort blieb aus. Nach zwei von Murten nach Freiburg gesandten Memorialen wurde die angedrohte militärische Exekution in die Tat umgesetzt und die Stadt vom 10. zum 17. 3. 1814 bis zu ihrer Unterwerfung besetzt⁴.

Die Pariser Julirevolution 1830 wirkte in Europa wie ein Fanal und löste auch in der Schweiz Unruhe und politisch-geistige Betriebsamkeit aus. Das Murtenbiet, das sich mit dem restaurativen Regime nie befreundeten konnte, war denn auch mit von der Partie der treibenden Kräfte, welche am 2. De-

zember 1830 mit den Greyerzern und anderen Liberalen nach Freiburg zogen die restaurative Regierung zum Rücktritt zwangen. Damit war Freiburg zu einem der regenerierten Kantone geworden, was zur Folge hatte, dass die neue Verfassung von 1831 für das Murtenbiet endlich gewisse Zugeständnisse brachte, wie beispielsweise die Anerkennung der evangelisch-reformierten Kirche als einzige öffentliche Religion des Bezirks Murten. Ferner musste der Oberamtmann reformiert sein⁵.

Es war der schicksalshafte Beschluss des Grossen Rates vom 9. Juni 1846 betreffend den Beitritt des Standes Freiburg zum Sonderbund, der die konfessionellen Gegensätze verschärfte und das Murtenbiet wieder gegen Freiburg aufbrachte. Noch heute können wir feststellen, dass die Auseinandersetzung im Rahmen des Sonderbundkrieges nicht nur im Kanton Freiburg, sondern in der ganzen Schweiz, mithin auch im Bezirk Murten und seiner Umgebung, tiefe Spuren hinterliess. Es sei dabei erwähnt, dass anlässlich der denkwürdigen Versammlung des Grossen Rates in Freiburg vom 9. Juni 1846, als die Ratsmitglieder den Beitritt zum Sonderbund beschlossen, die Abordnung des Bezirkes Murten protestierend den Saal verliess, ohne sich an der Debatte zu beteiligen⁶. Oberamtmann J.F.L. Engelhard, der als Vertreter des Kantons in seinem Verhalten eine ausgleichende Stellung einzunehmen versuchte, wurde von seinen Mitbürgern ein der Regierung gegenüber devotes Verhalten vorgeworfen⁷. Weder ein Memorial an die Tagsatzung, noch eine umfassende Petition an den Staatsrat auf den Beschluss vom 9. Juni 1846 zurückzukommen, hatten irgendwelche Wirkung, sodass schlussendlich auf Grund von ebenfalls in Bulle und im Broyebezirk durchgeführten Volksversammlungen der Beschluss gefasst wurde, durch einen bewaffneten Volkstag in Freiburg die



*Schloss Murten.
Le château de Morat,
vers 1880.*

Regierung zur Vernunft zu bringen. Der Murten Putschversuch 1847 scheiterte, sowohl an schlechter Bewaffnung, wie mangelnder Organisation kläglich bei Courtepin, wobei sogar eine Person getötet worden sei⁸. Die tags darauf Murten besetzenden freiburgischen Exekutionstruppen führten die tatsächlichen und vermeintlichen Rädelsführer des Putsches nach Freiburg, wo sie nach einer Inhaftierung von 248 Tagen von waadtländischen Truppen befreit wurden⁹. Die Stadt Murten zahlte an die ihr durch den Staat auferlegten Insurrektionskosten Fr. 70 000.–, die Dörfer hingegen waren davon befreit, Boll entrichtete Fr. 30 000.–, während Stäffis ohne Kostenanteil davon kam¹⁰. Zudem erhielten sämtliche am Putsch irgendwie beteiligten kantonsfremden Lehrer vom Kanton den Befehl, den Bezirk Murten zu verlassen, u.a. auch ein gewisser Sieber

aus Zürich, späterer Zürcher Regierungsrat und Erziehungsdirektor¹¹.

Die damalige Gesinnung kann am besten illustriert werden, wenn wir den Advokaten Wuilleret zitieren, der am 9. Januar 1847 nach dem Putschversuch vom 6. auf den 7. Januar 1847 dem versammelten Grossen Rat folgendes zurief: «Oui le peuple fribourgeois a donné un grand exemple à la Suisse, à l'Europe. Il a montré ce que peut un peuple imbu de bons principes, imbu de sentiments de religion. Messieurs, un peuple religieux, attaché à son pays, est invincible»¹². Mit dem Ende der Sonderbundwirren kam es als erstes zu einer totalen Revision des Bundesvertrages durch eine Verstärkung der Zentralgewalt und im Kanton Freiburg zur Schaffung einer neuen Verfassung, welche die Ideen der Helvetik und der Aufklärung in allerdings abgeschwächtem Mas-

se umsetzte¹³. Für den Seebezirk von besonderer Wichtigkeit war die Einteilung des Kantons in sieben Bezirke mit einer auf den natürlichen Gegebenheiten basierenden Grenzziehung, mittels welcher der Legitimität der durch die Geschichte geschaffenen Beziehungen der Boden entzogen werden sollte und auch wurde. Bestehende Vogteien wurden auseinandergerissen, von den fünf mit Bern verwalteten Vogteien blieb nur der Bezirk Murten beim Kanton und von der alten Landschaft (anciennes terres), des Herrschaftsbereiches der Stadt Freiburg, ging ein respektable Teil in der Schaffung des Sensebezirkes auf, und ein anderer wurde zur Vergrößerung des Bezirkes Murten, der damit den Namen Seebezirk erhielt, angewendet¹⁴. Gurmels und Barberêche wurden gegen ihren Willen dem Seebezirk zugeteilt, wobei im «Bulletin des séances du Grand Conseil de 1848» betreffend Gurmels und Barberêche in I. Lesung folgende Worte von Seiten des Regierungsvertreters Castella fielen. «Il est inutile de démontrer l'impossibilité d'accéder à cette demande. Ces communes sont en relation continuelle avec Morat. Du reste cette réunion sera un bienfait pour le canton, sous tous les rapports»¹⁵. Die Frage betreffend Gurmels und Barberêche wurde auch in zweiter Lesung wieder aufgeworfen, allerdings wiederum erfolglos, wobei von Seiten von Landerset, receveur, folgender Einwand gemacht wurde: «Les communes de Cormondes et Barberêche savent bien trouver le chemin de Morat pour les affaires particulières. Ils doivent y aller apprendre que les Moratois ne sont pas des Bernois, mais aussi des Fribourgeois»¹⁶. Diese beiden Zitate möchten auch stellvertretend dafür sein, dass die offizielle Sprache französisch war, die Erlasse aber in beiden Sprachen auf französisch und deutsch publiziert wurden. Was die Trennungsfrage des Murtenbietes anbelangt, wurde diese in der Diskussion um

die Neugestaltung der Bezirksterritorien überhaupt nicht aufgeworfen¹⁷.

Die Neueinteilung des Kantons in 7 Bezirke auf Grund natürlicher Gegebenheiten war ein einschneidender Eingriff in die durch die Geschichte gewachsene Tradition der territorialen Aufteilung des Kantonsgebietes und des dadurch entstandenen politisch-gesellschaftlichen Beziehungsnetzes. Sie musste demzufolge auch hinlänglich begründet werden. Hiezu äusserte sich Staatsrat Castella vor dem Grossen Rat folgendermassen. «la constitution établit 7 Districts administratifs et charge la loi d'en fixer la circonscription. Le Conseil d'Etat a dû chercher à rendre autant que possible les districts égaux, mais considérer en première ligne l'intérêt administratif, la position géographique et les convenances des populations. On a dû aussi subordonner cette division à celle des justices de paix. On a donné à ces dernières une compétence plus étendue pour faciliter aux citoyens l'accès auprès des autorités inférieures...

On a été guidé par d'autres intérêts, on a craint en les augmentant outre mesure, que le trop grand nombre n'enlève les bienfaits que l'on en attendait et de ne pas pouvoir y appeler les hommes capables... Aussi la division des Districts administratifs se rapporte entièrement à la justice de paix. Elle est faite dans l'intérêt de l'administration générale»¹⁸.

Man darf füglich feststellen, dass die politisch massgebenden Persönlichkeiten von dazumal, ähnlich wie die Erschaffer der Bundesverfassung, in kürzester Zeit ein modernes, den Zeitumständen entgegenkommendes Gesetzeswerk schufen. Die Einteilung des Kantons in sieben Bezirke war, wenn auch eine wichtige Gegebenheit, nur der kleinste Teil davon. Der Umstand, dass durch die Verfassung von 1848 dem alten Bezirk Murten mit seinen 21 reformierten, deutsch und französisch sprechenden Ge-

meinden angegliedert wurden¹⁹ und man ihn, wie die übrigen Bezirke ausser Greyerz, nach einem Gewässer, als Seebezirk bezeichnete, hat immer wieder zu Spekulationen Anlass gegeben. Wollte man dem Gerüchte Glauben schenken, dass man die Absicht hatte, das aufmüpfige reformierte Murtenbiet mit katholischen Gemeinden so gleichsam zu neutralisieren, so steht dies irgendwie im Gegensatz zur Aussage des Oberamtmannes Dr. med. F.L. Engelhard um die Jahre 1830 der vom Freiburger sagte. «Das Volk des Kantons Freiburg, übrigens gutmütig und von einfachen Sitten, ergab sich in sein unverdientes Schicksal, und harrte ruhig auf eine bessere und glücklichere Zukunft»²⁰. Zudem wehrte sich aus dem alten Murtenbiet keiner seiner Abgeordneten gegen die Neugestaltung eines Seebezirkes, wenn man von Gurmels und Barberêche, Gemeinden aus der alten Landschaft, absieht. War man durch die im Januar 1847 stattgefundene militärische Besetzung Murten und die Bezahlung der auferlegten Insurrektionskosten von Fr. 70 000.– immer noch eingeschüchtert, oder wollte man dem neuen, sinnverwandten radikalen Regime eine Chance geben, oder unterzog man sich getreulich der durch die neuen Verhältnisse geschaffenen Staatsräson unter Einbezug der im Grossen Rat vorgebrachten Argumente? Eines ist geschichtlich belegt, gleich nach Beendigung der Sonderbundswirren regten sich im November 1847 an einer Bezirksversammlung des alten Murtenbietes wiederum Trennungsgelüste, welchen die provisorische freisinnige Regierung aus Freiburg entschieden entgegentrat²¹.

Mit dem Einzug eines radikalen Regimes im Kanton Freiburg, welches von 1848 bis 1856 dauerte, hatte auch der neu geformte Seebezirk Angehörige seines Landstriches als Vertreter im neugewählten Staatsrat. Chattony Charles aus Murten, wirkte vom 8.

März bis 26. Juni 1848, Datum ab welchem er den vom Staatsrat abgesetzten volkstümlichen Oberamtmann Noyer Charles aus dem Wistenlach ersetzte. Folly Jean aus Villarepos wirkte vom 2. Juni 1849 bis 24. Mai 1854. Passet Henri-Benjamin vom Vully le Haut vom 6. Mai 1854 bis 4. Juni 1857. Engelhard Jean-Antoine aus Murten, gewählt im Juni 1857 vom Grossen Rat des Liberal-Konservativen Regimes, welches von 1856 bis 1881 regierte, hatte dieses Amt vom 4. Juni bis 1. November 1857 inne, laut Mitteilung des Staatsarchives vom 19. November 1965. Es vergingen in der Folge mehr als hundert Jahre bis Emil Zehnder aus Murten als Seebezirkler dem Staatsrat von 1959 bis 1971 angehörte. Mit einem fünfjährigen Unterbruch folgte ihm von 1976 bis 1991 der Unterzeichnete.

Selbstbewusstes Murtenbiet. Mit einer für die damalige Zeit beispielhaften und bewundernswerten Dynamik förderte Murten das kulturelle Schaffen, indem es 1816 eine Bibliothek eröffnete, 1839 ein Museum einweihte und in den Jahren 1837 bis 1839 ein neues Schulhaus auf einem geschenkten Gelände des Notars Abraham Mottet baute, welcher seinerzeit Sekretär von Robespierre gewesen sein soll. Mit dem Schulhausbau war ein zeitgemässer allgemeiner Schulplan verbunden. Im Mai 1834 richteten einige ältere Schulbuben an den Löbl. Stadtgemeinde-Rath eine Petition zwecks Gründung eines Kadettenkorps, welche schon im folgenden Jahr in die Tat umgesetzt wurde. Auf wirtschaftlichem Gebiet erfolgte 1824 die Gründung einer Ersparniskasse, 1851 die Einführung der Uhrenindustrie, in den fünfziger Jahren suchte Murten mit dem Ausbau des Hafens den Anschluss seines Handels an die übrige Schweiz, insbesondere an Neuenburg, und im Jahre 1876 gelang ihr endlich mit der Einweihung der Broyetallinie

der Anschluss an das eidgenössische Bahnnetz. Gerade die Auseinandersetzung mit dem Staate Freiburg betreffs Ausgestaltung des Bahnnetzes im Kanton brachte die Geister des Seebezirkes und Freiburgs in Siedehitze, denn die dem Murtenbiet und späteren Seebezirk inneliegende Dynamik, verlangte geradezu gebieterisch nach adequate[n] Verkehrsbedingungen.

Eisenbahnführung, Zereissprobe für das Verhältnis Murten-Freiburg. Infolge des Streites um die Führung der Eisenbahnlinie von Genf nach Konstanz, die nach den einen über Yverdon-Payerne-Murten-Laupen, nach anderen über Freiburg geführt werden sollte, kam es zu heftigen Auseinandersetzungen zwischen Freiburg und Murten und infolge Hintansetzung aller wirtschaftlichen Faktoren des Murtenbietes zu neuen Trennungsbestrebungen im Bezirk und in der Stadt Murten. Obwohl der Bundesrat die Linienführung über Murten favorisierte, stimmten die eidgenössischen Räte dem Konzessionsbegehren von Freiburg zu, womit Murten ausgeschaltet war. Als Argument führte man u.a. militärische Interessen vor, die dem Bau einer direkten Verbindung mit Lausanne unter Auslassung des Umweges über Yverdon den Vorzug gaben²². Freiburg wurde in seinen Bestrebungen von Stande Bern unterstützt, wobei Bundespräsident Jakob Stämpfli und General Henri Dufour durch ihre Voten in den Räten im September 1856 den Entscheid herbeiführten²³.

Das Murtenbiet beharrte in der Folge am Bau einer Längsbahn durch das Broyetal. Der Gemeinderat von Murten bestellte 1866 eine Kommission, um hiezu mit dem Waadtland zusammenzuarbeiten und gab einen Auftrag zum Studium einer Linienführung. Aus schwer verständlichen Gründen suchte der Staat Freiburg auch dieses Vorhaben zu verhindern, indem u.a. einem Ingenieur, der

bei Domdidier Aufnahmen für die Broyetallinie machte, unter Gewaltandrohung die Pläne weggenommen wurden²⁴. Louis de Weck, der als Strategie der freiburgischen Eisenbahnpolitik galt, äusserte sich in Bern dahin, dass Freiburg zu den Waffen greifen werde, um den Bau der Broyetallinie zu verhindern²⁵. Nicht zufrieden damit opponierte Freiburg nicht nur gegen die vom Nationalrat in der Folge fast einstimmig genehmigte Zwangskonzession für die Broyetallinie, sondern suchte später auch eine notwendig gewordene Konzessionsverlängerung für den Bau dieser Eisenbahn zu verhindern. Die Räte missbilligten das Vorgehen der Freiburger Regierung und verlängerten die Konzession einstimmig²⁶. Im weiteren wurde es als stossend empfunden, dass das an die Stelle der radikalen Kantonsschule getretene Kollegium St. Michael, wie auch das Lehrerseminar Hauterive – wieder unter klerikaler Führung – für protestantische Schüler verschlossen war.

Wie dem auch sei, machte die Stadtbehörde von Murten in einem Schreiben vom 26. Mai 1870 den Bundesrat von der Initiative der Vorstände verschiedener Organisationen des Seebezirks bezüglich Trennungfrage in Form einer Petition aufmerksam²⁷. Sie wurde ergänzt durch eine solche, welche an die Bundesversammlung gerichtet war, abgestützt auf einer am 12. Juni stattgefundenen Volksversammlung, welche beschloss, dass das alte Murtenbiet vom Kanton losgetrennt werde, um sich einem anderen Kanton anzuschliessen²⁸. In einer Botschaft an die Bundesversammlung vom 17. Juni erwähnte der Bundesrat wohl die eingegangene Petition des Gemeinderates von Murten vom 26. Mai, fand sie aber nicht reif genug, um sie in die Revision miteinzubeziehen²⁹. In der Zwischenzeit kam es zum Deutsch-Französischen Krieg mit seinen Folgen, welche mit der Internierung der Bourbakarmee bis in

die Schweiz ausstrahlten. Im Angesicht dieser Tatsachen erklärte der Vollziehungsausschuss für die Trennung des Murtenbietes vom Kanton: «Die gesamte Bevölkerung des Murtenbiets erkannte sofort, dass es unpatriotisch wäre, inneren Kämpfen Folge zu geben in einem Augenblick, wo jeder Staat und ganz besonders unser liebes schweizerisches Vaterland der inneren Ruhe zur Wahrung seiner Gesamtexistenz so sehr bedürfte³⁰». Die Schwungkraft der angefachten Trennungsbestrebungen verflachte, die Geister beruhigten sich und wie bereits erwähnt, konnte im Jahre 1876 die Broyetallinie eingeweiht werden. Murten hatte sich durch seine Beiträge an den Bau dieser Eisenbahn heillos verschuldet.

Politische Würdigung des Geschehens.

Vom Standpunkt der Staatsräson her gesehen mag es verständlich sein, das ein Staatswesen in Besorgnis um den Erhalt seines Territoriums seine ihm zustehenden Machtmittel in Bewegung setzt, um dasselbe in seiner Integrität zu erhalten, insbesondere auch wenn es 1870 in einer regierungsrätlichen Proklamation schreibt, dass man stolz sei, in Murten einen der schönsten Gaue des helvetischen Bodens zu besitzen³¹. Interessanterweise war der Kanton Bern den Trennungsgelüsten des Murtenbiets vom Kanton Freiburg nicht zugeneigt. In einer am 28. Mai 1870 in Lyss stark besuchten Volksversammlung zur Aussprache über die Murten Trennungsbewegung wurde ein von der bernischen Regierung verfasster Brief verlesen, indem gesagt wurde dass der Regierungsrat die Trennung des Murtenbiets als einen politischen Fehler errachte³². Im Hintergrund züngelte die Jurafrage, welche den Kanton Bern schon dazumal beschäftigte. Die Frage besteht auch darin, ob die angewandten Mittel gegen bestimmte Stellungnahmen des Murtenbiets in einer politisch ganz und gar

nicht zimperlichen Zeit als angemessen zu betrachten sind, oder ob sie das Mass des politisch Erträglichen überschritten. Zweimalige Besetzung Murten durch freiburgische Exekutionstruppen, Aufoktruierung der für damalige Zeiten horrenden Summe von 70 000 Franken für Insurrektionskosten, Landesverweisung von kantonsfremden Lehrern, Absetzung unerwünschter Oberamtmänner können weder damals noch heute voll gerechtfertigt werden. Staatsräsonmässig unverständlich ist das Verhalten des Kantons in der Eisenbahnfrage, wo man dem Seebezirk jeglichen Bau einer Bahn durch das Broyetal zu verweigern suchte. Das faktisch abgeschaffte Gottesgnadentum geisterte immer noch in den Köpfen herum, begleitete weiterhin die Regierungsträger bei ihrer Entscheidungsfindung. Das heute breit abgestützte Vernehmlassungsverfahren und der damit verbundene Dialog liess noch lange auf sich warten.

Die Zeit heilte die gegenseitig geschlagenen Wunden und heute darf man füglich behaupten, dass man im Seebezirk nicht ohne Grund Stolz ist, Bürger eines Kantons mit einem multikulturellen Hintergrund zu sein. Den Erfahrungsschatz im Umgang mit der Zweisprachigkeit, gewonnen im Rahmen der gemeinen Herrschaft, wurde noch vertieft durch die Angliederung des Murtenbiets an den Kanton Freiburg, und später durch die Schaffung des Seebezirkes, womit sich die Bevölkerung dieses Gebietes noch stärker in die Westschweiz eingliederte. Ob dieser letzte territoriale Akt von der Regierung allein aus verwaltungstechnischen Überlegungen in die Wege geleitet wurde, oder ob die damalige Regierung noch andere Gesichtspunkte in ihre Gedankengänge miteinbezog, möge letztlich dahingestellt bleiben, gewollt oder ungewollt schuf sie mit dem Seebezirk politisch, konfessionell und kulturell ein einzigartiges Mosaik. Ein Gebilde, das auf einer

Fläche von 160 Quadratkilometern eine kleine Schweiz in sich darstellt, so quasi ein Experimentierfeld, indem die handelnden Personen in engstem Schulterschluss in gegenseitiger Toleranz zusammenarbeiten müssen. Es gelang beispielsweise verwaltungsmässig im Rahmen der bestehenden Gesetzgebung ein Oberamt und ein Bezirksgericht zu schaffen, welche zur Zufriedenheit beider Sprachgemeinschaften ihre Arbeit ausführen. Im Verlaufe seiner Geschichte konnte im freiburgischen Seeland durch Erfahrung erhärtet werden, dass ein einhelliges Zusammenleben verschiedener Kulturkreise nicht ein Zustand ist, der in einer einmaligen

Anstrengung erreicht wird, sondern der von einem Jeden von uns tagtäglich erworben werden muss.

Dabei reift auch die Erkenntnis, dass der Wille, sich mit einer anderen Kultur, einer anderen Lebensweise, auseinanderzusetzen, nicht nur den Kern einer persönlichen Bereicherung in sich birgt, sondern vor allem auch dazu beiträgt, seine eigene Kultur in vertiefter Art zu erleben und zu fühlen. Hoffen wir, dass gerade diese Erkenntnis stets die Leitidee für unser gemeinsames Handeln sein möge.

Hans Bächler, alt Staatsrat

Referenzen (F.G.: Freiburger Geschichtsblätter)

¹ Murten, Hermann Schöpfer, Etienne Chatton, Seite 10

² *ibid.* Seite 11

³ E. Flückiger, Trennungsfrage Murtenbiet 1798-1873, F.G. Nr 57, Seite 210 u. 241 ff. Siehe auch Geschichte des Kantons Freiburg 1981, Seite 814

⁴ *ibid.* Seite 211 f, nach Wattelet, Wiedereinführung der patrizischen Verfassung, F.G. Nr 19, 1912

⁵ *ibid.* Seite 212

⁶ H. Wattelet, Sonderbundszeit, F.G. Nr 21, Seite 2

⁷ *ibid.* Seite 22

⁸ *ibid.* Seite 82

⁹ E. Flückiger, Trennungsfrage Murtenbiet. F.G. Nr 57, Seite 213

¹⁰ H. Wattelet, Sonderbundszeit, F.G. Nr. 21, Seite 1. Siehe auch Hist. Fribourgeoise 1941, Seite 86

¹¹ E. Flückiger, Stadtschulen von Murten, Seite 117 und 119

¹² H. Wattelet, Sonderbundszeit, F.G. Nr 21, Seite 88, zit. nach Union Suisse, Nr 4, S. 20

¹³ M. Boschung, Die territoriale Umgestaltung des Kantons Freiburg 1798-1848, Vortrag Geschichtsforschender Verein, 1998, Seite 16

¹⁴ *ibid.*, Seite 18 f

¹⁵ Bulletin des séances du Grand Conseil 1848, Seite 72

¹⁶ *ibid.* Seite 120

¹⁷ M. Boschnug, Die territoriale Umgestaltung des Kantons Freiburg 1798-1848, S. 18

¹⁸ Bulletin du Grand Conseil 1848, Seite 66

¹⁹ *ibid.* Seite 75

²⁰ J.F.L. Engelhard, Darstellung des Bezirkes Murten, Neudruck 1979, Seite 108

²¹ E. Flückiger, Trennungsfrage im Murtenbiet, F.G. Nr 57, Seite 213

²² *ibid.* Seite 216

²³ *ibid.* Seite 216 f

²⁴ *ibid.* Seite 218 f

²⁵ *ibid.* Seite 220

²⁶ *ibid.* Seite 237. Siehe auch Commission du Conseil national pour le chemin de fer de la Broye, proposition du 14 juillet 1871

²⁷ *ibid.* Seite 226

²⁸ *ibid.* Seite 230

²⁹ *ibid.* Seite 231

³⁰ *ibid.* Seite 234

LE RÔLE DU MORATOIS ET DU DISTRICT DE LAC DANS LE CANTON DE FRIBOURG

Suite au partage du 13 juin 1484 qui maintenait pour Orbe, Echallens, Grandson et Morat le statut de bailliages communs à Berne et Fribourg, Berne s'attribua la gestion des écoles et églises et Fribourg celle des affaires militaires. Ainsi Morat passa à la réforme tout en vivant comme les anciennes terres de la Singine une période de stagnation économique et démographique qui dura jusqu'en 1848. Ancien bastion avancé de la Savoie, Morat fit notamment aussi les frais d'une politique des transports axée sur Fribourg. Ne jouant aucun rôle politique du fait de son statut, le Moratois se distingua cependant en tirant parti de son bilinguisme dans un esprit de tolérance et de compréhension mutuelle. Après l'invasion française de 1798, Bonaparte impose un Canton de Sarine et Broye formé de 12 districts, dont Fribourg, Morat, Schmitten, Payerne et Avenches.

Par l'Acte de médiation de 1803, Avenches et Payerne allèrent au canton de Vaud alors que Morat était attribué définitivement et contre le gré de 19 communes (sans Morat) au canton de Fribourg, toujours composé de 12 districts.

L'abolition de l'Acte de médiation en 1813 suscita pour Morat de nouveaux espoirs de rejoindre Berne, auxquels l'occupation de la ville par les troupes fribourgeoises du 10 au 17 mars 1814 mit fin. Le renversement du gouvernement patricien le 2 décembre 1830 apporta à Morat la reconnaissance du culte réformé comme seule religion officielle et l'obligation de désigner un préfet appartenant à ce culte. De nouveaux problèmes surgirent avec la décision du Grand Conseil du 9 juin 1846 de participer au Sonderbund. Les députés moratois protestèrent en quittant la salle et une tentative d'intervention armée à Fribourg, décidée par des assemblées populaires également dans la Broye et à Bulle, échoua lamentablement. Les initiateurs de cette tentative furent emprisonnés

et délivrés par les troupes vaudoises 248 jours plus tard.

Cet épisode du «Sonderbund» qui aviva les dissensions religieuses a laissé des traces durables. Il aboutit à la création d'un Etat fédératif et dans le canton de Fribourg à une nouvelle Constitution reprenant en partie les idées de la République helvétique. Le nouveau découpage du canton en 7 districts, destiné à effacer les traces des anciens bailliages, ajouta au Moratois les régions de Cormondes et de Barberêche, dont l'avis opposé fut ignoré. Ce nouveau découpage fut justifié notamment par la concordance avec les cercles de justice de paix et les conditions géographiques. Le Moratois lui-même ne s'opposa pas à cette nouvelle organisation en dépit du fait que les 21 nouvelles communes du Lac étaient de religion catholique. Des représentants du Lac participèrent d'ailleurs au nouveau régime: Charles Chattony en 1848, Jean Folly de 1849 à 1854, Henri-Benjamin Pisset de 1854 à 1857. Puis se furent cent ans d'éclipse jusqu'à l'avènement d'Emil Zehnder.

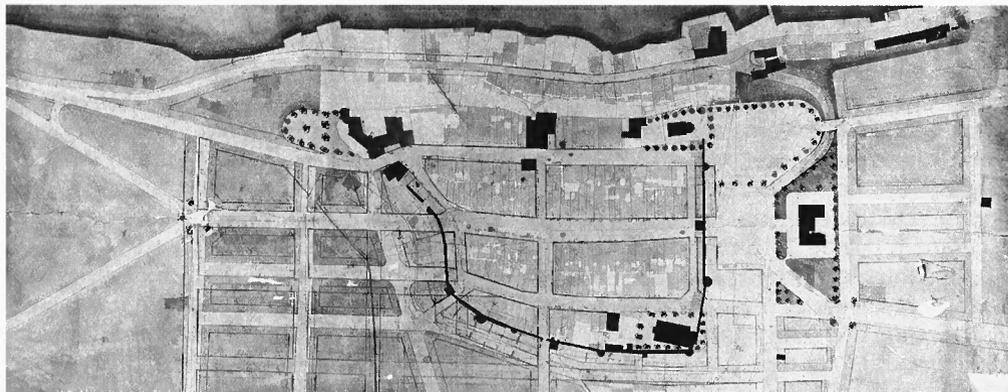
En étant intégré contre sa volonté dans un canton à majorité francophone et catholique, le Moratois a connu des conditions qui ont favorisé le développement d'une identité forte et vivante, contribuant à la fonction charnière du canton de Fribourg. La création d'une bibliothèque en 1816, d'un musée en 1839, d'un corps de cadets en 1834 en sont les témoins. Côté développement économique, il y eut l'installation d'une industrie horlogère en 1851, la construction du port et l'inauguration de la ligne de la Broye en 1876. Le choix du tracé qui devait relier Constance à Genève fut l'occasion de dissensions très violentes entre les partisans du tracé passant par Fribourg, respectivement Morat. Fribourg fut notamment soutenu par le président de la Confédération Jakob Stämpfli et le général Dufour. Malgré sa victoire, Fribourg s'opposa par la suite au projet de la ligne de la Broye.

Ces dissensions et l'interdiction faite aux élèves réformés de fréquenter le Collège St-Michel et l'École normale d'Hauterive suscitérent en 1870 une nouvelle démarche des autorités de Morat auprès de la Confédération, que la guerre franco-allemande de 1870 fit oublier.

Des débats analogues ont accompagné la création du réseau des routes nationales avec pour résultat que la N1 ne s'est faite qu'avec un quart de siècle de retard. Le développement du district du Lac et les améliorations foncières en ont subi les effets. La raison d'Etat peut sans doute justi-

fier quelques interventions de Fribourg mais certaines de ces mesures (occupation de Morat, coûts d'insurrection imposés) ont sans doute dépassé les limites. Berne de son côté n'a jamais souhaité reprendre le Moratois.

Ces dissensions appartiennent au passé. Le Lac est aujourd'hui fier d'appartenir à une entité pluriculturelle à laquelle il apporte son expérience du bilinguisme et de la coexistence des différentes confessions. L'effort fait pour s'approcher de la culture partenaire contribue finalement à approfondir sa propre culture.



Projet d'extension de Morat, détruisant l'ensemble de ses murailles, par Rychner et Merian en 1853, non réalisé.



Ansicht von Murten, circa 1880.

Murten, Stadterweiterungsprojekt von Architekt Hans Rychner und Ingenieur Merian, 1853 (Archiv Murten). Es sah den Abbruch der gesamten Ringmauer vor und führte, in Erwartung der industriellen Entwicklung, die Altstadtgassen auf das Land hinaus. Davon wurde später nur das Neuquartier auf der Südwestseite gebaut. Die Uhrmachershäuser von 1854 wurden bereits in dessen Quartierraster gesetzt.

DIE ARCHITEKTEN UND DIE ARCHITEKTUR DER RADIKALEN

Hermann Schöpfer

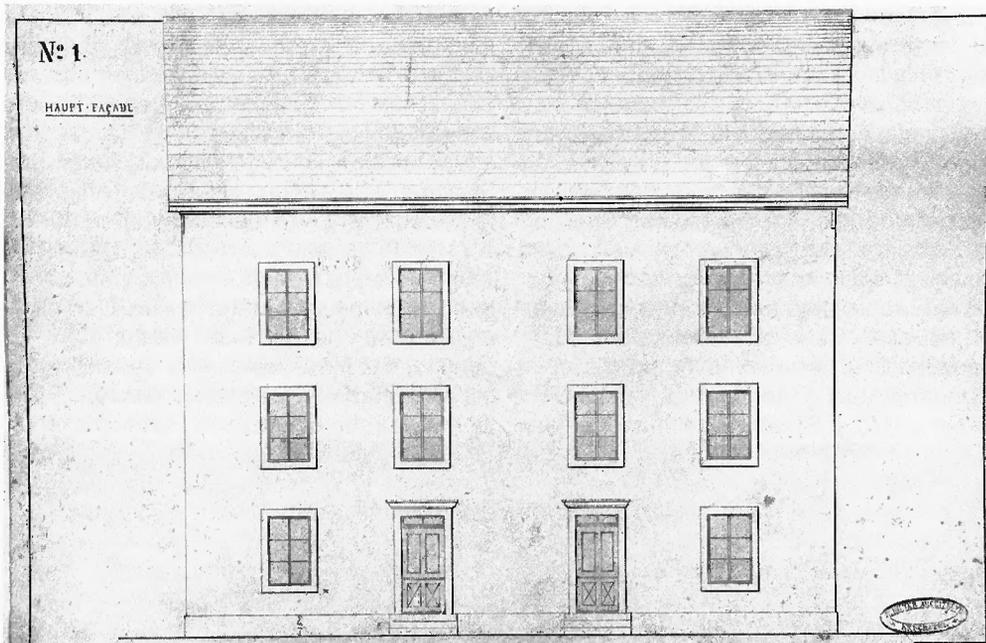
Das Radikale Régime hatte die Chance, auf dem Platz begabte, vorzüglich ausgebildete, weltoffene Architekten vorzufinden. Sie sind zwischen 1810 und 1820 geboren, hatten fast alle an einer der kurz zuvor gegründeten Akademien studiert und besaßen, als 1847 nahte, Berufserfahrung. Wie weit sie politisch «radikal» gesinnt waren, kann oft nur indirekt erschlossen werden. Vereinzelte Hinweise, wenn auch wenig verbindliche, geben Bauprojekte oder Abbrüche, die einen neuen Geist zeigen, oder etwa die Mitgliedschaft bei den Freimaurern. Politisches Engagement ist selten belegt, etwas Licht auf die wirkliche Situation werfen die Amtsablösungen 1847 und 1856. Da schlug für einzelne die Stunde der Wahrheit.

Mittelpunkt der Architektengruppe war Johann-Jakob Weibel (1812-1851). Von ihm wissen wir, dass er offen politisierte, Freimaurer und mit den Spitzen der Radikalen bekannt oder befreundet war, also zur Bewegung gehörte. Die Beteiligung am Widerstand der Radikalen gegen den Sonderbund im Januar 1847 brachte ihm Haft und Amtenhebung ein. Im November erhielt er den Posten zurück, aufgestockt mit einem Sitz im Grossrat. Weibel stammte aus einer verarmten Murtner Bürgerfamilie und kam, gefördert durch den Stadtrat von Murten, zu einer Schreinerlehre in Lausanne und, als Schüler Friedrich von Gärtners, zum Architekturstudium an die Münchner Akademie. Zurückgekehrt, beauftragte Murten den 23-jährigen mit der Planung und dem Bau des Schulhauses. Mit 26 wurde er Kantonsarchitekt, worauf er das Baugeschehen bis weit über den frühen Tod hinaus massgeblich bestimmte.

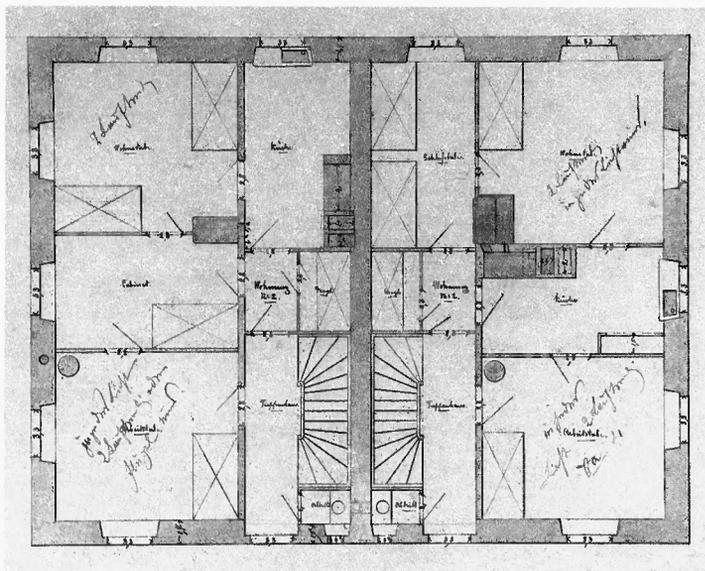
Es muss hier gesagt werden, dass es vor Weibels Generation in Freiburg nur vereinzelt Architekten mit Akademiebesuch gab. Leute wie Charles de Castella, Aloys Mooser oder P. Girard waren Liebhaberarchitekten, die sich autodidakt Wissen und Erfahrung ange-

eignet hatten, doch bei der Ankunft der «Akademiker» rasch ins hintere Glied traten. Unseres Wissens einziger Ingenieur und Architekt mit Hochschulstudium in Paris war Joseph de Raemy (1800-1873), Spross aus altem Freiburger Patriziat. Sein Vater war Staatsrat, was – neben seiner ausgezeichneten Ausbildung – mitgeholfen haben dürfte, dass er 1828 (man beachte das jugendliche Alter) Vorsteher des kantonalen Strassen- und Brückeninspektorats wurde. Das blieb er bis 1848 und wurde es wieder 1859. Er gehörte, was wohl seiner Herkunft angemessen war, zu den gemässigten Liberalen. Unter ihm wurden die grossen Hängebücken in Freiburg und Corbières gebaut und als er vorübergehend das Amt zur Verfügung gestellt hatte, wurden die Glâne- und die Grandfeybrücke in Angriff genommen und fiel der Entscheid für den Bahnbau Bern-Freiburg-Lausanne. Seine Leistung als Strassenbauer kann vermutlich nicht hoch genug eingeschätzt werden. Auch als Architekt hinterliess er Bemerkenswertes: Das Theater in Freiburg (Planung 1820 / Bau 1823), das Hôtel des Trois Tours in Bürglen (1839-42), die Herrensitze Rosières (1826/27), Bonnesfontaines (1830) und Villars-sur-Marly (um 1840). Die meisten Bauten fallen in die Zeit vor der Ankunft der «Münchner».

Weibel besass einen besonderen Ruf – oder das Genie der Freundschaft – denn fast alle Berufskollegen, die seit den späten 1830er Jahren nachzuweisen sind, kamen wegen ihm nach Freiburg und fanden zunächst bei ihm Unterschlupf. Auch pflegte er wichtige Beziehungen auf schweizerischer Ebene. Erwähnt seien die freundschaftlichen Kontakte zu den beiden prominenten Basler Architekten Melchior Berri (1801-1854) und Amadeus Merian (1808-1889). Merian hatte ebenfalls in München studiert. Mit Berri veranstaltete Weibel 1841 in Freiburg die Generalversammlung der Société suisse des



Murten, Uhrenmacherhäuser von 1854, ausgeführtes Projekt von Hans Rychner (1813-1869) Archiv Murten. Zur Unterbringung der Uhrenmacherfamilien, die sich seit der 1851 von Murten und Muntelier lancierten Uhrenindustrie niederliessen, gab ein örtliches Konsortium, in dem die Gemeinde Murten massgeblich beteiligt war, den Bau von vier Arbeiterhäusern nach englischem Modell in Auftrag. Sie gehörten, von Prince consort Albert an der Londoner Weltausstellung 1851 portiert, mit ihrem sozialen, hygienischen und architektonischen Programm zum Progressivsten ihrer Zeit und besitzen bis heute Modellcharakter. Die Pläne zeigen die Fassade und einen Stockwerkgrundriss des Doppelhauses mit, pro Geschoss, zwei Dreizimmerwohnungen nebst Küche. Zwei von vier Häusern sind erhalten und stehen unter Denkmalschutz

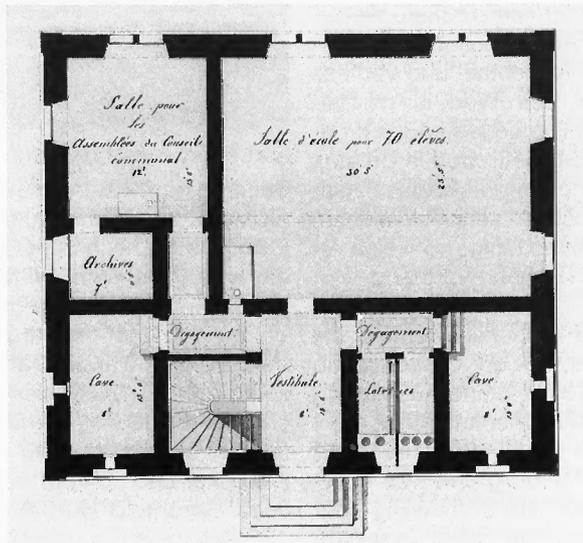


Morat, maisons pour des horlogers de 1854 par Hans Rychner

Schulhaus in Nant / Vully-le-Bas. Joseph Emanuel Hochstätler (1820-1880). Die Studenten der Münchner Akademie kamen für Schulhausbauten mit neuen Ideen in die Schweiz zurück. Ähnlich wie bei den Arbeiterhäusern Rychners, galt es trockene, von Licht und frischer Luft durchflutete Schulzimmer zu schaffen. Hochstätler realisierte 1853/54 in Nant einen Bau nach dem neuen Konzept, welches der Münchner Architekt Johann Michael Vorherr in den 1830er Jahren entwickelt hatte. Die Pläne von Nant sind im Gemeindearchiv Vully-le-Bas erhalten. Weitere, bis heute genutzte Schulhäuser desselben Typs und aus den gleichen Jahren stehen in Lugnorre und Courlevon.



L'école de Nant (Vully)
par J.E. Hochstätler
(1853/54)

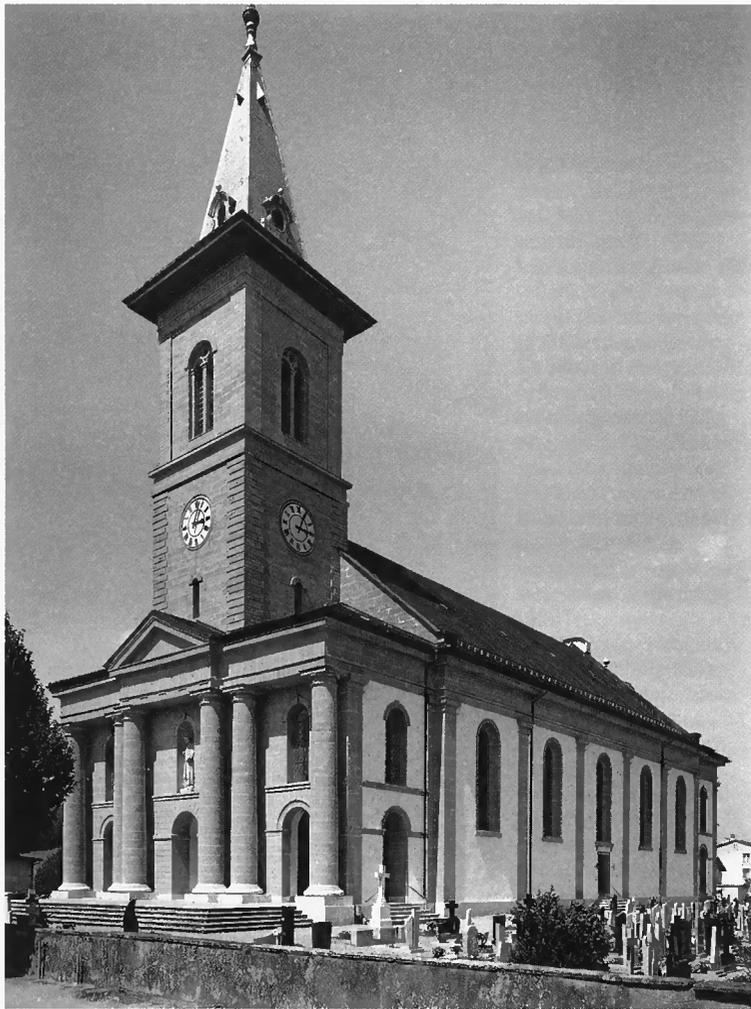


ingénieurs et des architectes. Weibel war damals deren Vizepräsident, in der Freiburger Sektion selber Präsident.

Wichtigster Freund und Partner Weibels war zweifellos der Aarauer Hans Rychner (1813-1869), der gleichzeitig in München war, ab 1838 in Freiburg mit Weibel wohnte und arbeitete, bis er 1845 nach Neuenburg weiterzog, inzwischen mit der Freiburgerin Anne-Dorothee Dietrich verheiratet. Weibel und Rychner führten die Aufträge gemeinsam aus, sodass für diese Jahre die Hände schwierig auseinanderzuhalten sind. Klassischer Fall ist das reizende Schloss Barberêche, das die beiden ab 1839 für Alexis de Zurich neugotisch umbauten. Die Kirche in Massonnens, ein seltenes Beispiel Schinkel'scher Kirchenarchitektur in der Schweiz, scheint Rychner allein entworfen zu haben.

Ein weiterer Kumpan war Joseph-Fidel Leimbacher (1813-1864) aus Meyenberg im Freiamt. Über seine Ausbildung wissen wir nichts, er stammt aus einer vorarlbergischen Baumeisterfamilie und wird als Ingenieur und Architekt bezeichnet. Er kam 1838 zu Weibel nach Freiburg, fand Arbeit, heiratete die einheimische Henriette Appenthel und verliess Freiburg nicht mehr. Sein Werk ist weitgehend unerschlossen. Die bedeutendsten bekannten Bauten sind die Kirchen in Belfaux und Cressier. Der monumentale klassizistische Bau in Belfaux ist von schweizerischem Rang. 1862 wurde Leimbacher, wohl eine Art Altersversicherung, Bahnhofvorstand von Freiburg.

Etwas jünger, und zunächst ebenfalls bei Weibel untergebracht, war der Churer Jakob Ulrich Lendi (1825-1871). Seine Ausbildung ist nicht geklärt, ein Münchenaufenthalt nicht auszuschliessen. Er lebte 1848-1851 und 1853-nach 1862 in Freiburg und war 1857-1862 Kantonsarchitekt. Ob er freiwillig oder auf Druck demissioniert hat, bleibt ungeklärt.



Sein bekanntester Bau ist das Zeughaus (später Konservatorium) an der Murtengasse (1858-1861), nach dem Schulhaus in Murten ein typisches Werk im Münchner Rundbogenstil, wenn auch zwanzig Jahre später.

Einziger Stadt-Freiburger unter den Freunden Weibels war Joseph-Emmanuel Hochstätter (1820-1880), der 1838-1841 in München Architektur studierte. Er erhielt im Januar 1848 ein Darlehen, für das Weibel und der Historiker und spätere radikale Staatsrat Dr. Jean Berchtold Bürge standen. Er wurde 1851 Weibels Nachfolger als Kantonsarchi-

L'église de Belfaux, par Fidel Leimbacher (1813-1864)

Kirche von Belfaux. Fidel Leimbacher (1813-1864) aus einer im Freiamt ansässigen Arlberger Baumeisterfamilie, kam 1838 zu Weibel nach Freiburg und starb hier als erster Bahnhofsvorstand Freiburgs. Von seinem bisher bekannt gewordenen architektonischen Œuvre ist die eindrückliche klassizistische Kirche von Belfaux (ab 1841) das bedeutendste Werk und von gesamt-schweizerischem Rang



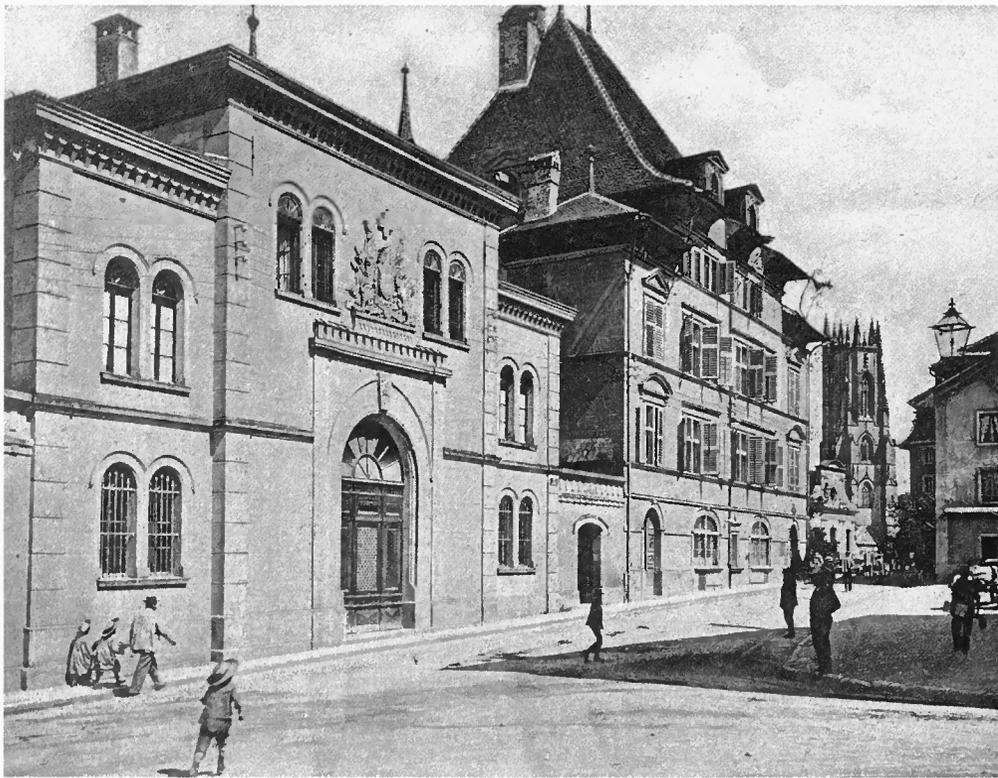
55

tekt. Nach dem Rauswurf durch die Konservativen war er freischaffend.

Alle diese Architekten scheinen ein relativ verschworenes Klüngel gebildet zu haben, das die Fäden in Sachen Bautätigkeit weitgehend in der Hand hatte. Selbst für die Grande Société gestaltete Weibel den Festsaal, und dem aristokratischen Amédée de Diessbach scheint die Gruppe für die weit über Freiburg hinaus bedeutende Villa Diesbach an der Murteggasse die Pläne geliefert zu haben. Der Einfluss blieb über den frühen Tod von Weibel hinaus, denn zwei seiner «Adepten» wurden, wie oben erwähnt, seine Nachfolger als Kantonsarchitekt. Das dürfte am gleichen Alter, der gleichen bürgerlichen Herkunft, denselben Berufsinteressen und -idealen sowie an einer gewissen Gleichschaltung in beruflichen wie weltanschaulichen – und damit wohl auch politischen – Fragen gelegen haben. Näheres ist einzig

über Weibel bekannt. Ob Hochstättler ähnliche radikale Züge hatte, wie die «Ablösung» als Kantonsarchitekt 1857 vermuten lässt, bleibt unklar. (Immerhin war er Gründungsmitglied des Cercle de l'Union.) Ob sein Nachfolger Lendi, der bereits 1862, mit 37 Jahren, das Amt aufgab, ein gewiegener Taktiker war, ist ungeklärt.

Der Erfolg der Gruppe lag wahrscheinlich vor allem in der Ausbildung, welche erlaubte, auf verschiedenste Bauaufgaben und -fragen rasch und adäquat einzugehen. Eine der Qualitäten der Münchner Akademie! Und das in einem Stil, der für modern und bürgerlich gehalten wurde, auch wenn ihn gleichzeitig der Zar oder der bayrische König als ihrer Stellung adäquat betrachteten. Weibels Generation pflegte einen gemässigten Klassizismus, die Münchner Schüler in der Variante der Florentiner Neurenaissance, die für speziell republikanisch gehalten wurde, bis-



Zeughaus in Freiburg. Johann-Jakob Lendi (1825-1871). Noch unter den Radikalen geplant, baute Lendi 1858-61 in der Murten-gasse ein neues Zeughaus mit eigenwillig gestalteter Fassade im Münchner Rundbogensstil. Der Churer Lendi, der erste Kantonsarchitekt der Konservativen, war wegen Weibel nach Freiburg gekommen. Der interessante Bau, in Freiburg der einzige «stilreine Münchner», wurde 1914/15 um ein Geschoss aufgestockt und hat damit etwas von seinem abweisenden Arsenalcharakter eingebüsst.

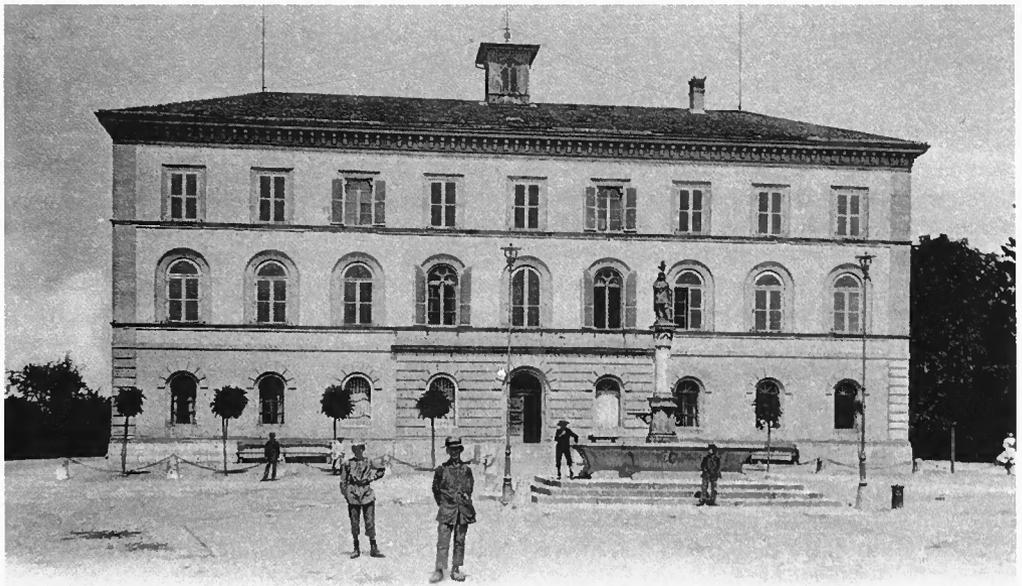
L'ancien arsenal de Fribourg, aujourd'hui partie intégrante du Musée cantonal.

weilen durchmischt mit Neugotischem, was ein lustiges, eher romantisches als revolutionäres Gebräu ergab. Vom Münchner Rundbogenstil abgesehen, den ihnen Gärtner als Dogma verschrieb, lernten sie sorgfältige Bauaufnahmen erstellen, sauber zeichnen und lavieren, klare Konzepte flink entwerfen und auf verschiedenste Bauaufgaben sachgerecht eingehen. Weibels Entwurf für die Schule von Murten, er war damals 23-jährig, zeigt eine Begabung, die den Neubau nicht nur kühn am richtigen Ort hinstellt, eine prachtvolle Fassade setzt und gegen den Widerstand aller Tradition einheimischen Sandstein verwendet, sondern überdies eine Raumorganisation schafft, die, funktionell und grosszügig, bis heute unverändert genutzt wird. Kam dazu, dass der Rat von Murten Weibel die Erlaubnis gab, eine für ihre Zeit absolut moderne Warmluftheizung zu installieren, vermutlich ebenfalls eine Pionier-

leistung. So entstand das wohl erste öffentliche Gebäude in der Schweiz im Stil der Münchner Neurenaissance, sechzehn Jahre vor dem Bundeshaus West vom selben Stil, das sog. Bundesratshaus (1852-1857). Damit war der «republikanische» Münchner Stil auch der Baustil des Bundes und Bundesrates von 1848 geworden.

Es ist erstaunlich, welch breites Berufsspektrum Weibel und seine Freunde abdeckten. Der unrühmlichste Teil ist wohl der Abbruch verschiedener Stadttürme in Freiburg, die immer noch – wie bereits 1798 – als Zeugnisse des verpönten Patriziats galten und, sozusagen zum politisch Luft verschaffen, abgebrochen wurden. So fielen verschiedene Türme und weite Teile des Westrings der Spitzhacke zum Opfer. Durchbrüche gab es noch anderer Art: Aus Verkehrsgründen, bei Turmabbrüchen ebenfalls Standardargument, entstand in den späten

Schulhaus Murten.
Johann-Jakob Weibel
(1812-1851). Vom Archi-
tekturstudium aus Mün-
chen zurückgekehrt,
übernahm der 23-jährige
Weibel im Auftrag des
Stadtrates die Planung
und Ausführung des
neuen Schulhauses
beim Berntor. Mit ihm
entstand in Murten ein
Platz extra muros und,
gesamtschweizerisch
vermutlich eine Premiè-
re, der erste öffentliche
Bau im Stil der Münch-
ner Neurenaissance. 15
Jahre später liess auch
der Bundesrat das sog.
Bundesratshaus (heute
Bundeshaus West) in
diesem als republikan-
isch betrachteten Stil
errichten. Hans Rychner
war dort Jury-Mitglied.



*L'école de Morat par
Weibel (1835)*

1840er Jahren am Platz von Gärten und Höfen die neue Durchgangssachse zwischen dem Liebfrauenplatz und der Murtengasse. Die Aufhebung des Franziskanerklosters gab dazu freie Hand.

Doch rückten gleichzeitig andere Teile des mittelalterlichen Freiburg in den Vordergrund und wurden wiederentdeckt: Seit den 1830er Jahren setzte eine Jahrzehnte dauernde Restaurierung des Münsters ein, die Weibel massgeblich prägte. Wer weiss heute, dass ihn seine Freunde in einem Lünettenrelief der neuen Sakristei verewigt haben. Vermutlich ist der in Paris vorzüglich geschulte Bildhauer Niklaus Kessler, der an der Restaurierung mitgewirkt hat, der Meister des Reliefs. Es zeigt Weibel nach mittelalterlicher Tradition in Halbfigur und mit Berufsgeräten. Weniger Glück hatte Weibel mit der Idee, die hochgotischen Glasfenster von Hauterive in den Münsterchor zu versetzen. Beim Transfer ging einiges in Scherben und wurde viel geklaut.

Städtebaulich hat die Gruppe Leistungen erbracht, die wir erst wieder entdecken. In Romont legten Weibel und Rychner nach dem Stadtbrand der Rue de Boucherie im

August 1843 ein Baureglement und einen Bebauungsplan, Projekte für Häuser und Fassadenrisse vor, die dem mittelalterlichen Romont ein neues Gesicht gaben. Die Gasse wurde verbreitert, die Häuserflucht vereinheitlicht, die Pflästerung durch Asphalt ersetzt und Lindenalleen gepflanzt. Diese für ihre Zeit beachtenswerte urbanistische Leistung wurde nach den späteren Bränden vor allem von Hochstättler weitergeführt. In Freiburg selber fallen in die radikalen Jahre, als Hochstättler Kantonsarchitekt war, die Planung des Bahnhofquartiers, das damals sein bis heute gültiges Strassennetz erhielt, die seinerzeitigen Bauten in der Zwischenzeit eingebüsst hat. Utopisch ist ein Plan Rychners von 1853 für Murten, der für die erwartete Stadtentwicklung den Abbruch der Ringmauern und Türme und die Weiterführung der zähringischen Gassenachsen des 12. Jh. auf das Land hinaus vorsah. Vom grosszügigen Raster hielt der Gemeinderat von Murten das sog. Neuquartier auf der Südseite des Städtchens zurück, wo als erstes 1854 vier Arbeiterhäuser nach dem vom Prince Consort Albert 1851 an der Londoner Weltausstellung gezeigten Idealplan errichtet

wurden, um die aus dem Jura zugezogenen Uhrenmacher unterzubringen. Rychner hat in den gleichen Jahren für La Chaux de Fonds, Le Locle und Biel ganze Quartiere mitgebaut und mitgebaut. Die Murtner Häuser sind Meilensteine modernen Wohnbaus.

Malaise in Freiburg war, dass die Nöte des Polit- und Wirtschaftsalltags kaum Höhenflüge erlaubten. Nicht auf dem Papier: Die Frische und Kraft der Gesetzgebung jener Jahre erstaunt bis heute. Neubauten für die Umsetzung der neuen Ideen brauchte es zunächst nur bedingt. Hierzu genügten die konfiszierten Klosterbauten, von denen Weibel und Hochstättler für das neue Schulprogramm wenn nötig kurzfristig Planaufnahmen erstellten. Das Jesuitenkolleg wurde Kantonsschule samt einer Sektion Lehrerseminar. Hauterive wurde Landwirtschaftsschule, bevor die Konservativen das Lehrerseminar dorthin verlegten.

Auf drei Bauprojekte von prospektivem Denken aus der kurzen Zeit des Radikalen Régimes sei kurz hingewiesen. Zwei landeten in der Schublade, kamen jedoch später auf andere Weise zur Ausführung. Zu den Schulprojekten der ersten Stunde gehörte die Schaffung einer Landwirtschaftsschule, mit der Begründung, dass die Landwirtschaft die wichtigste wirtschaftliche Ressource des Kantons sei. Die Schule wurde 1851 in Hauterive eröffnet und im August darauf vom Staatsrat in corpore besucht. Aus derselben Zeit stammt ein Projekt Hochstättlers für einen Neubau oben in Grange-neuve, wo seit den 1890er Jahren die Gründung der Konservativen steht. Hochstättlers Projekt ist im Münchner Rundbogenstil vorgesehen. Der schlossähnliche zweigeschossige Schul- und Wohntrakt von 19 Fensterachsen und die achsial dazu gesetzten grossen Ställe sind in ein grosses Rechteck von 50 x 60 m Seitenlänge gesetzt. Gebaut wurde nichts. Die alten Klostergebäude ge-

nügten und die stillschweigende Liquidation, d.h. «Umwandlung» der Schule in ein Lehrerseminar durch die Konservativen 1859, erübrigte alles Weitere.

Zu den weiteren Projekten der Radikalen gehörte die Schaffung einer Kantonsbibliothek, welche zunächst die in den Klöstern konfiszierten 40 000 Bücher aufzunehmen hatte. Auf der Suche nach geeigneten Räumlichkeiten dachte der Staatsrat 1849 an das Franziskanerkloster. Weibel, mit der Projektierung beauftragt, hinterliess eine Planserie, die nebst der Kantonsbibliothek ein Museum und eine Reihe von Ateliers für künstlerische Techniken, eine Art Akademie, vorsah. In einem Bau, welcher die Grosszügigkeit und die Qualitäten der Museumsbauten Münchens übernahm und grosszügige Säle mit Oberlicht, ein monumentales Treppenhaus und – wie könnte es anders sein – ein grossartige Fassade im Münchner Stil samt gepflegter Umgebung plante. Das Projekt blieb, vermutlich vor allem aus finanziellen Gründen liegen, setzte jedoch bildungs- und kulturpolitisch Jalons, deren Ziele erst mit der Errichtung des Technikums (1895) und dem Bau der Kantonsbibliothek (ab 1907) erreicht wurden. In der Zwischenzeit war die Bibliothek im ehem. Jesuitenkolleg untergebracht. Das Museum fand 1920 mit dem Umzug ins Hôtel Ratzé einen seiner Aufgabe würdigen Sitz.

Das dritte und letzte Projekt war die Bewerbung der radikalen Regierung um den Standort der ETH in Freiburg, wofür sie im Mai 1850 erstmals das Jesuitenpensionnat anbot. Eigentlich keine Kühnheit, wenn man die Kontakte und die Ansprüche der hier tätigen Architektengruppe bedenkt. Auch hier ist auffallend, wie nah sie mit ihren Ideen dem radikalen Gedankengut waren.

LES ARCHITECTES ET L'ARCHITECTURE DES RADICAUX

Hermann Schöpfer

Le régime radical a eu la chance de disposer dès 1847 de toute une pléiade d'architectes bien formés et porteurs d'idées progressistes. Au centre de ce groupe, on trouve Johann-Jakob Weibel (1812-1851), Moratois d'origine modeste, franc-maçon et élève de l'Académie d'architecture munichoise, alors que des Charles de Castella, Aloys Mooser et P. Girard étaient des amateurs doués. Créateur du bâtiment scolaire de Morat (à 23 ans), Weibel devient en 1828 architecte cantonal. Son collègue ingénieur des ponts et chaussées était Joseph de Raemy (1800-1873), patricien fribourgeois libéral, sous l'égide duquel furent construits les ponts suspendus de Fribourg et de Corbières. Écarté sous le régime radical, il a tout de même énormément contribué au renouvellement du réseau routier sans compter quelques belles réalisations architecturales telles que l'Hôtel des Trois-Tours à Bourguillon ou les résidences patriciennes de Rosières, Bonnesfontaines et Villars-sur-Marly.

Weibel avait beaucoup d'amis dont les architectes bâlois célèbres Melchior Berri et

Amadeus Merian. Son principal ami et collègue fut toutefois l'Argovien Hans Rychner (1813-1869) qui réalisa l'église de Massonnens et, avec Weibel, le château de Barberêche. Autre membre du groupe, Joseph-Fidel Leimbacher (1813-1864), originaire du Vorarlberg, réalisa notamment les églises de Cressier et de Belfaux, cette dernière se rangeant parmi les plus importants monuments néoclassiques de Suisse. Plus jeune que Weibel, chez qui il logeait, et originaire de Coire, Jakob-Ulrich Lendi (1825-1871) fut architecte cantonal de 1857 à 1862. On lui doit l'arsenal, aujourd'hui partie du musée à la rue de Morat. Seul Fribourgeois de la ville parmi les amis de Weibel, Joseph-Emmanuel Hochstätter, également formé à Munich, (1820-1860) fut soutenu par le D^r Berchtold et devint architecte cantonal de 1851 à 1856, année où il figura parmi les victimes de l'échec radical.

Ce groupe d'architectes semble avoir occupé presque entièrement la scène en matière de constructions. Ainsi Weibel fut également à l'origine de la salle de Grande So-

Johann-Jakob Weibel starb im April 1851 im Alter von 39 Jahren. Da er als Kantonsarchitekt während mehr als einem Jahrzehnt die Restaurierung der Kathedrale betreut hatte, verewigten ihn seine Freunde in einem Lünettenrelief der damals umgebauten Sakristei. Das vermutlich kurz nach Weibels frühem Tod vom Bildhauer Franz Niklaus Kessler erstellte Relief zeigt den Architekten in der Tradition spätgotischer Baumeister mit Handwerksgeräten. Es ist das einzige bekannte Porträt Weibels. Gipsabguss im Besitz des Baudepartements. An der Sakristei ist eine Kopie angebracht.

Portrait sculpté de Weibel à la sacristie de St-Nicolas.



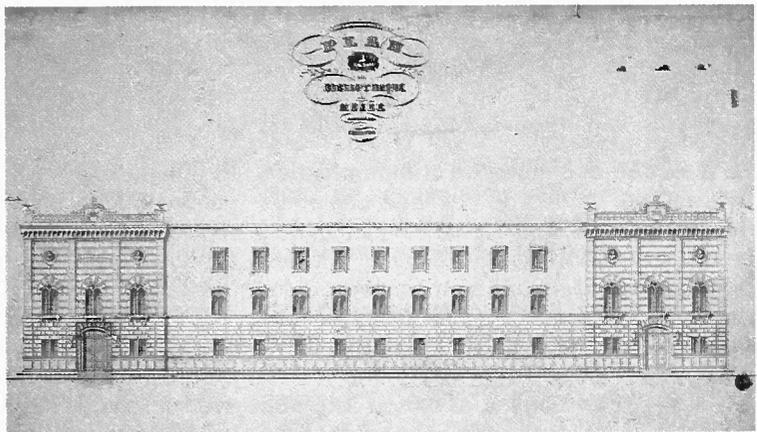
ciété ainsi que de la Maison de Diesbach à la rue de Morat. L'homogénéité de ce groupe résultait d'origines, d'intérêts, de formations et d'opinions semblables. Leurs relations avec les radicaux de l'époque sont probables mais certifiées uniquement en ce qui concerne Weibel. Leur succès peut être attribué essentiellement à leur formation, notamment munichoise, en fonction de laquelle ils étaient ouverts à différents problèmes et pratiquaient un classicisme modéré dans le genre Renaissance florentine auquel se mêlaient des éléments néogothiques. Ils avaient appris à dessiner et à laver à l'encre de Chine proprement et à utiliser au mieux matériaux et espaces. L'école de Morat, premier bâtiment public néo-Renaissance de Suisse, en est le témoin.

60 Symboles de l'ancien régime, plusieurs tours et portes de Fribourg ont malheureusement été les victimes de l'esprit d'ouverture, mais d'autres monuments, tels que la cathédrale, ont été restaurés. Un projet urbanis-

tique important fut réalisé à Romont après l'incendie de 1843. A Fribourg, c'est le quartier de la Gare, depuis lors fortement altéré, qui date du régime radical. Pour Morat, Rychner prévoyait la démolition de l'enceinte et le prolongement des rues existantes, projet dont il ne resta heureusement que l'aménagement du Neuquartier. Quatre maisons ouvrières y furent construites en 1854 selon des conceptions pionnières anglaises. Mais le régime radical se distingua finalement plus par la hardiesse de son œuvre législative que par des constructions. Il y avait suffisamment de place dans les couvents sécularisés. On créa tout de même l'Ecole d'agriculture à Grangeneuve sans toutefois exécuter le projet grandiose de Hochstätler. Il en alla de même d'un projet de bibliothèque musée et d'académie de Weibel prévues dans les bâtiments des Cordeliers. Enfin, le régime radical s'illustra en offrant en 1850 à la Confédération le pensionnat des Jésuites pour y installer l'Ecole polytechnique fédérale.

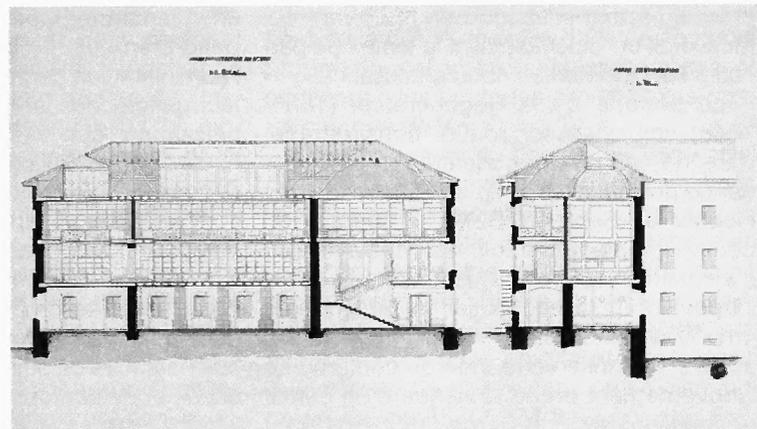
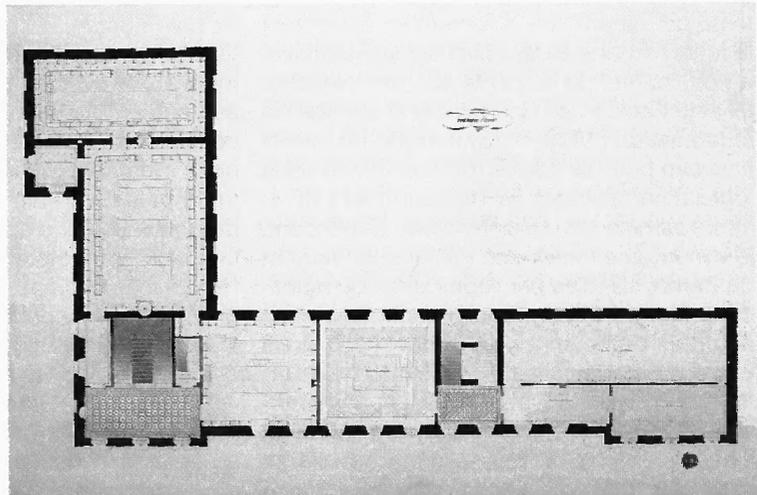


L'ancien Pensionnat des Jésuites proposé sans succès en 1850 par les radicaux pour la future Ecole polytechnique fédérale.



Johann Jakob Weibel (1812-1851), Bibliotheksprojekt von 1849 (Staatsarchiv Freiburg). Kantonsarchitekt Weibel erarbeitete das Projekt für eine geplante Kantonsbibliothek im Auftrag des Staatsrates, der hierfür die Konventbauten des Franziskanerklosters vorsah. Im Ostflügel schlug Weibel, nach einem monumentalen Treppenhaus, zwei zweigeschossige Bibliothekssäle mit Oberlicht vor. Im Hauptflügel brachte er ein Museum und eine Art Kunstakademie unter, die über den Plan des Staatsrates hinausgingen. Die Fassade gestaltete er neu mit dreiachsigen Seitenrisaliten im noblen Stil der Münchener Neurenaissance. Das Projekt blieb, vermutlich aus Zeit- und Geldmangel, in der Schublade.

Projet de bibliothèque cantonale de 1849 par J.J. Weibel, non réalisé.



La question des voies de communication

avant 1848. Le lieu de passage des voies de communication en Suisse occidentale est un problème séculaire. Le Léman et la vallée de l'Aar sont reliés par au moins trois itinéraires: Berne-Morat-Payerne-Lausanne, Berne-Fribourg-Romont-Lausanne et Berne-Fribourg-Bulle-Vevey.

Sous l'Ancien Régime, le canton de Berne encercle complètement Fribourg et favorise l'axe broyard par Morat et Payerne. Fribourg tente de rompre son isolement en améliorant la route menant, entièrement sur son territoire, à Portalban et de là, par le lac, vers Neuchâtel et la France des Bourbon. Si la période de la Médiation (1803-1813) marque un intérêt nouveau pour les routes (mise en place de la législation routière), la Restauration (1814-1830) semble s'en désintéresser. Cependant, le dynamisme routier des cantons de Vaud et de Berne, stimulés par l'application du macadam, finit par faire prendre conscience aux autorités patriciennes qu'il faut réagir sous peine de marginalisation du canton. Les efforts du Conseil d'Etat aboutissent à la création d'un poste d'inspecteur des Ponts et Chaussées (1827), puis à une nouvelle loi routière (1830). Le Gouvernement soutient l'entreprise privée de Joseph Chaley visant à créer un «pont suspendu en fil de fer» qui raccourcit considérablement le temps de parcours sur l'axe Berne-Fribourg-Lausanne.

La période de la Régénération (1830-1848) voit un essor routier considérable, dans un canton qui acquiert son indépendance postale avec la fin de l'affermage aux Fischer de Berne (1832). Les libéraux au pouvoir (1831-1837) puis les conservateurs majoritaires (1837-1847) favorisent le développement du réseau routier macadamisé en privilégiant l'axe Berne-Fribourg-Bulle-Vevey, appelé «colonne vertébrale du canton». Le Gouvernement prend le risque d'un conflit postal avec Vaud et Berne (1838-1843) en

tendant de supprimer le service de messagerie par Morat, afin de rendre encore plus profitable celui passant par Fribourg, mais il échoue devant le front commun de ses deux puissants voisins.

C'est dans cette période nommée «l'âge d'or des diligences» que se pose pour la première fois la question du tracé d'une éventuelle ligne ferroviaire. Le Conseil d'Etat est contacté par une entreprise anglaise qui veut réaliser une ligne de Genève à Constance par Fribourg, Berne, Lucerne et Zurich. Le Gouvernement constitue aussitôt une commission ferroviaire (1845). Celle-ci s'oppose au tracé envisagé qui passerait au nord de la capitale par Barberêche et engage un ingénieur allemand, Stuckart, chargé d'étudier un tracé plus favorable qui relierait les centres de population et d'activité tout en parcourant une plus grande étendue du territoire cantonal. En même temps, des comités ferroviaires privés se forment notamment à Fribourg et à Morat et défendent des tracés opposés.

Dans quelle mesure ces événements ont-ils influencé le jeune Julien de Schaller (1807-1871)? Né dans une famille patricienne et fils de l'influent homme d'Etat Charles de Schaller, le jeune Julien fait des études de droit et de science forestière en Suisse et en Allemagne. Comme beaucoup de ses pairs bien nés, il cherche une place dans l'administration cantonale et devient inspecteur général des forêts. Il est clair que, vu sa naissance, son ascendant paternel et sa haute fonction, Julien de Schaller est au courant des problèmes de voies de communication, liés notamment aux exportations cantonales de bois. Il partage probablement les vues de son milieu social en faveur de voies de communication passant par le centre du canton. La vie de Julien de Schaller va basculer à cause de ses idées politiques «avancées» et de son opposition au Sonderbund. Il doit s'exiler en janvier 1847.

Le régime radical et les voies de communication (1848-1856).

Un pouvoir modernisateur. Le régime radical s'établit à Fribourg à la suite de l'effondrement du Sonderbund. Ses bases sont fragiles: les électeurs radicaux ne représentent qu'un quart des Fribourgeois en âge de voter et le régime tient essentiellement sa légitimité des baïonnettes fédérales. Cela n'empêche pas les hommes au pouvoir, malgré leur intransigeance idéologique et les difficultés politiques qui en résultent, d'œuvrer à la modernisation en profondeur du canton. Julien de Schaller est l'âme de ce régime: il y apporte ses qualités et ses défauts, la ténacité le disputant à l'autoritarisme et la hauteur de vue au sectarisme idéologique.

L'œuvre de modernisation est considérable: un Code civil, assorti d'un code de procédure, un Code pénal, complété d'un code de procédure, une loi sur les routes (1849), une loi sur la santé publique (1850), une loi sur l'organisation du Conseil d'Etat (1849), encore en vigueur et en révision aujourd'hui!

L'œuvre législative est donc importante et durable, car les libéraux-conservateurs, lorsqu'ils reprendront le pouvoir en 1856-1857, se garderont bien de la remettre en cause. Il est difficile d'attribuer une part précise des mérites législatifs dans un gouvernement collégial et Julien de Schaller n'y échappe pas. Il est certain que le directeur de l'Instruction publique a forgé la législation modernisatrice de son domaine d'autorité. La loi sur les routes doit peu au terne directeur des Travaux publics (1847-1850), Jean Broye, et beaucoup au talentueux directeur de la Justice Jean Folly. L'influence de Julien de Schaller, appuyé par le directeur des Travaux publics (1850-1857) Frédéric Biemann, se fera surtout sentir dans la question ferroviaire. Utilisant ses relations personnelles avec les chefs du radicalisme helvétique, Ju-

lien de Schaller peut encore agir dans le cadre de ses mandats fédéraux, au Conseil des Etats (1850-51 et 1854-1858) et au Conseil national (1851-1852).

La modernisation routière. La question ferroviaire, qui agite les dernières années du régime, ne doit éclipser l'immense œuvre routière. Le Conseil d'Etat n'est pas loin des vues de saint Simon dans son compte-rendu de 1848: «...une population isolée des autres se flétrit, se dégrade et devient tôt ou tard la victime de l'erreur ou de la tyrannie. En revanche, les voies de communication établissent entre les peuples une communauté de vue et d'intérêt aussi favorable au progrès des idées qu'à celui de la liberté.»

Le régime de 1848 va appliquer cette idée tout d'abord en consacrant aux voies de communication des montants considérables (20-25% des dépenses étatiques), rappelant les meilleures années du régime de la Régénération. Il faut signaler que cet argent va essentiellement aux routes, la question ferroviaire étant au stade des études et des décisions de principe jusqu'en 1856. Le plus bel hommage à cette politique dynamique des transports est le fait d'une brochure libérale-conservatrice de 1860 qui admet que le régime radical a «construit le pont de la Glâne, travaillé dans une notable proportion à l'amélioration des routes et commencé les ouvrages préliminaires pour les chemins de fer.»

On peut ajouter au pont de la Glâne celui de Thörishaus, ainsi que des conventions routières avec Vaud et Berne.

L'apport essentiel du régime consiste en la loi sur les routes de 1849, si moderne qu'elle restera en vigueur, quant à ses principes, jusqu'en 1923! Sans insister sur ses aspects techniques novateurs, examinons quel réseau de routes cantonales elle veut créer: Loi de 1830: 234 km / Loi de 1849:



Les premières rames de chemin de fer circulant sur la ligne Lausanne-Berne: ici avec la locomotive «Bulle».

472 km / Loi de 1863: 408 km / Situation de 1887: 433 km.

L'objectif est donc ambitieux: l'ironie de l'histoire veut que le réseau pensé sous les radicaux sera réalisé bien plus tard, sous la République chrétienne de Georges Python. Julien de Schaller, tout en soutenant la loi, avait averti les députés de ne pas ajouter trop de nouvelles routes au réseau: l'Etat ne pourrait tout construire ni tout corriger à la fois. Le député Weitzel fait heureusement passer un article 11 qui stipule: «Les modifications à apporter aux routes existantes n'auront lieu qu'au fur et à mesure des ressources de l'Etat.»

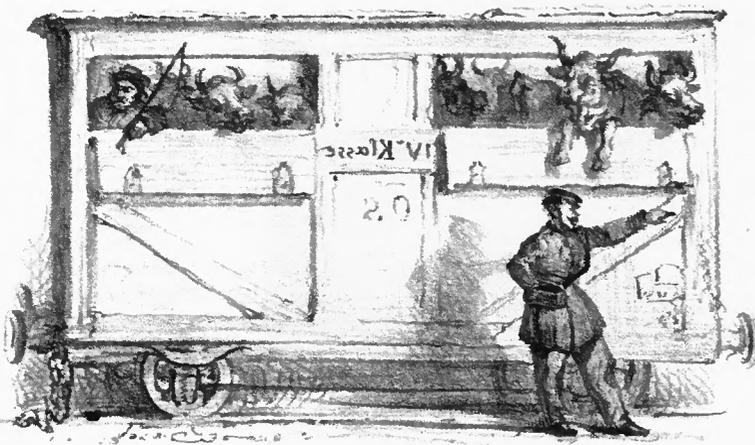
Il faut ajouter à l'actif du régime le rachat des péages des ponts suspendus par la Confédération. Les ponts appelés «Grand Pont Suspendu» et «Pont du Gottéron» ont été construits par des entreprises privées, dirigées par Joseph Chaley. Des péages privés étaient donc perçus, péages qui ne furent pas supprimés en 1848. Au terme d'une longue et difficile négociation (1849-1855), le canton obtient de la Confédération qu'elle finance 75% des indemnités dues aux actionnaires, 25% restant à la charge de l'Etat de Fribourg. Julien de Schaller défend vigoureusement cet objet en Grand Conseil, le 14 septembre 1855.

La question ferroviaire. La Confédération de 1848 n'a pas les moyens de créer un réseau fédéral. La loi sur les chemins de fer de 1852 confie la construction et l'exploitation des chemins de fer à l'initiative privée et donne aux cantons le droit d'accorder des concessions ferroviaires, l'Etat fédéral n'intervenant que comme arbitre en cas de conflit.

Le conflit concernant le tracé de la ligne Berne-Lausanne a trois dimensions:

- Dimension internationale: *tracé par Morat*: Crédit mobilier (Pereire); *tracé par Fribourg*: Réunion Financière (Rotschild)
- Dimension intercantonale: *tracé par Morat*: Etat de Vaud; *tracé par Fribourg*: Etat de Fribourg, Ville de Lausanne
- Dimension intracantonale: *tracé par Morat*: Lac, Broye; *tracé par Fribourg*: centre du canton.

Dans ces luttes à trois niveaux, Julien de Schaller, souvent assisté de son collègue Frédéric Biemann, va jouer un rôle essentiel. Il peut compter sur deux fortes personnalités pour l'appuyer, hors de son action gouvernementale. Il s'agit d'abord de son frère Urbain de Schaller (1812-1885), diplomate et banquier, chargé des missions secrètes et des



Ce croquis du peintre François Bonnet (1811-1894), tiré de la brochure «En Chemin de Fer de Lausanne à Berne» en 1870, illustre plaisamment l'essor du trafic par chemin de fer. En 1851 déjà, le publiciste genevois John Coindet (1800-1857) publiait son Rapport au Département des travaux publics de la Confédération, vibrant plaidoyer pour le chemin de fer. Chiffres à l'appui, il démontre l'économie de temps et d'argent pour les voyageurs. Ainsi, le prix au km par rapport au trajet en diligence baisse de 6 ct. à 3 ct., soit de la moitié, alors que la durée du trajet est réduite des deux tiers! A titre d'exemple, le trajet de Morges à Berne de 126 km passe de 14 à 15 heures en diligence à 5 heures par le train.

Mais c'est principalement pour le transport des marchandises que l'impact sera le plus grand. Coindet prend l'exemple de la disette de 1846 qui a été, en fait, le déclencheur initial des troubles de 1847 dans l'ensemble de l'Europe. La Suisse se vit alors contrainte de s'approvisionner en farines américaines achetées au Havre. Il fallut les acheminer par le canal de Bourgogne de Paris à Besançon et cela prit, du Havre à la frontière suisse, de 50 à 60 jours. En 1851, grâce au chemin de fer, il ne faut plus que 20 à 25 jours de New York par steamer au Havre, et de ce port à Dijon par le rail, pour atteindre la frontière suisse! En facilitant ainsi l'approvisionnement en vivres et céréales, on écartait le risque de pénurie, mais surtout on stabilisait le prix du pain, alors facteur essentiel de la paix sociale.

Gérard Bourgarel

contacts discrets, en quelque sorte le «Père Joseph» de Julien de Schaller. Il s'agit ensuite de Jean-Augustin Cuony (1803-1885), notaire, syndic de Fribourg (1849-1857) et député, chargé de la lutte ouverte en faveur d'une ligne par Fribourg, soit par le soutien financier de la capitale, soit par l'action de comités de soutien en faveur d'une voie ferrée passant par le centre du canton. La lutte à mener va être longue et difficile.

Etudes et préparatifs (1850-1852). Lorsque le jeune Etat fédéral met en place sa timide politique ferroviaire, il ne s'attribue qu'un rôle d'arbitre en cas de conflit et de coordinateur. Il fait procéder à des études par des experts: Stephenson et Swinburne, Karl Geigy et l'ingénieur Ziegler. Les rapports de ces experts concluent à la création d'une ligne Genève-Morges-Yverdon-Soleure, qui éviterait trois capitales cantonales (Lausanne, Fribourg et Berne, de surcroît ville fédérale!).

Lorsque le Conseil fédéral consulte le Conseil d'Etat fribourgeois, celui-ci défend le tracé Stuckart passant par Berne-Fribourg-Romont-Oron-Lausanne (9 janvier 1850). C'est Julien de Schaller qui propose au Gouvernement d'engager l'ingénieur Stryjensky afin d'établir les plans d'une ligne Berne-Fribourg-Payerne. L'exécutif cantonal adopte cette idée (13 décembre 1852). Quelques semaines plus tôt, lors d'un débat routier, Julien de Schaller déclare en Grand Conseil: «Le seul chemin de fer possible dans notre canton est celui de la plaine, Morat, etc.»

Double jeu? Sagesse de l'homme d'Etat qui a deux fers au feu? Doute légitime de celui qui ne sait pas si le projet par la capitale est réalisable? Il est difficile de trancher, faute de sources (correspondance privée).

Le rapport Stryjensky est inquiétant pour le canton de Fribourg, car les lignes envisagées seraient moins chères si elles l'évitaient au moins en partie. Voici ces calculs:

- Ligne Berne-Laupen-Morat-Payerne
Coût: Fr. 5 900 000.–
- Ligne Berne-Thörishaus-Fribourg
Coût: Fr. 8 012 435.–
- Ligne Berne-Morat-Payerne-Yverdon
Coût: Fr. 15 000 000.–
- Ligne Berne-Fribourg-Romont-Lausanne
Coût: Fr. 30 000 000.–

La tension monte (1853-1854). L'Assemblée fédérale a accordé déjà deux concessions, alors que le canton de Fribourg tente de prouver la faisabilité d'une ligne par son centre. La première entreprise concessionnaire est la Société ferroviaire de l'Ouest Suisse qui veut relier Morges à Yverdon par Lausanne. La seconde société concessionnaire est la Fox-Henderson à Londres qui s'intéresse à une ligne Genève-Lausanne-Payerne-Morat-Olten. Ces deux entreprises fusionnent en 1853 pour créer la Compagnie de l'Ouest Suisse.

De Schaller et Biemann s'efforcent de défendre les intérêts fribourgeois lors de conférences intercantionales, appuient discrètement les efforts du Comité central des chemins de fer animé par Cuony, poussent la capitale à accepter les sacrifices financiers et font procéder à de nouvelles études. Lorsque la Compagnie de l'Ouest Suisse demande une concession pour les tronçons qui passeraient par le territoire cantonal, le Conseil d'Etat et les quatre cinquièmes du Grand Conseil modifient la convention projetée:

«Si, après de nouvelles études que le Conseil d'Etat et la Compagnie font faire, il est démontré que la direction par ou près la ville de Fribourg soit possible, sans être plus onéreuse pour la Compagnie, notamment aussi lorsque la possibilité de cette direction étant reconnue, la différence de la dépense de construction en serait pas à



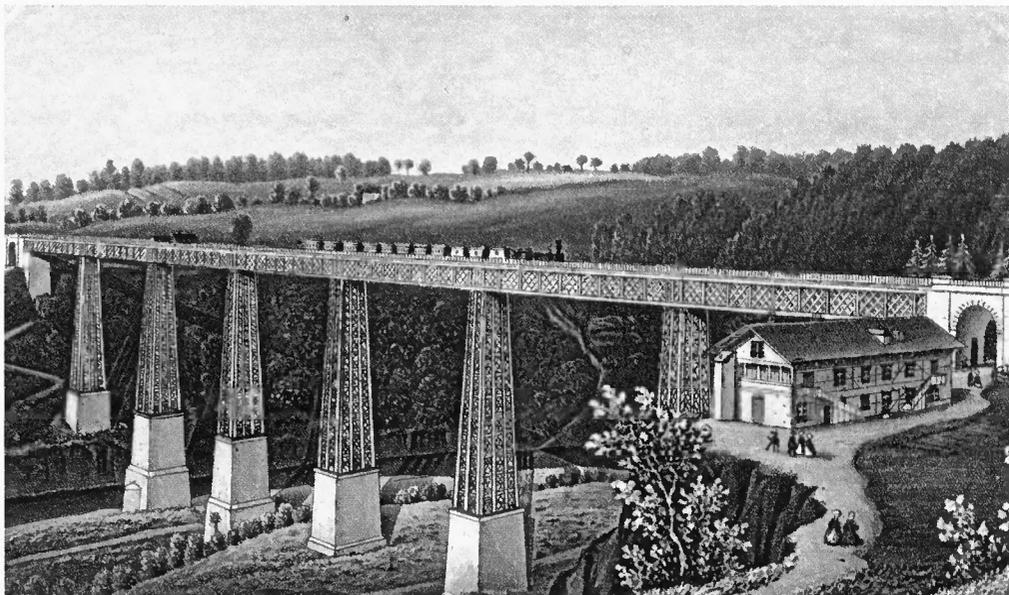
Le cheminement piéton de l'ancien viaduc de Grandfey, inauguré le 2 septembre 1862. (Photo du temps)

charge de la Compagnie, elle devra, à la réquisition du Conseil d'Etat, la préférer à la ligne par Morat.»

Cette décision du 2 janvier 1854 rompt les relations avec la Compagnie de l'Ouest Suisse. Le Conseil d'Etat, sur la base d'un rapport de l'ingénieur Etzel, montre qu'une ligne passant par Thörishaus-Fribourg-Payerne coûterait 9 180 000 francs, contre 8 100 000 francs pour celle empruntant l'itinéraire Thörishaus-Morat-Payerne. Faux! dit la Compagnie de l'Ouest Suisse, le surcoût serait de 3 200 000 francs.

Isolé lors d'une conférence intercantonale à Berne, le Gouvernement fribourgeois cherche appui auprès du Parlement cantonal. Le législatif accepte, en novembre 1854, deux des trois propositions du Conseil d'Etat: suspension de toute décision pouvant accorder une concession par Morat et faculté gouvernementale de négocier une concession pour une ligne par Fribourg. Le Grand Conseil ne laisse pas, pour la troisième proposition, le Conseil d'Etat proposer une subvention aux concessionnaires, mais le charge de lui faire un rapport: «sur les sacrifices qu'il estime pouvoir être imposés au canton de Fribourg, afin de faciliter la ligne la plus longue sur son territoire.»

Aquarelle de
 Dickenmann du pont
 de Grandfey.
 D'une longueur totale de
 382 m (333 m entre les
 culées), d'une hauteur de
 76 m, d'un poids de 3150
 tonnes de fer et de fonte
 des usines du Creusot,
 d'un volume de 20 000 m³
 de maçonnerie, son coût
 s'est élevé à
 Fr. 2 700 000.-.



Le «Westbahnkonflikt» (1856-1858). Julien de Schaller et Bielmann doivent mener une stratégie défensive: face aux demandes de concession forcée. Il s'agit de démontrer aux autorités fédérales que Fribourg n'est pas hostile à une ligne Payerne-Berne, pourvu que ses intérêts vitaux (passage par la capitale) soient saufs. Ils mènent aussi une stratégie offensive en tentant de trouver une entreprise qui construirait la voie ferrée par le centre du canton. Ils pensent avoir trouvé l'oiseau rare en juillet 1855: le Centralbahn, responsable du Bâle-Berne. Hélas, les frères Pereire, propriétaires de la Compagnie de l'Ouest Suisse, prennent le contrôle du Centralbahn et Fribourg trouve dès lors ses adversaires campés à l'ouest et au nord de ses frontières.

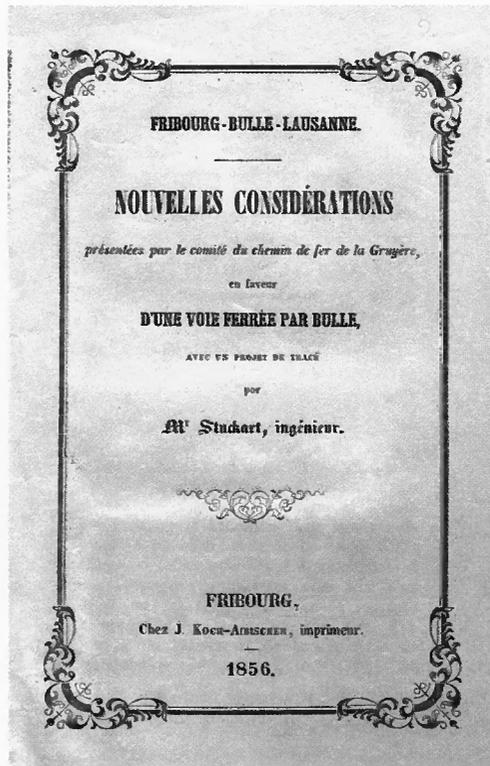
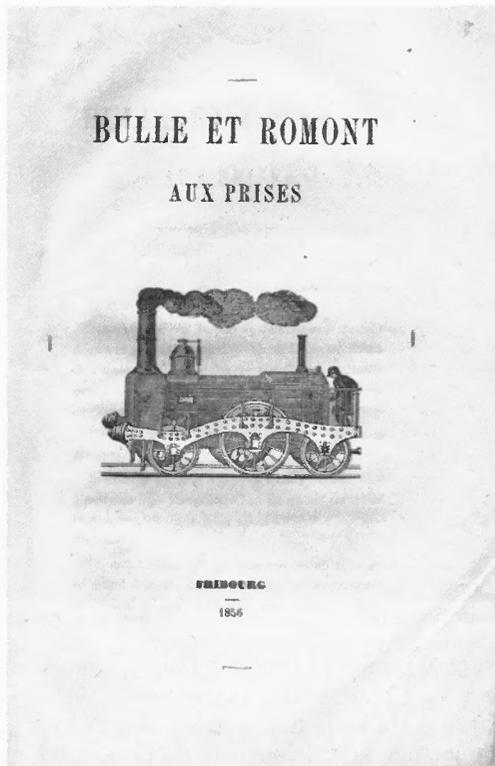
Face à cette situation critique, des mesures exceptionnelles s'imposent. Julien de Schaller obtient, par l'action du syndic Cuony, la prise de 2 millions de francs d'actions par la capitale pour une ligne par le centre du canton. Il tente de redonner du tonus au régime, usé et déconsidéré, en faisant entrer deux libéraux-conservateurs (von der Weid et Bondallaz) au Conseil d'Etat et en autori-

sant le retour de l'évêque Marilley, alors en exil. Le *Confédéré* du 1^{er} décembre 1855 appelle à «la vraie fusion, celle des intérêts.» Le journal radical veut faire du Conseil d'Etat «un gouvernement de chemin de fer.»

Ayant rallié les libéraux-conservateurs du centre du canton à sa cause, Julien de Schaller va montrer qu'il est un maître tacticien en négociations, utilisant le bluff, le secret, les discussions parallèles avec beaucoup de sang-froid.

Dans un premier temps, le Conseil d'Etat propose aux députés que l'Etat de Fribourg construise, pour 9 millions, la ligne Berne-Fribourg-Payerne. En réalité, il s'agit d'un bluff destiné à gagner le temps nécessaire à trouver un entrepreneur privé. Le projet divise le canton: si 6563 citoyens soutiennent le projet, 7535 s'y opposent. Au Grand Conseil, 51 députés l'acceptent contre 21 (novembre 1855).

Pendant ce temps, Urbain de Schaller et le négociant Göldlin prennent des contacts à Paris et signent des préliminaires sensationnels avec la Réunion Financière des Rothschild. La concession envisagée portait sur nonante-neuf ans et la nouvelle entreprise



En 1856, la rivalité entre Bulle et Romont déclenche une vive polémique. Le comité du chemin de fer de la Gruyère défend le tracé de l'ingénieur Stuckart par Bulle.

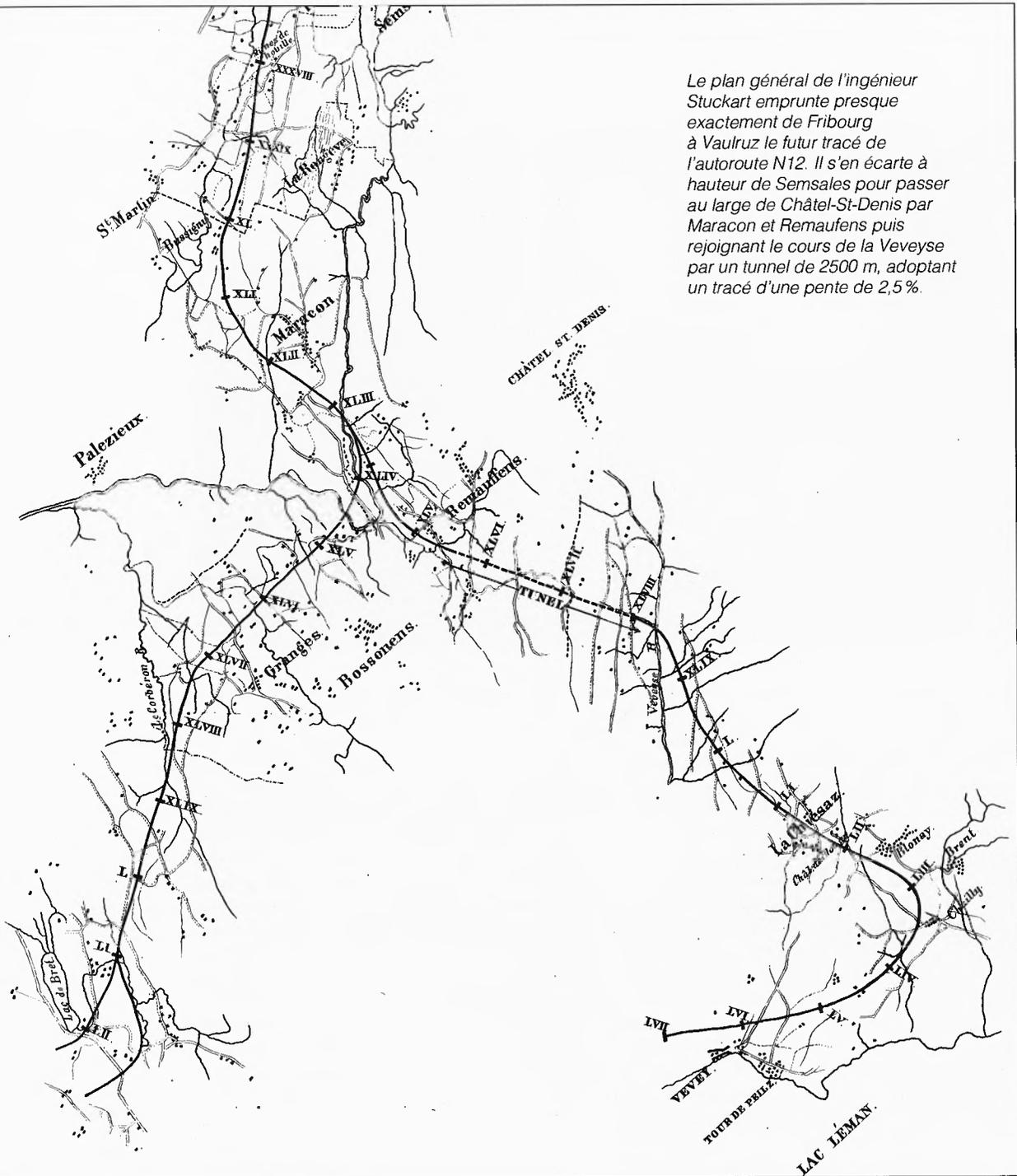
devait réaliser en cinq ans la «ligne directe» Berne-Fribourg-Lausanne. Le Conseil d'Etat signe une convention, le 8 avril 1856, et prépare le terrain pour la faire accepter en Grand Conseil: améliorations de routes en Gruyère, «chemin de fer flottant» (ferry-boat) pour la Broye et le Lac. Le Grand Conseil doit se prononcer sur la convention du 8 avril 1856 et accepter ou non une éventuelle subvention de 50 000 francs par kilomètre. Au vote, 48 députés se rallient à la convention, alors que 20, surtout des Lacois et des Broyards, la refusent.

Il reste une ambiguïté: la ligne directe Berne-Fribourg-Lausanne passerait-elle par Bulle ou Romont? Et surtout que diraient les Chambres fédérales? Le contexte international favorise Fribourg. La guerre de Crimée, qui vient juste de se terminer, a remis la France redoutée de Napoléon III au premier rang des puissances continentales et la dis-

pute des Suisses avec la Prusse à propos de Neuchâtel place au premier plan la sécurité nationale. Il est dès lors souhaitable que, si la première ligne passe au pied du Jura, la seconde emprunte un tracé plus à l'intérieur du pays. Les officiers présents aux Chambres fédérales, forts de l'appui de Dufour, soutiennent le projet de ligne par Fribourg. La demande de concession est acceptée par 59 voix contre 47 au Conseil national et par 24 voix contre 16 au Conseil des Etats.

Le Conseil d'Etat ne veut pas trancher entre la Gruyère et la Glâne. Il se réfugie donc derrière les conventions signées et les décrets cantonaux et fédéraux qui «donnent à la compagnie le pouvoir incontestable de réclamer l'exécution de la ligne la plus directe et la moins dispendieuse, tout en l'obligeant à des études ayant pour but de déterminer, dans ces limites, la direction entre

Le plan général de l'ingénieur Stuckart emprunte presque exactement de Fribourg à Vaulruz le futur tracé de l'autoroute N12. Il s'en écarte à hauteur de Semsales pour passer au large de Châtel-St-Denis par Maraçon et Remaufens puis rejoignant le cours de la Veveysse par un tunnel de 2500 m, adoptant un tracé d'une pente de 2,5%.



l'une et l'autre des vallées. Enfin, le droit suprême d'approbation du tracé est réservé au Conseil fédéral.»

Le 19 novembre, les entrepreneurs français tranchent en faveur du tracé par Romont: il est plus court de 6 kilomètres, son point le plus élevé est à une altitude inférieure de 80 mètres à celui du tracé par Bulle et il coûte 4 millions de francs de moins. Le Conseil d'Etat ne peut que se rallier, mais il «recommandera à la Compagnie de prendre en sérieuse considération l'exécution d'un embranchement qui relierait la ville de Bulle au chemin de fer.»

L'action de Julien de Schaller hors du Gouvernement (1857-1871). Les élections de décembre 1856 donnent une majorité de 3 contre 1 aux libéraux-conservateurs et 62 députés contre 4. Le Conseil d'Etat formé de 5 radicaux et de 2 libéraux-conservateurs reste en place jusqu'en juin 1857. Une nouvelle menace se fait jour lorsque les entreprises suisses des Pereire et des Rotschild envisagent de fusionner, vu la situation de «pat» atteinte sur le réseau helvétique: le Lausanne-Fribourg-Berne n'aurait été qu'une carte à jouer et à jeter. S'il est normal que l'ancien Conseil d'Etat, encore en fonction, nomme au sein de sa Commission ferroviaire Julien de Schaller, il est curieux que le nouveau gouvernement libéral-conservateur maintienne le chef radical dans la même commission. Il est vrai que Julien de Schaller s'est rendu plusieurs fois à Paris pour empêcher une fusion ferroviaire hostile aux intérêts fribourgeois.

L'élection de 1857 au Conseil des Etats relève, en partie, de la politique ferroviaire. Le Grand Conseil élit en effet Pierre-Théodule Fracheboud et Julien de Schaller qui obtient 42 voix sur 66, ce qui n'est pas mal pour la bête noire des conservateurs! Un journaliste ayant osé écrire qu'une «nouvelle

visite de l'ancien syndic Cuony à Monseigneur Marilley suffira à sa réélection», Julien de Schaller se contente de démentir, alors que Urbain de Schaller et deux de ses amis rossent copieusement l'audacieux plumitif.

Après son départ du Conseil des Etats (1858), Julien de Schaller continue à s'intéresser à la politique ferroviaire. Il lance une brochure soutenant l'embranchement de Romont à Bulle, ce qui donne naissance à un comité fort actif en Gruyère.

Face aux difficultés financières du Lausanne-Fribourg-Berne, Julien de Schaller reste ferme quant à la réalisation de la ligne. Lorsque, hésitant devant le «mur de l'argent», le directeur des Finances (1857-1861) Weck-Bussy veut négocier avec l'Ouest-Suisse l'abandon du projet et le retour au Berne-Fribourg-Payerne, il prévient son correspondant Louis Aubert: «Ayez soin de faire en sorte que M. de Schaller ne sache rien, car c'est de lui que nous avons à craindre le plus d'opposition.»

Heureusement le Lausanne-Fribourg-Berne peut être achevé en 1862. Julien de Schaller trouve un emploi important hors du canton, comme directeur des chemins de fer de l'Etat de Berne. Cela ne l'empêche pas de peser de tout son poids contre le séparatisme moratois (1870-1871) et de soutenir Weck-Reynold qui veut éviter que la Broye longitudinale ne devienne partie d'une ligne concurrente, le Nationalbahn. Ce soutien à la «ligne d'Oron» a le paradoxe de réunir l'ancien chef du régime radical et l'étoile montante des conservateurs, chef du régime dans les années 1870.

Julien de Schaller s'éteint en 1871, sans avoir vu l'habile Weck-Reynold «noyer» la Broye longitudinale dans la fusion ferroviaire appelée «Suisse Occidentale» (1872).

*La gare d'Oron.
Lithographie de
F. Bonnet, tirée de
l'ouvrage «En Chemin
de Fer de Lausanne à
Berne», Lausanne 1870.*



JULIEN SCHALLER UND DIE EISENBAHNFRAGE

Völlig von bernischem Territorium und einem entsprechend angelegten Strassennetz (Bern-Murten-Payerne-Lausanne) umgeben, muss sich Freiburg gegen die drohende Isolierung wehren. Im 18. Jahrhundert verbessert es die Strasse, die über Portalban nach Neuenburg und Frankreich führt, 1827 entsteht das Strassen- und Brückeninspektorat, 1830 ein neues Strassengesetz und zur gleichen Zeit die Grosse Hängebrücke in Freiburg. In der Regenerationszeit wird das Strassen- und Postwesen kräftig gefördert, es ist das goldene Zeitalter der Postkutschen.

Erstmals taucht auch die Eisenbahnfrage auf, bezüglich welcher Freiburg und Murten entgegengesetzte Ziele verfolgen. Dies ist die Sternstunde des jungen Julien de Schaller (1807-1871), Sohn des einflussreichen Staatsmannes Charles de Schaller. Nach seinem Studium der Rechts- und der Forstwissenschaft wird er Generalinspektor des Forstwesens. Seine fortschrittlichen Ansichten und seine Opposition gegen den Sonderbund zwingen ihn jedoch im Januar 1847 zum Exil.

Nach der Niederlage Freiburgs im Sonderbundskrieg übernehmen die Radikalen die Macht, obschon nur ungefähr ein Viertel der Wähler sie unterstützt. Julien Schaller ist die Hauptfigur dieses Regimes, das sich nicht nur durch ideologischen Sektarismus sondern auch durch den Willen zur durchgreifenden Modernisierung des Kantons auszeichnet. Das legislative Werk ist bedeutend: nacheinander entstehen in rascher Folge ein Zivilgesetzbuch mit einer Prozessordnung, ein Strafgesetzbuch ebenfalls mit Prozessordnung, ein Strassengesetz (1849), ein Gesundheitsgesetz (1850), ein Gesetz über die Organisation des Staatsrates (heute noch gültig) u. a.m. Diese Gesetzgebung wird 1856 von den Liberal-Konservativen nicht angetastet. Massgebend beteiligt an diesen Gesetzen sind neben Julien Schaller (Schulwesen), Jean Folly (Gerichtswesen) und Frédéric Bielmann (Bau- und Eisenbahnwesen). Bevor die Eisenbahnfrage aktuell wird, investiert die radikale Regierung 20-25% der Staatsausgaben in den Strassen- und Brückenbau (Glâne- und Sensebrücke) und stützt sich dabei auf das sehr moderne Strassengesetz von 1849, welches bis 1923 in Kraft bleibt. Schliesslich werden auch, mit Hilfe der Eidgenossenschaft die Zollrechte auf den beiden privat finanzierten Hängebrücken (Grand Pont und Gottéron) zurückgekauft.

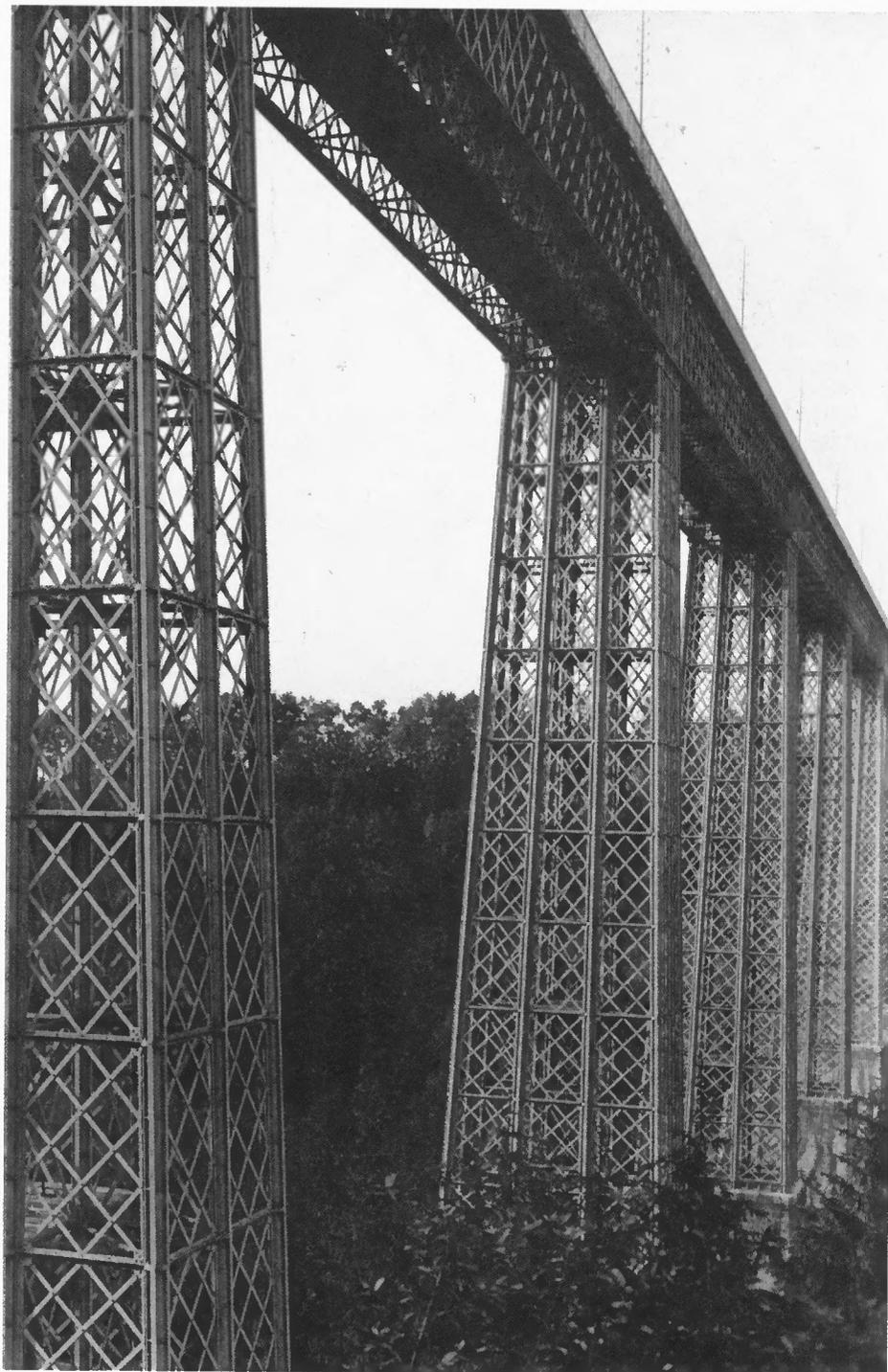
Das eidgenössische Eisenbahngesetz von 1852 überträgt Bau und Betrieb von Eisenbahnen privaten Institutionen, wobei die Konzession von den Kantonen erteilt wird. Kantonale, regionale und finanzielle Interessen geraten bezüglich der Linienführung in Konflikt. Julien Schaller wird mit seinem Kollegen Frédéric Bielmann eine entscheidende Rolle spielen. Dabei wird er von seinem Bruder Urbain Schaller, Diplomat und Bankier und von Jean-Augustin Cuony, Notar, Syndic von Freiburg und Grossrat unterstützt.

Über die vorgeschlagenen Linienführungen werden verschiedene Gutachten verfasst. Die Linie Bern-Freiburg-Romont-Lausanne wird als erheblich kostspieliger eingeschätzt. Die Mehrheit des Grossen Rates und die Stadt Freiburg unterstützen dennoch die Vorschläge der Regierung. Mit öffentlicher Unterstützung soll die auf Freiburger Boden längste Linie gewählt werden. Gegen sind die West- und Zentralbahngesellschaft in den Händen der Gebrüder Pereire. Es gilt deshalb alle Kräfte zu vereinigen. Der Staatsrat wird durch Beizug von 2 Liberal-Konservativen (Von der Weid, Bondallaz) erneuert, Bischof Marilley wird die Rückkehr gestattet, die Stadt Freiburg übernimmt 2 Mio Aktien.

In der Folge erweist sich Julien Schaller als überragender Taktiker, der sich kaltblütig aller verfügbaren Mittel bedient. Der Grosse Rat stimmt 1856 einer Subventionierung der Linie Bern-Freiburg-Lausanne von 50 000 Fr. pro Kilometer zu. See- und Broye Bezirk sind dagegen. Aufgrund strategisch-taktischer Überlegungen unterstützen die Offiziere und namentlich General Dufour im eidgenössischen Parlament diese Linienführung. Das Konzessionsgesuch wird von beiden Räten gebilligt. Die französischen Unternehmer wählen schliesslich den Weg über Romont (zur Diskussion stand auch Bulle).

Bei den Grossratswahlen im Dezember 1856 ergibt sich eine drei Viertels-Mehrheit der Liberal-Konservativen (62 von 66 Sitzen). Der Staatsrat mit 2 Liberal-Konservativen bleibt bis Juni 1857 im Amt. Julien Schaller wird 1857 mit Pierre-Theodule Fracheboud in den Ständerat gewählt. Er setzt sich weiterhin für die Linie Bern-Freiburg-Lausanne ein, trotz der Finanzlast für den Kanton. 1862 wird deren Bau beendet. Julien Schaller wird Eisenbahndirektor des Kantons Bern. Er stirbt 1871.

*L'audacieux pont de
Grandfey, chef-d'œuvre
de la technique
du XIX^e siècle*



*Dos de couverture:
extrait de la Proclamation
de la Diète fédérale
à l'armée suisse,
du 22 janvier 1848*

SOLDATS-CITOYENS !

Vous avez, la plupart, regagné vos foyers.

La Diète ne veut pas tarder davantage à vous exprimer la reconnaissance nationale pour votre conduite et pour les services que vous avez rendus à la Patrie.

Répondant à notre appel, vous êtes accourus sous les drapeaux de la Confédération avec le plus noble empressement.

Quelle que fût votre ardeur à en venir aux mains, vous avez attendu l'ordre du combat avec ce calme qui caractérise le vrai courage.

Vos marches longues et pénibles, vos veilles, vos bivouacs par des nuits froides dans une saison avancée, ont été dignes d'admiration. Votre patience, votre sérénité et votre animation au milieu des fatigues et des privations de tout genre, nous ont profondément émus et vous ont acquis l'estime des hommes expérimentés dans l'art de la guerre.

Ces vertus vous les avez couronnées par votre intrépidité à l'heure du combat. Vous vous êtes illustrés dans maintes rencontres : Lunnern, Geltwyl, Muri, le bois des Daillètes et le fort St-Jacques près de Bertigny, Escholzmatt, Schüpfhelm, Gislikon et Meyers-Kappel ont été les principaux témoins de votre enthousiasme et de votre courage. En face d'adversaires suisses et braves comme vous, mais égarés, vous avez remporté une victoire qui a d'autant plus de prix que souvent vous avez rencontré une forte résistance.

Par la vigueur et la rapidité avec lesquelles vous avez exécuté les résolutions des conseils de la Nation, par votre dévouement, votre persévérance, votre instruction militaire, votre discipline et l'habileté de vos chefs, la Suisse a vu sa gloire rajeunie, son nom respecté ; elle a repris un rang honorable parmi les nations. Son indépendance a été entourée d'un nouveau rempart.

Ce qui est tout aussi glorieux, c'est votre magnanimité envers les Suisses que vous aviez à combattre. Vous vous êtes souvenus que ce sont des frères et que les véritables coupables sont les hommes qui les ont fanatisés et entraînés dans une voie funeste. En épargnant le sang, en respectant les personnes et les propriétés, les temples, les autels, le culte et ses ministres, en les protégeant au besoin, en traitant avec bienveillance les habitans des cantons occupés, vous les avez convaincus de l'humanité et de la justice des Confédérés, vous leur avez prouvé par le fait que la majorité n'en veut ni à leur souveraineté cantonale, ni à leurs droits, ni à leur liberté, ni à leur religion. En dissipant ainsi les erreurs et les préventions, vous avez contribué à les ramener à la Confédération et à rétablir l'harmonie entre ses membres.